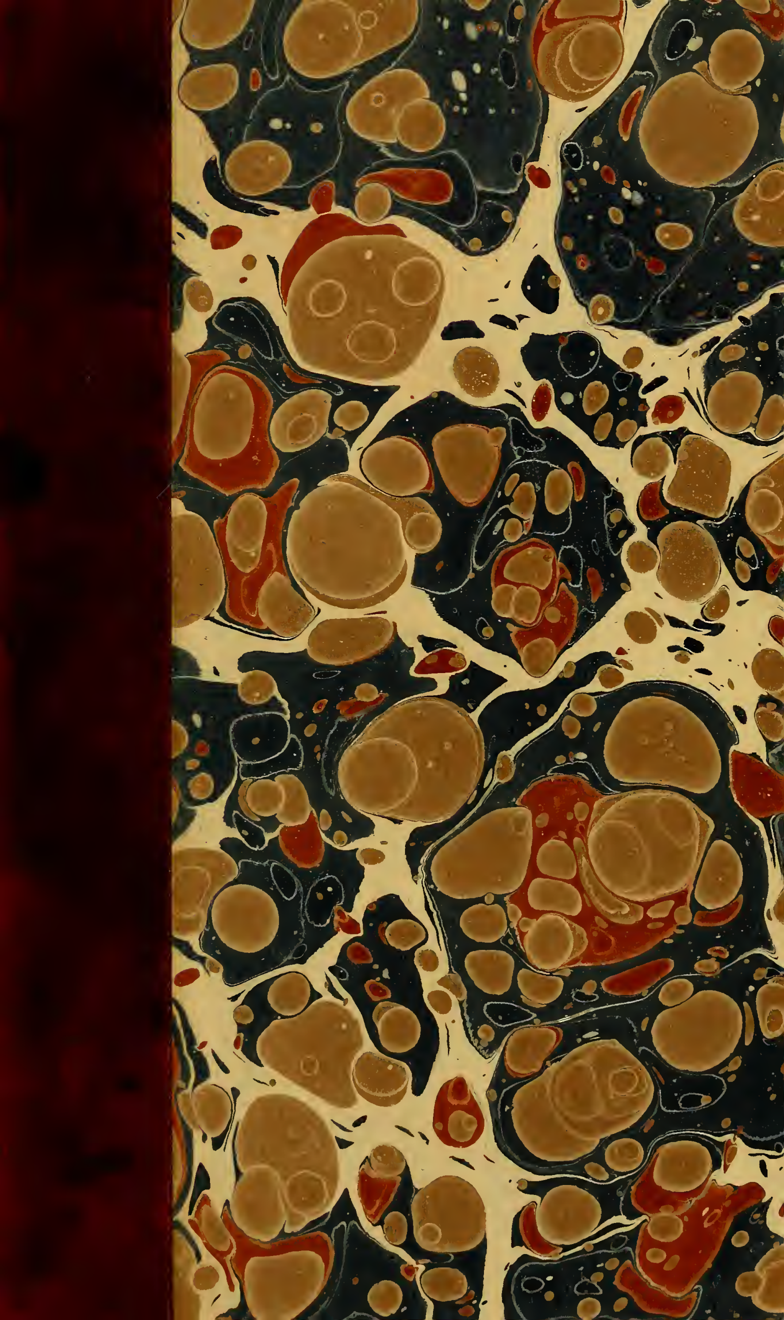
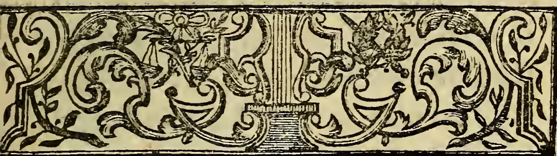


HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

SECONDE PARTIE.



HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE SIXIE'ME.



A Ville de FRIBOURG étoit restée fidèlement attachée aux Ducs d'Autriche ses Maîtres, pendant la guerre de Zurich; elle avoit pris une garnison étrangére à sa solde, qui avoit fort chargé la Bourgeoisie. Le Duc ALBERT frére de l'Empereur FRIDERICH s'y rendit

1450. *Fribourg passe sous la Savoye.*

1450. rendit pendant l'année 1450. Ce Prince voulut engager Fribourg à entrer dans de nouveaux projets, qu'il méditoit contre Berne. La plus grande partie de la Bourgeoisie préféroit de vivre en paix avec cette République voisine, & réprésentoit sans cesse, qu'isolée & séparée de tout le reste des Etats de la Maison d'Autriche, cette Puissance n'étoit plus à portée de la protèger. Albert avoit achevé d'irriter tout le peuple contre lui par la conduite qu'il avoit tenuë à Fribourg pendant le séjour qu'il y avoit fait. On résolut enfin de se choisir un autre Maître: Le peuple balançoit entre le *Duc de Savoye & Berne;* le Duc fut préferé; Ce Prince qui ne s'étoit engagé de traiter avec Fribourg que conjointément avec Berne, paya 15000 Gouldes à cette République, qui le menaçoit de se faire rendre raison de son manque de parole par les armes. (*a*) Les

(a) *Justinger. Stettler* 176, 77. *Tschudi* 559, 560.

Les Autrichiens perdirent deux années après, la *Comté de Kybourg*, qu'ils rendirent aux Zuricois pour les fraix de la guerre. (*a*) 1452.

La valeur que les Suisses avoient montré à la Bataille de St. Jaques, rendit leur nom célèbre en France. CHARLES VII proposa aux huit Cantons & à la Ville de Soleure un Traité d'Alliance, dont les conditions furent règlées au mois de Novembre 1453. Ce Traité portoit (*b*): „ Que le Roi faisoit un „ Accord & Convention durable avec „ les Cantons de ne leur être jamais „ contraire ni à leurs Successeurs, par „ lui ni par ses Sujets, & de ne don„ner aide, secours, ni faveur à per„sonne qui voudroit entreprendre de „ les molèster. Que les Habitans & „ Sujets des Cantons Suisses de toute „ qualité pourroient passer & retour- 1453. *Premiére Alliance des Suisses avec la France.*

(a) *Tschachtlan Chron. Bern. Tsch.* 592.
(*b*) *Tschudi p.* 569.

1453. „ ner avec tous leurs biens, équipa-
„ ges, armes & bagages par tout le
„ Royaume ſans aucun trouble, & y
„ commercer, pourvû qu'à l'occaſion
„ de cet accord il ne ſoit contrevenu à
„ aucun point du Traité. LOUIS XI
le renouvella le 27 Novembre 1463. à
Abbeville.

1454. On vit l'année ſuivante pour la premiére fois les Suiſſes s'enroller au ſervice des Princes étrangers, contre l'aveu de leurs Souverains, & combattre pour une cauſe étrangére. *Jean d'Anjou Duc de Calabre* amena 500 Suiſſes aux Princes de la Ligue du bien public. (*a*)

1460. *Guerre de Thurgovie.* Il ne reſtoit plus à la Maiſon d'Autriche en Suiſſe que la *Thurgovie*, *Raperſvveil* & *Winterthur*. Ces Etats lui furent enlevés peu à peu. *Raperſvveil* (†) ſe donna volontairement aux Cantons

(a) *Commines T.* I. *p.* 38.
(†) *La Ville de* Raperſweil *ſituée au haut*

Cantons d'Uri, Schweitz, Underwalden & Glaris. Le Duc d'Autriche en fut irrité, & traita ces quatre Cantons en ennemis : Ceux-ci pour s'en venger se chargérent de l'exécution du Ban de l'Eglise, auquel *Sigismond* venoit d'être mis, & lui enlevérent dans peu de jours toute la *Thurgovie*. Ils conservérent cette belle Province dans le traité, qui se fit l'année suivante à Constance. Les Cantons partagérent la Corrègence avec Zurich, Lucerne & Zug, & n'admirent Berne que dans celle de *Diessenhofen* (a). *Winthertbur*, qui 1460 1461 1467

haut du Lac de Zurich forme aujourd'hui une petite République, qui est sous la protection de Zurich, de Berne & de Glaris depuis la guerre de l'an 1712.

(a) *Tschachtlan f.* 53, 58, 79. *Tschudi T.* 2. *p.* 600, 612. *Dans la Paix de l'année* 1712 Berne *fut aussi admis à la Corrègence de la* Thurgovie. *Ainsi la Souvraineté de ce Landgraviat apartient aux huit anciens Cantons, qui le font gouverner*

1467. qui étoit la derniére place que la Maison d'Autriche eut conservée en Suisse fut engagée l'an 1467 par le Duc Sigismond à la Ville de Zurich, & abandonnée entiérement à cette République en 1477. (*a*)

Capitulat avec Milan. Les Cantons firent leur premiére Alliance ou *Capitulat* avec le Duc *Galeaze Marie Sforze* de Milan. Il fut règlé à Lucerne, & concerne principalement la sûreté du commerce. Ce Prince céda par le même Traité la *Vallée de Livinen*

---

ner par un Ballif, qui reside à Frauenfeld, *& qui est relevé alternativement tous les deux ans. Berne, Fribourg & Soleure ont part au criminel depuis* 1499. *Les Suisses ayant obligé dans la guerre de Suabe la Ville de Constance de leur céder l'Advoyerie de Frauenfeld, qu'elle possédoit depuis* 1415.

Diessenhofen *forme une petite République sous la protection des huit anciens Cantons & de Schafhausen.*

(a) *Mémorab. Tig. ed.* 1742. *p.* 543. *Etterlin f.* 80. *Stumpf. l.* 5. *c.* 33. *Tsch. f.* 670.

nen au Canton d'Uri, qui en a conſervé la poſſeſſion juſqu'à nos jours.

Les événemens des années ſuivantes nous conduiſent inſenſiblement à la guerre de Bourgogne ſi célèbre en Suiſſe. Deux Gentilshommes, pour des prétentions particuliéres, inquiétoient les Villes de *Schafhauſen* & de *Mülhauſen*. Le premier d'entr'eux *Pelerin de Heudorf* avoit fait priſonnier le Bourguemaître *Jean Am Stad* de Schafhauſen & lui avoit extorqué une rançon de 1800 Gouldes (*a*) Le ſecond *Henri de Regisheim* avoit acquis une petite dette d'un particulier contre un Bourgeois de Mülhauſen, & s'étoit plaint d'un déni de juſtice auprès de *Thuring de Hallvveil* Ballif à Enſisheim. Hallweil commit toutes ſortes d'hoſtilités contre la Ville, & la mit par-là dans la néceſſité de demander une garniſon de 200

1468. *Guerre de Schafhauſen & de Mülhauſen.*

(a) *Schilling p.* 12. *Tſchachtlan* 134. *Etterlin* 81. *Tſchudi* 676.

1468. 200 hommes à Berne & à Soleure, qui venoient de recevoir cette Ville au nombre de ses Alliés (*a*). Ce petit secours fut suivi de 7000 hommes, qui se postérent sur l'*Ochsenfeld*, où ils présentérent la bataille aux ennemis. (*b*) Le reste des Suisses les ayant joint, toute l'armée des Alliés marcha contre *Waldshut*, & mit le Siége devant cette place (*c*). Tout étoit prêt pour donner un assaut général, lorsqu'on fit la paix aux conditions: que les Schafhausois seroient dédommagés des 1800 Gouldes; que Mülhausen seroit comprise dans la paix, & que le Duc d'Autriche payeroit 10000 Gouldes pour les fraix de la guerre. (*d*)

1469. *Sigismond* pour se venger des Suisses, se rendit à la Cour de LOUIS XI Roi de

(a) *Schilling p.* 16.
(b) *Idem p.* 10.
(c) *Tschachtl.* 193. *Tschudi* 688. *Schilling* 24.
(d) *Schill.* 32. *seq.* *Tschudi* 690.

de France, dans l'eſpérance de pouvoir engager ce Monarque dans une ligue contre cette Nation. Le Roi de France étoit bien éloigné d'entrer dans les vûës du Duc : Jaloux de l'exceſſive Puiſſance de CHARLES LE HARDI Duc de Bourgogne, ce Prince regardoit les Suiſſes comme très-propres à ſeconder ſes projets (*a*). Sigiſmond ayant échoué à la Cour de France ſe rendit à celle de Bourgogne au mois de Mars 1469; il engagea au Duc la *Comté de Ferréte*, *le Sountgau*, *l'Alſace*, *le Briſgau* & *les quatre Villes foreſtiéres*, pour les mettre à couvert des entrepriſes des Suiſſes. CHARLES prépoſa pour Ballif à ces Provinces *Pierre de Hagenbach* ennemi déclaré de la Nation (*b*). Ce Gentilhomme prêta la main à toutes les violences que ſes Officiers commirent contre

1469.

Sigiſmond d'Autriche engage la Comté de Ferrête &c. &c. à Charles Duc de Bourgogne.

(a) *Schilling p.* 70. *Tſchachtl.* 205 *Tſch.*702. *Collut Chron. de Bourg. p.* 840.
(b) *Commines T.* I. *p.* 112. *Schilling p.* 71. *Etterlin f.* 84. *Gollut. p.* 839.

1470. contre les Suiſſes. *Diepolt de Habsberg* Ballif de Lauffenbourg fit éléver des Banderoles aux armes de Bourgogne à *Mönenthal* dans le Balliage de Schenkenberg du Canton de Berne; la République députa au commencement de l'année *Adrien de Bubenberg* au Duc, pour lui faire des répréſentations à ce ſujet, elles furent ſans effet auſſi-bien que deux lettres, que Berne adreſſa au Sieur de Hagenbach ſous le 18 de Juin & dans le courant d'Août. (*a*)

Premiére Origine de la Guerre de Bourgogne.

LOUIS XI profita habilement du mécontentement des Bernois. *Guillaume de Diesbach*, qui ſe trouvoit à ſa Cour, fut chargé de faire à cette République l'ouverture d'une Alliance particuliére: Le Roi envoya des Ambaſſadeurs à Berne; ceux de Zurich, Schweitz & Zug s'y rencontrérent vers la mi Juillet, & indiquérent une Diéte générale

(a) *Tſchachtlan dans les Regiſtres de Berne f.* 216.

rale à Lucerne pour le 1[r] d'Août. Les Articles de la Confédération furent dressés & acceptés par le Souverain Sénat de Berne le 14 d'Août (*a*). Ils portoient en substance, que les deux Parties ne pourroient donner au Duc de Bourgogne comme à l'ennemi commun des deux Etats, aucun aide ni secours au préjudice l'un de l'autre. (*b*) 1470.

LOUIS XI & le Duc de Bourgogne armoient de toutes parts, & quoique le Traité avec le Roi ne fut pas ratifié par tous les Cantons, ils firent cependant des défenses rigoureuses à leurs Sujets de prendre parti dans cette guerre; deux Citoyens de Berne, Pierre Ougsbourger & Pierre Murri, furent rapellés sous peine de leur vie (*c*). Les mêmes ordonnances furent renouvellées l'année suivante. (*d*) 1471.

Les

(a) *Ibid. fol.* 217.
(b) *Val. Anshelm f.* 158.
(c) *Tschachtl. f.* 251.
(d) *Idem fol.* 272.

1473. Les Schafhausois, loin d'être remboursés des 1800 Florins en vertu de la Paix de Waldshut, restoient journellement exposés aux hostilités du Sieur de Heudorf. Le Duc de Bourgogne le prit sous sa protection de même que Bernhard d'Eptingen (*a*). Ces Gentilshommes enlevérent avec le secours du Sieur de Geroldseck, au-dessous de Brisac, des Négotiants Suisses avec leurs marchandises, & les conduisirent à *Schüttern* Chateau de la dépendance de Geroldseck, d'où les Strasbourgeois les retirérent à main armée. (*b*)

Ce fut dans ces circonstances, que les Cantons de Lucerne, Uri, Schweitz & Underwalden firent une Alliance perpétuelle avec le païs de *Valais*. (*c*)

L'Empereur, qui avoit passé une partie

(a) *Schilling p.* 73.
(b) *Idem* 76, 77.
(c) *Tschachtl.* 258.

partie de l'été aux Bains de Baden, ſe 1473.
rendit à Bâle ſuivi d'une cour nombreuſe; il en partit le 9 de Septembre. *Pierre de Hagenbach* le joignit dans cette Ville avec un grand cortège, & le ſuivit juſqu'à Trèves; ſes Domeſtiques portoient ſur les manches de leurs habits trois dez en broderie avec la Deviſe Allemande *ich paß*, je les attends; les Suiſſes crurent que par cet emblême il cherchoit à les inſulter (*a*). Ils avoient d'autant plus lieu de ſe défier de ſes intentions à leur égard, qu'il les menaçoit ouvertement d'une guerre prochaine de la part de ſon Maître; il ajoutoit, que ce Prince lui avoit promis les Comtés de Lentzbourg, Thun & Nidau (*b*). Charles avoit auſſi fait déclarer, par ſes Ambaſſadeurs, aux Suiſſes aſſemblés à Lucerne au mois de May, qu'il avoit pris le Duc Sigiſmond

(a) *Tſchachtl.* 288.
(b) *Idem* 291.

Sigismond d'Autriche sous sa protection avec le Sieur de Heudorf, & qu'il les défendroit de corps & de biens. (*a*)

1474. *Les Suisses envoyent des Ambassadeurs au Duc Charles de Bourgogne.*

Cette menace du Duc de Bourgogne irrita les Suisses ; ils chargérent le Canton de Berne d'envoyer en leurs noms une Ambassade au Duc pour lui en demander satisfaction, & pour lui exposer les griefs qu'ils avoient contre les susdits Gentilshommes & contre Hagenbach. *Nicolas de Scharnachthal* Baron d'Oberhofen & *Pierre de Waberen* Baron de Belp furent choisis pour cette Ambassade ; ils joignirent le Duc à *Tanne* le 8 de Janvier, & lui réprésentérent conformément à leurs instructions : (*b*)

1°. La bonne intelligence qui avoit constamment règné entre les Ducs ses Prédécesseurs

---

(a) *Tschachtl. 289. Relation des Ambass. de Bourg. dans les preuves de Commines T.4. p. 457. edit. de Bruxelles.*

(b) *Tschachtl. 304. Chron. de Bourg. dans Commines p. 386. Schilling. p. 95.*

Prédéceſſeurs & principalement entre 1474.
Philippe ſon Pére & ſes Alliés.

2°. Ils produiſirent le Traité de Waldshut, & repréſentérent, que

3°. Contre ſa teneur poſitive, le Ballif Hagenbach refuſoit aux Mülhauſiens toute liberté de commerce, & leur interdiſoit juſqu'à l'entrée des denrées les plus néceſſaires à leur ſubſiſtance.

4°. Qu'on leur retenoit les rentes qu'ils poſſédoient dans le Suntgau & dans l'Alſace.

5°. Que quoique Pelegrin de Heudorf eut été compris dans la paix de Conſtance, ce Gentilhomme avoit commis des hoſtilités contre les Suiſſes, & que cependant le Duc l'avoit pris ſous ſa protection.

6°. Que leurs Maîtres accepteroient volontiers la médiation du Pape, de l'Empereur ou de l'Electeur Palatin.

7°. Qu'ils eſpéroient, que le Duc déſavouëroit la conduite de Hagenbach à leur égard.

1474. 8°. Ils expoſérent tous les griefs particuliers, que la Nation avoit contre ce Ballif.

Ces répréſentations ne firent pas la moindre impreſſion ſur l'eſprit du Duc, qui traita ces Ambaſſadeurs avec une hauteur & une fierté qui n'a point d'éxemple, en les obligeant de faire leurs propoſitions à genoux (*a*). Après cette Scène humiliante on les congédia ſans réponſe, quoiqu'ils euſſent ſuivi la Cour pendant plus de quinze jours. (*b*)

Hagenbach, qui voyoit ſa conduite aprouvée par ſon Maître n'en devint què plus inſolent. Il inſulta pluſieurs Bourgeois de Strasbourg, de Colmar, de Seleſtat & de Bâle, & mit de fortes garniſons dans Briſach, Rheinfelden, Seckingen, Lauffenbourg & Waldshut. (*c*)

Les

(a) *Schilling p.* 95.
(b) *Idem p.* 100. *Chron. de Bourg. p.* 386.
(c) *Schilling p.* 103.

Les Suiſſes, qui ſe voyoient menacés d'une dangereuſe guerre, s'alliérent avec les Evêques de Strasbourg & de Bâle, & avec les Villes de Straſbourg, Colmar, Seleſtat & Bâle. (*a*) 1474.

Le Duc Sigiſmond d'Autriche de ſon côté en étoit au repentir d'avoir aliéné la plus belle partie de ſon héritage. Il ne s'y étoit laiſſé engager que dans la vûë d'attirer un puiſſant ennemi aux Suiſſes. Ses anciens Sujets foulés par Hagenbach imploroient journellement ſa protection. Il voyoit peu de jour à retirer ſes Provinces des mains du Duc. Charles l'avoit flatté du mariage de Marie ſa fille (*b*), il s'aperçut qu'on le trompoit. Ces différentes conſidérations l'engagérent facilement à ſe prêter aux vûës de l'Empereur ſon Couſin & du Roi de France. L'Empereur craignoit le reſſentiment du Duc de

Sigiſmond ſe repent de ſon procédé.

(a) *Schilling p.* 106.
(b) *Inſtruct. des Ambaſſad. de Bourg. p.* 399.

1474. de Bourgogne, qui avoit demandé, que ses Etats fussent érigés en Royaume; ce que l'Empereur avoit refusé. (*a*) Le Roi de France sollicitoit vivement Sigismond & les Suisses de s'unir par un traité perpétuel. Charles armoit de toute part, & chaque Puissance craignoit ses vûës ambitieuses.

LOUIS XI avoit déja conclu le 10 de Janvier avec les huit Cantons & avec Fribourg & Soleure une ligue défensive contre le Duc de Bourgogne, par laquelle il promettoit à chacun d'eux 2000 Francs de pension par an; & 20000 Gouldes pour les fraix de la guerre. (*b*)

Ce

(a) Treviri ab Imperatore Friderico III Carolus Burgundus Regem Galliæ Belgicæ & Burgundiæ inaugurari se volebat, ut quasi Vicarius Imperii vel in ordinem redigeret rebelles, vel sub jugum mitteret, qui ad Imperium pertinentes olim se huic exemissent. *Bohemus in vita Alberti III.*

(b) *Schilling p.* 125.

Ce Monarque fit de nouvelles instances aux Cantons dans une Diette assemblée à Lucerne le 20 de Janvier, pour les engager à faire leur Paix avec le Duc d'Autriche. *Jost de Silinen* Administrateur de l'Evêché de Grenoble & Prévot de Munster en Argeu, fut chargé de ce soin (*a*) Les Suisses projettérent le Traité à *Feldkirch* dans une seconde Diette, & le firent présenter par *Nicolas de Diesbach*, au Roi, qui l'aprouva dans tous ses points & en fit dresser un Acte à *Senlis* le 11 Juin, en Langue Allemande & muni de son sceau (*b*). Ce Traité, qu'on nomme *l'Union Héréditaire*, assûra aux Suisses la possession de leurs conquêtes sur la Maison d'Autriche; les Cantons se chargérent de veiller à la conservation des Etats du Duc Sigismond (†). L'expression

1474. *Union Héréditaire avec la Maison d'Autriche.*

(a) *Schilling p.* 108.
(b) *Idem p.* 109, 110.
(†) *Voyés ce Traité dans* Leibnitz *in Cod. diplom. Part II.*

1474. pression dont on se servoit de *Treu Auffchen*, a donné lieu dans la suite des tems à bien des explications différentes.

Le Samedi après Pâques les Bernois écrivirent à la *Duchesse de Savoye* la nouvelle de l'Alliance, qu'ils avoient contractée avec le Duc d'Autriche, la priant de ne plus laisser passer sur ses Terres des troupes étrangéres déstinées contre eux : Elle leur répondit favorablement. Cependant les Sujets du Duc de Savoye, & entre autres leur Chef le jeune *Baron de Lassara* se mettoient en campagne & prenoient les armes pour le Duc de Bourgogne contre les Suisses. Les Bernois l'ayant apris écrivirent le 30 d'Avril à l'Evêque & au Comte de Génève, pour les prier de mettre ordre à ce que la Maison de Savoye ne violât pas leur Alliance, qu'autrement à leur grand regret ils seroient obligés de prendre les armes contre elle. (†) CHARLES

(†) *Les Bernois témoignoient alors une singuliére*

CHARLES eut vent de ce qui ſe tramoit contre lui ; il envoya le 6 de Mars un Meſſager à *Berne*, pour s'informer, ſi le bruit de l'Alliance de cette République avec la France avoit du fondement (a). Il chargea auſſi le *Comte de Romont* d'envoyer des Ambaſſadeurs de ſa part aux Cantons pour les apaiſer; *Henri de Colombier* Seigneur de Veuillerens & *Jean Allard* furent chargés de cette commiſſion. Ils allérent de Canton en Canton : Ils repréſentérent, que le Comte de Romont ſouhaitoit paſſionément de continuer la bonne intelligence, qui avoit ſubſiſtée de tout tems entre la Maiſon de

1474. *Ambaſſade de Charles en Suiſſe.*

gulière conſidération pour la Maiſon de Savoye : Voici comme ils s'énoncent dans une lettre à la Ducheſſe datée du 27 de Mars. Divi quondam ſabaudiæ inclitiſſimi Duces, qui rem noſtram publicam haud ſegniori ſtudio ac ſuam continuis incrementis aluerunt &c. *Ruchat Hiſt. de la Suiſſe. Ms. qui cote un Ms. p. 276 ad p. 289.*

(a) *Chron. de Bourg. p. 387.*

1474. de Savoye & les Suiſſes ; que le Duc de Bourgogne, à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, avoit accordé à la Nation les mêmes avantages dans tous les païs de ſa domination dont ſes propres Sujets jouïſſoient : que néanmoins leur Maître étoit averti, que par certaines pratiques & menées on s'efforçoit de mettre la diſcorde entre lui & les Conféderés, en répandant des choſes controuvées, comme par exemple : que dans ſon Traité avec le Duc d'Autriche, il ne les avoit point exceptés, & comme s'il avoit promis audit Duc une protection particuliére contre eux ; que lorſqu'il avoit reçu en engagement les païs de Ferrette & d'Auſſois ç'avoit été à la ſeule requête du Duc Sigiſmond, qui l'étoit venu trouver pour cet effet en perſonne ; que la raiſon qui l'y avoit porté étoit, qu'il avoit été averti que s'il les refuſoit, ce Prince les remettroit en d'autres mains, dont il auroit pû lui revenir grand dommage ; qu'il n'avoit pris le Duc d'Autriche

ſous

ſous ſa protection, qu'en vûë de mé- 1474.
nager ſon accommodement avec les Suiſſes, comme il leur en avoit fait faire pluſieurs ouvertures; Qu'au ſujet de Meſſire Pierre de Hagenbach, il n'étoit point parvenu à la connoiſſance de leur Maître, qu'il eut grevé aucun de leurs gens, qu'il y mettroit ordre ſi cela ſe trouvoit; qu'il avoit nommé actuellement des perſonnes pour informer; que les Suiſſes jouïroient d'un commerce libre dans les païs de Ferrette & d'Auſſois, & en pourroient tirer toutes les denrées, qui leur étoient néceſſaires. (a)

La Ville de Fribourg & les Cantons de Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden & Zug reçurent la déclaration des Ambaſſadeurs de Bourgogne avec de grands témoignages de reconnoiſſance & d'attachement pour le Duc leur

(a) *Inſtruction des Ambaſſ. Bourg. ap. Commines T. 4. p. 442.*

1474. leur Maître. Ils ne trouvérent pas des dispositions aussi favorables à Berne & à Soleure. Ils firent leurs propositions devant le Conseil Souverain de Berne : Quelques Sénateurs interprêtérent mal leurs paroles ; il s'éléva à ce sujet de grands débats. *Pierre Kistler* tenoit les Sceaux en l'absence de l'Advoyer, il se rangea avec le *Trésorier Fränkli* du parti des Ambassadeurs ; on reconnut qu'on avoit mal à propos cherché à irriter les Membres du Gouvernement contre eux. *Adrien de Bubenberg*, *Hartmann de Stein*, *Caspar de Scharnachthal* & *Jean Fränkli* furent chargés de la réponse du Conseil Souverain. Ils déclarérent, que la République n'avoit aucun sujet de se plaindre du Duc de Bourgogne ni par rapport à ses anciens Etats, ni par rapport aux Comtés de Ferrette & d'Aussois : mais que Pierre de Hagenbach se rendoit odieux par ses extorsions & par les discours injurieux, qu'il tenoit contre eux, surtout contre Bâle & Strasbourg : que

quand

quand il ſe trouvoit dans leurs Aſſemblées il vouloit tout gouverner ; qu'il ſe ſervoit ordinairement de ces expreſſions : Par la Char Dieu, Villains, vous paſſerés par-là ; qu'il s'étoit vanté d'être Ballif des Alliances & Seigneur des meilleurs Maiſons que les Bernois euſſent ; qu'il commettoit de grandes violences contre leurs Alliés de Mülhauſen ; qu'il les arrêtoit pour les plus legéres dettes, au point qu'ils n'oſoient plus ſortir de leur Ville, ou on les affamoit en leur interdiſant toute liberté de commerce. 1474.

La Ville de Soleure fit à peu près les mêmes réprésentations. (a)

Le Duc de Bourgogne cherchoit à endormir les Suiſſes pour avoir le tems d'exécuter les vaſtes projets qu'il avoit formés. Ses vûës ſont clairement développées dans les inſtructions que ce Prince

Il cherche à les endormir.

(a) *Relat. des Ambaſſ. Bourg. chez Commin. T. 4. p. 445.*

1474. Prince donna à la fin de l'année 1472 aux Ambaſſadeurs qu'il envoya au Duc d'Autriche. Sigiſmond avoit fait des plaintes contre la Nation & avoit demandé du ſecours à Charles : Le Duc de Bourgogne lui répondit, qu'il ne lui étoit pas poſſible de lui en fournir pour le préſent : „ *Item & pour ce* „ *ſemble que pour le plus certain l'on doit* „ *délayer pour cette ſaiſon de mouvoir la-* „ *dite guerre, & dès maintenant à tout* „ *événement leſdits Ambaſſadeurs requer-* „ *ront à mondit Sr. d'Autriche, qu'il* „ *veuille dire & déclarer la forme & ma-* „ *niére comme il lui ſemble que l'on pour-* „ *roit le plus avantageuſement envahir &* „ *faire la guerre auxdits Suiſſes* (a). Preuve qu'il ne cherchoit qu'à gagner du tems. Il ne mit aucun ordre aux extorſions & aux hoſtilités de Hagenbach. Ce Gentilhomme continua d'inſulter

(a) *Inſtruct. des Ambaſſ. envoyés au Duc d'Autriche. Commin. T. 4. p. 392. ſeq.*

ſulter les Suiſſes dans toutes les occaſions. Il établit de nouveaux péages contre les Traités ; maltraitoit les Bourgeois de Mülhauſen ; menaçoit les Bâlois, & violoit le territoire des Bernois. (*a*) 1474.

Le Duc d'Autriche avoit dépoſé à Bâle les 80000 Gouldes, pour leſquels il avoit engagé une partie de ſes Etats. Ce qu'il avoit prévû arriva : Charles refuſa de reſtituer l'Hypothèque ſous différents prétextes. *Hagenbach* redoubla ſa tyrannie : mais ayant formé le projet de ſaccager la Ville de *Briſach* (*b*) les Habitans le prévinrent & ſe ſaiſirent de ſa perſonne. Le Duc d'Autriche établit le 9e de May une Cour criminelle pour inſtruire ſon procès ; les Députés des Suiſſes y furent admis : *Petermann de Waberen* y prit ſéance de la part de Berne, *Henri Hasfurter* de celle

Hagenbach eſt arrêté, jugé & exécuté.

(a) *Schilling p.* 84.
(b) *Idem p.* 110 & 113.

1474. celle de Lucerne, & *Jean de Staal* Chancelier de Soleure au nom de cette Ville (*a*). Hagenbach fut coudamné par ce Tribunal à perdre la tête ſur un échafaut. (*b*)

Charles aprit devant *Nuiß*, dont il faiſoit le Siége, l'exécution de ſon favori & réſolut d'en tirer vengeance. (*c*) Il donna ordre à Eſtienne de Hagenbach, frére du défunt, de ravager la Comté de Ferrette. (*d*)

Tentative de Charles pour la Paix avec les Suiſſes.

Plus irrité cependant en apparence contre le Duc d'Autriche que contre les Suiſſes, Charles fit une derniére tentative pour ſe menager leur neutralité. Il fit repréſenter par ſes Ambaſſadeurs aux Cantons de Zurich, Berne & Lucerne : qu'ils ne devoient pas préférer un nouvel Allié tel que le Duc

(a) *Tſchachtl. f.* 334. *Hafner T.* 2 *p.* 180.
(b) *Schill. p.* 114, 118, 119.
(c) *Idem p.* 123.
(d) *Idem p.* 129. *Gollut p.* 844, 871.

Duc d'Autriche, dont la Maiſon avoit été depuis tant de ſiécles leur ennemie déclarée, à un ancien Ami & Confédéré tel que lui: qu'ils devoient ſe rapeller le bon voiſinage, que ſes Ancêtres & lui avoient maintenu ſans interruption avec les Suiſſes; que leur Nobleſſe avoit été reçuë avec diſtinction à ſa Cour; que Louïs XI comme Dauphin avoit concerté leur ruine avec les Autrichiens dans la guerre de Zurich; qu'il n'avoit jamais refuſé de ſe déſaiſir des Provinces, qu'il tenoit par engagement de Sigiſmond; mais que ce Prince n'avoit pas rempli le Traité qu'il avoit avec lui à ce ſujet: que leurs griefs contre la conduite de Hagenbach auroient pû facilement être terminés à l'amiable. (*a*) 1474.

Parti, qui s'étoit formé contre lui à Berne.

Ces repréſentations, quelque fondées qu'elles fuſſent, ne firent point d'impreſſion à Berne. Le Duc de Bourgogne

(a) *Val Anshelm Chr. Mſc. f.* 167.

1474. Bourgogne y avoit néanmoins un fort parti: c'étoit la plûpart des plus anciennes Maisons, qui avoient de tout tems fréquenté la Cour de Bourgogne. *Adrien de Bubenberg* Chevalier, Baron de Spietz, ancien Advoyer, étoit à leur tête. Le parti opposé avoit pour Chef *Nicolas de Diesbach* Chevalier, Baron de Signau Advoyer règnant; ce Chevalier étoit fort attaché à la France; il étoit généreux, populaire, éloquent; quoiqu'il eût passé l'âge de 74 ans il avoit conservé toute son activité; il étoit entreprenant & par tant de qualités réünies extrêmement chéri du peuple. Adrien de Bubenberg, homme d'un grand mérite, qui avoit rendu des services signalés à la République, mais trop fier de son illustre Naissance, fut écarté sous divers prétextes & relegué à Spietz, & la Guerre contre le Duc résoluë par la République. (a)

La guerre y est résoluë.

Elle

(a) *Anshelm fol.* 179 *seq.* *Cet Auteur nous*

Elle indiqua une Diette à Lucerne 1474.
pour le 24e d'Août. Les Villes de l'Alsace, qui étoient alliées des Suisses, & celle de *Montbeliard*, qu'ils avoient pris sous leur protection (†), s'y rendirent par

---

nous aprend fol. 184. *que* Nicolas de Diesbach *avoit menagé l'Alliance avec la France & l'union Héréditaire de longue main; qu'il avoit assemblé le 22 Septembre* 1443 *le Souverain Sénat, auquel on n'avoit apellé que les membres du deux Cent qui étoient de son parti, qui n'avoient d'abord été qu'au nombre de 22; qu'on lui avoit remis plein pouvoir de conduire ces négotiations; que le résultat de cette délibération avoit été tenu si secret, qu'il n'en avoit jamais rien transpiré. Il mourut à Porentrui de la Peste, sans enfans. Guillaume de Diesbach, Chevalier, son Cousin germain hérita de ses grands biens.*

(†) *Au moment que le Duc de Bourgogne aprit la mort de Pierre de Hagenbach, il fit arrêter à Luxembourg le Comte Henri de Wirtemberg, & donna les ordres de s'assurer de* Montbeliard. *Les Bernois envoyérent* 300 *hommes au secours de la place sous* Henri Matter & Jean de Hallweil; *ce secours rencontra à Nidau*

1474. par Députés, & demandérent du secours aux Cantons (*a*). *Hubert Cerjeat*, Sieur de Combremont, & *Antoine de Champion* y parurent de la part de la Duchesse de Savoye Sœur de Louïs XI, & promirent au nom de cette Princesse d'observer une exacte neutralité (*b*). Les Cantons cependant faisoient quelques difficultés de se déclarer ouvertement contre le Duc de Bourgogne. Ils ne s'étoient engagés par leurs Alliances avec le Duc d'Autriche qu'à la Défense de ses Villes & Provinces; ils prétendoient n'être pas tenus d'agir offensivement (*c*). Cependant ils cedérent enfin le 9 d'Octobre aux instances du Duc après avoir reçu 8000 Gouldes de ce

Les Cantons y prennent part.

Marquard de Stein, *qui avoit défendu cette Ville, & qui ne trouva pas qu'il fut nécessaire qu'il continua sa route. Tschachtl. fol.* 345.

(a) *Schilling p.* 132.

(b) *Idem p.* 131.

(c) *Idem p.* 133.

ce Prince (*a*), & déclarérent la guerre 1474.
au Duc Charles le 27 du même mois (*b*) à l'exception du Canton d'Underwalden, qui pour quelques difficultés, qui lui reſtoient à règler avec le Duc d'Autriche, ne voulut pas prendre part à cette guerre. (*c*)

Entrent en campagne.

Les Bernois ſe mirent en campagne peu de jours après, avec leurs Alliés de Fribourg, Soleure & Bienne; ils furent joints par Lucerne près d'*Héricourt*, & ayant mis le Siége devant cette Place, les autres Cantons, à l'exception d'Underwalden, & le reſte de leurs Alliés les joignirent (*d*). Les Conféderés formoient une armée de 18000 hommes d'élite. *Thibaut de Neufchatel*, Maréchal de Bourgogne, auquel cette Ville apartenoit, s'en aprocha avec 5000 hommes, & voulut ſe faire

(a) *Schilling p.* 134.
(b) *Idem p.* 135.
(c) *Idem p.* 133.
(d) *Idem p.* 137.

1474. faire jour à travers l'armée Conféderée pour se jetter dans la place (*a*) ; mais il fut repoussé avec perte de 2000 hommes, sans que les Conféderés eussent perdu un seul des leurs (*b*). *Hericourt* se rendit peu après par capitulation, & fut remis au Duc d'Autriche.

Prise d'Hericourt.

1475. Le Duc de Bourgogne s'obstinoit cependant au Siége de *Nuiß*. Il perdit l'occasion de se joindre aux Anglois, qui l'en avoient sollicité, & donna le tems à Louïs de regagner Edouard leur Roi. Charles se voyant abandonné du Roi d'Angleterre, conclut avec celui de France à *Vervins* une Trève de 9 années. Il avoit aussi fait sa paix avec l'Empereur, & levé le Siége de *Nuiß*. La Ligue de la haute Allemagne resta seule exposée à sa vengeance, quoique l'Empereur & la France se fussent engagés

Charles fait sa paix avec l'Empereur & la France.

(a) *Commines T.* I. *p.* 217. *Gollut p.* 871.
(b) *Schilling p.* 140.

gagés solemnellement à ne point faire de Paix sans les y comprendre. (a) 1475.

Les Conféderés rentrérent en campagne dès le mois de Février, & firent diverses irruptions dans les terres de Bourgogne (†). 1300 Soldats de Berne, Lucerne & Soleure s'emparérent de *Pontarlier.* Ils y furent assiégés par 12000 Bourguignons, qui se retirérent avec perte sans avoir pû réüssir dans leur projet. Les Suisses abandonnérent Pontarlier après avoir brûlé la Ville & le Chateau (*b*). Ils tournérent leurs armes avec le secours de Fribourg & de Bâle contre *Grandson*, *Orbe*, *Montagny* & *Echallens*, qui apartenoient

Les Conféderés rentrent en Campagne.

(a) *Commines l. c. p.* 215, 237, 261.

(†) *Pour couvrir le païs, les Bernois munirent le Chateau de* Nidau, *& y firent transporter les armes qui se trouvoient à* Cerlier, *dont ils s'étoient emparés au mois de Septembre de l'année précédente. Tschachtl.* 404.

(b) *Schilling p.* 163 *seq. Gollut. p.* 871.

1475. tenoient à *Louïs de Chalons* Seigneur de Chateauguion, & à *Hugue de Chalons* Seigneur d'Orbe ſon frére, qui par un Traité avoient accordé au Duc de Bourgogne le paſſage ſur leurs terres (*a*) : Ces places firent peu de réſiſtance, excepté le Chateau d'Orbe, qui fut pris d'aſſaut & brûlé, & les plus braves Chevaliers, qui s'étoient retirés dans le Donjon de la tour furent maſſacrés avec *Nicolas de Joigne* leur Capitaine (*b*). *Joigne* ſe rendit à *Pierre de Waberen.* (*c*) (*)

Les

(a) *Ms. de la guerre de Bourg. communiqué par* Mr. Mutach, Ballif d'Yverdun.

(b) *Idem Ms.*

(c) *Schill. p. 169. ſeq.*

(*) On a cru juſqu'ici ſans fondement, que ce fut dans cette guerre, que les Bernois s'étoient emparés d'AIGLE & d'ORMONT ; l'acte par lequel ils établirent un Chatelain ſur ces païs au mois de Novembre de cette année, parle de ces peuples comme d'anciens Sujets,

Les Strasbourgeois prirent 400 Bernois à leur Solde. Cette République y joignit 600 hommes sous les ordres de *Nicolas de Diesbach.* Cette troupe avec 500 Lucernois, que les Bâlois avoient enrollés, fut grossie par les secours de l'Evêque de Bâle & de la Ville de Strasbourg, le commandement en 1475.

Sujets, opprimés par nombre de Seigneurs particuliers; ils implorérent la protection de Berne l'an 1464 ou environ; ils chassérent leurs Tirans du païs, principalement le Sieur DU TORRENT, SEIGNEUR D'AIGLE. PIERRE DE DUIN, Seigneur du Chatel de Boex & de Noville eut recours à eux; il obtint un ordre du 13 Décembre 1468, adressé à PIERRE STEIGUER, Gouverneur, de lui faire rendre ses biens. *Mémoire de Mr. le Juge* Veillon. *Il est cependant constant par les mémoires du tems de* Tschachtlan, *que le Sr.* du Torrent *reçut garnison Lombarde à* Aigle, *& que les Bernois s'emparérent du Chateau au mois d'Août de cette année, que du Torrent & sa garnison avoient abandonnés à leur aproche. Vide fol.* 458.

1475. en fut conféré au *Comte de Thierstein.* Cette armée s'empara en peu de jours de *Blamont* & d'une grande partie de la *Franche-Comté* (*a*): Mais la peste ayant commencée à s'y faire ressentir elle se retira (*b*). *Antoine Batard de Bourgogne* la suivit quelque tems sans néanmoins oser l'attaquer. Ce Seigneur se jetta sur la *Lorraine*, dont le Duc de Bourgogne se rendit maître à son retour du Siége de Nuiss.

La Duchesse de Savoye observe mal la neutralité.

La *Duchesse de Savoye* s'étoit engagée à la neutralité : Cependant elle permettoit à ses Sujets de s'enroller parmi les troupes de Bourgogne; elle accordoit le passage aux Italiens, qu'on amenoit au Duc, authorisoit ses Vassaux à agir en ennemis contre les Sujets & Alliés des Cantons (†), & donnoit enfin, en

(a) *Schill. p.* 188. *seq.*
(b) *Idem p.* 208.
(†) *Les archives du Chateau de* Chatelar *proche de Vevai fournissent des preuves incontestables de ce fait dans la personne de* Pierre

en toutes occasions, des marques de 1475.
son attachement pour Charles (a). Les Bernois s'en plaignirent; la Duchesse se justifia par le canal du *Comte de Gruyere*,

---

Pierre de Gingins, *Chevalier. Ce Gentilhomme arma ses gens & en forma une troupe, avec laquelle il faisoit des courses sur les Valaisans, & enlevoit tout ce qui étoit Suisse ou Allemand: Henri Cols de Nuremberg, Anselm Scuder de St. Gal & Erhard Scudenberg de Lucerne faisant passer des marchandises par le Païs de Vaud, Pierre suivi de ses trois fils François, Jaques & Claude les enleva au logis de l'Ange à Rolle, & les fit passer dans le Chateau de Beauregard en Chablais; ayant continué ses hostilités il fut tué sous les murs de son Chateau de Chatelar l'année suivante par les troupes que commandoit* Zerkinden. *Andrée de* Valpergué *sa Veuve fut obligée en* 1479 *de payer aux Marchands dépouillés* 1400 *Fl., qui furent acquités en* 1492 *par* Blanche de Montferrat, *Mére & Tutrice du Duc* Charles Jean Amé, *particuliérement en considération, comme s'exprime la Chartre, que le Pére de ces trois fréres avoit été tué à son service.*

(a) *Schill. p.* 213.

1475. *Gruyere*, Maréchal de Savoye, qu'elle envoya à Berne (*a*). Cette Princesse proposa aux Cantons, à Lucerne, de se détacher du Duc d'Autriche & de s'unir à celui de Bourgogne; elle promettoit que ce Prince leur céderoit ses prétentions contre le Duc Sigismond; elle cherchoit à donner de la défiance aux sept Cantons contre Berne, & leur proposa une Alliance à l'exclusion de cette République; elle entretenoit des Emissaires qui cherchoient à y exciter une revolte (*b*). Elle taxoit Berne & Fribourg devant eux d'être les seuls Auteurs de la guerre (*c*). Cette conduite irrita ces deux Villes contre la Princesse.

Le Comte de Romont les traite en ennemis.

Jaques de Savoye, *Comte de Romont* & Baron de Vaud étoit entré au service du Duc Charles, il venoit d'être fait Maréchal de Bourgogne; ses Sujets traitoient

(a) *Schill. p.* 217.
(b) *Idem* 218.
(c) *Idem* 219.

traitoient les garnifons de Grandfon, d'Orbe & de Joigne en ennemis, & les Députés des Suiffes mêmes avoient été attaqués & infultés par ceux qui tenoit *Efclées* pour le Comte. Etant de retour dans fes Etats, il fit enlever deux chars chargés de cuirs, qui venoient de Nuremberg, & en maltraita les Conducteurs (*). Il mit garnifon étrangére dans toutes les places du Païs de Vaud (*a*). Ces différens griefs obligérent les *Bernois*, après s'être fortifiés de l'Alliance des *Valaifans* de lui déclarer la guerre le 9 d'Octobre. Ils entrérent en campagne le lendemain fous les ordres de *Pierre de Waberen*, Chevalier, Baron de Belp: les *Fribourgeois* les joignirent devant *Morat* la veille 1475.

Les Bernois lui déclarent la guerre & s'emparent du Païs de Vaud.

(*) *Tous les Auteurs étrangers & même* Commines *T.* I. *p.* 277. *attribuent l'origine de la guerre de Bourgogne à ces deux chars enlevés. On voit par ce que nous venons de rapporter combien ils font dans l'erreur.*

(a) *Schill. p.* 221. *fq.*

1475. veille de la St. Gall. Les troupes des deux Villes s'emparérent en peu de tems de *Morat*, de *Payerne* & de plusieurs Chateaux des environs. La Ville d'*Estavayé* faisoit alors un grand commerce, qui l'avoit fort enrichie; le Comte de Romont y avoit jetté 300 hommes sous la banniére de Nyon; elle fut prise d'assaut: il y eut plus de 1500 hommes passés au fil de l'épée dans cette occasion (a). Les *Soleurois* joignirent Berne & Fribourg à Estavayé; on prit *Yverdun* & nombre de lieux circonvoisins. *Henri Dittlinger* & *Jean Tillier* de Berne avec *Jean Vögeli* de Fribourg se distinguérent à la prise d'*Esclées* (b). Les troupes des autres Cantons

(a) *Chronique du Païs de Vaud. p.* 160.

(b) *Schill.* 235. *Stettl.* 235. *vojès aussi* Anshelm *b. a. La vérité de l'histoire ne me permet pas de passer sous silence la cruelle vengeance des Suisses contre la garnison d'Esclées; il ne resta des assiégés que* 18 *hommes, qui eurent la tête tranchée. Le Valet*

Cantons avoient joint peu à peu l'armée 1475.
de Berne & de Fribourg, & s'étoient
emparés en paſſant de *Romont*, *Moulon*, *Ruë* & d'autres endroits. Les *Valaiſans* avoient pris de leur côté *St. Maurice* & *Gundis*, qui faiſoient partie du Chablais (*a*). Les Confédérés s'étoient avancé au-delà de Morges, & projettoient de faire le ſiége de *Génève*, qui montroit beaucoup de haine contre les Suiſſes : mais cette Ville s'en racheta moyennant la ſomme de 26000 Souldes, qu'elle promit de payer. (*b*) Après une campagne de trois ſemaines les Suiſſes ſe retirérent (†), n'ayant laiſſé

---

t du Capitaine Pierre de Coſſonai eut ſeul la vie ſauve pour avoir ſervi de Bourreau dans cette occaſion.

(a) *Tſchachtlan f.* 645.

(b) *Gollut p.* 872.

(†) *Le Ms.* Mutach *ajoute, que lorſque l'armée des Suiſſes ſe retira elle devaſta la campagne, excepté ce qui étoit de l'Evêché de Lauſanne, des Baronies de Laſſara & d'Aubonne & de la terre de Bavois,*

1475. laiſſé garniſon qu'à *Yverdun* ſous les ordres d'*Albin de Silinen*, & à *Grandſon* ſous ceux de *Brandolf de Stein.* Ils avoient même abandonné *Joigne*, où ils auroient pû arrêter quelque tems le Duc de Bourgogne, ils ne furent pas long-tems à regretter cette faute.

1476. *Rodolphe*, *Marggrave de Hochberg*, Comte de Neufchatel, ſe donna bien des mouvemens pendant tout l'hyver pour étouffer cette guerre. Les Suiſſes n'étoient pas éloignés de ſe prêter à un accommodement, pourvû que le Duc d'Autriche & leurs Alliés y fuſſent compris. Ils conſentirent à une Trève de trois mois, qui fut rejettée avec beaucoup de hauteur par le Duc de Bourgogne (*a*). Le Marggrave, pour

---

vois, en conſidération d'Adrien de Bubenberg, qui étoit gendre du Baron de Laſſara, du Comte de Gruyére qui étoit Baron d'Aubonne, & de Jaques de Glereſſe, qui étoit Seigneur de Bavois.

(a) *Schill. p.* 258.

ıour donner une marque publique de 1476.
ı bonne volonté aux Cantons, leur
emit la Garde de la Ville de *Neufcha-*
el (*a*); il s'y jetta un nombre de Vo-
ontaires de Bienne, de la Neuveville,
lu Landeron & de Cerlier. (*b*)

Le *Comte de Romont* continua la guer-
:e; il furprit *Yverdun* le 12 de Janvier
ıvec 1500 hommes; la garnifon, qui
n'étoit que de 70 hom̃es, tous Lucer-
nois, fe retira dans le Chateau, & y fit
une vigoureufe refiftance. Dépourvus
de munitions de guerre & de bouche
ces braves guerriers ne fubfiftoient que
du butin qu'ils enlevoient dans leurs fré-
quentes forties (†). Le Comte n'eut
pas

(a) *Schill. p.* 259.
(b) *Ms. Mutach.*
(†) *L'action héroïque d'un Lucernois, dont on ne marque pas le nom, mérite de trouver place ici. Il n'avoit pour toutes armes que fon épée & une feule flèche, il la décocha dans la retraite contre un Bourguignon, acheva de le tuer avec fon épée, retira la flèche, & s'en fervit pour tuer un*

1476. pas le courage de donner l'aſſaut au Chateau, & ſe retira. Les Habitans d'Yverdun avec leſquels il avoit entretenu des intelligences, abandonnérent la Ville pour ſe dérober au reſſentiment des Suiſſes (a). *Brandolf de Stein* fut enlevé la même nuit dans la Ville de *Grandſon.* Le Chateau refuſa de ſe rendre, quoiqu'on eut conduit *de Stein* au pied de ſes murs, & que les Bourguignons euſſent menacé de le pendre en leurs préſence en cas de refus : mais ce brave Capitaine les exhorta lui-même à ne s'étonner de rien, & les raſſura tellement, que les ennemis furent obligés de ſe retirer ; ils emmenérent *de Stein*, après la bataille de Grandſon, à Nozaret, où il reſta priſonnier juſqu'à ce qu'il fut échangé contre le Chef des

un ſecond ennemi, des flancs duquel il l'arracha derechef, & l'emporta avec lui au Chateau. Tſchachtlan f. 573. *Schill. p.*263.

(a) *Schill.* 260. *ſeq.*

des Bourguignons trouvé dans le Chateau de Grandſon. (*a*) 1476.

Sur la premiére nouvelle qu'on eut de ce qui venoit de ſe paſſer, les Bernois avec leurs Alliés de Fribourg & de Soleure ſe remirent en campagne. Ils laiſſérent 200 hommes dans *Yverdun*, & doublérent la garniſon de *Grandſon*. (*b*)

Le Duc entre en Suiſſe & aſſiége Grandſon.

Le Duc de Bourgogne dans ces entrefaites marchoit à grandes journées contre la Suiſſe. Il entra par *Joigne* dans le Païs de Vaud à la tête de 100000 hommes (*c*); il arriva à *Orbe* le 12 de Février (*d*), & forma le *Siége de Grandſon.* Il fit donner le premier aſſaut le

(a) *Idem Schill. p.* 265 & 292. *Partie de la guerre de Bourg. dans l'Hiſtoire du Païs de Vaud. p.* 171.

(b) *Schill. p.* 266.

(c) *Les requiſitoires aux Confédérés, que Tſchachtlan raporte, ne parlent que de* 60000.

(d) *Chron. de Bourg. dans Commin. T.* 2. *p.* 400.

1476. le 22 du même mois, & emporta la Ville trois jours après. Le Chateau se défendit courageusement.

Les Bernois, sous les ordres de *Nicolas de Scharnachthal* & de *Jean de Hallvveil*, & les Fribourgeois sous ceux de *Pierre de Faussigny*, s'avancérent au secours de Grandson (*a*). *Henri Dittlinger* tenta de se jetter dans la place, mais inutilement (*b*). L'armée Alliée étoit campée à *Morat*, où elle attendoit le reste des Confédérés. Le Duc de Bourgogne s'impatientoit de se voir arrêté par un si foible Chateau : il trompa la garnison par des propositions fort avantageuses, qu'il lui fit faire par le canal d'un Gentilhomme Bourguignon nommé *Luc de Ronchant* (*c*). Les assiégés avoient perdu *Jean Tillier* leur Maître d'Artillerie ; le feu avoit pris à leurs

(a) *Schill. p.* 272.
(b) *Idem p.* 277.
(c) *Idem p.* 281. *Le Ms.* Mutach *le nomme Luc de Rouchant.*

leurs poudres ; la mésintelligence s'é- 1476.
toit glissée parmi eux ; ils voyoient peu de jour à être délivrés : toutes ces considérations leur firent prêter l'oreille aux propositions de Ronchant (†). Ils livrérent le Chateau au Duc le 27 de Février. Charles fit pendre ou noyer dans le Lac toute cette garnison, qui étoit encore de 450 hommes (*a*). Les Suisses aprirent à *Neufchatel*, où ils s'étoient

Le Chateau se rend par capitulation.

(†) *Tschachtlan ajoute, que* Jean Wuller, *Capitaine de la Garnison, fut un des prémiers à prêter l'oreille aux insinuations du Sr. de Ronchant, & que ce dernier avoit reçu* 100 *Gouldes de gratification de la garnison pour ses bons offices.*

(a) *Schill. p.* 283. Ronchant *avoit reçu quelque offense de ceux de Soleure ; il se joignit au* Comte de Romont, *à* Philippe Marggrave de Hochberg *& à* ceux d'Yverdun *pour engager le Duc à cette cruauté. Les Bernois firent arrêter le Marggrave Rodolph pére de Philippe, qui se trouvoit à Berne, & le firent garder à vûë dans la tour Lombach. Voyés Tschachtl. f.* 619 *&* 623.

1476. toient avancés depuis Morat, le ſort de la garniſon de Grandſon. Reſolus de venger leurs Compatriotes ils marchérent le 2 de Mars avec 20000 hommes à la rencontre du Duc de Bourgogne. Ce Prince avoit jetté 350 hommes dans le Chateau de *Vauxmarcus*, qui eſt ſur le paſſage de Neufchatel à Grandſon; les Suiſſes ne s'y arrêtérent pas: Leur Avantgarde, compoſée des troupes de *Schvveitz* & de *Thun*, s'étoit avancée au-delà de ce Chateau, & avoit pris poſte dans un terrein avantageux au-deſſus de Vauxmarcus, dans un lieu nommé *la Combe de Ruaux* (*a*). *George de Roſimbos* les attaqua avec 100 Archers (*b*). Les Confédérés laiſſérent Vauxmarcus derriére eux & marchérent à leur ſecours. Ces mouvemens engagérent la Bataille. Charles, contre l'opinion de ſes Généraux, étoit ſorti

Bataille de Grandſon.

(a) *Schill. p.* 286. *Ms. Mut.*
(b) *Commin. T.* 1. *p.* 276.

ſorti de ſon camp avantageux ſous Grandſon pour aller au-devant des Suiſſes ; il s'engagea dans un terrain fort ſerré au-deſſus du bois de *la Lance*, que l'on nomme *la Chatoſe* (*a*), & s'avança avec une précipitation, qui ne permit pas à toute ſon armée de le ſuivre (*b*). Les troupes de *Berne*, *Schvveitz*, *Fribourg*, *Soleure* & *Bienne* arrivérent les premiéres en préſence de l'ennemi ; elles ſe jettérent à genoux, ſelon l'uſage de la Nation, pour implorer le ſecours Divin : les Bourguignons crurent qu'ils demandoient grace. Il s'éleva de grands cris dans leur armée, qui trainoit plus de 3000 femmes à ſa ſuite (*c*). Les deux armées ſe canonérent quelque tems. *Louïs de Châlons*, *Seigneur de Chateauguion*, commença l'attaque avec la Cavalerie. Les Suiſſes formoient un Bataillon 1476.

 quarré

(a) *Ms. Mut.*
(b) *Commin. l. c.*
(c) *Schill. p.* 287.

1476. quarré, dont le front étoit défendu par les Lanciers : Quoique leurs troupes n'euſſent pas encore toutes joint le corps de bataille, *Chateauguion* ne put les entamer : après avoir attaqué pour la ſeconde fois ce bataillon des Suiſſes, & avoir été repouſſé autant de fois, il fut tué à la troiſiéme attaque par *Jean von der Grub* de Berne, & avec lui pluſieurs Seigneurs de la premiére conſidération (*a*). Le Duc de Bourgogne, qui ne croyoit avoir à faire qu'à cette poignée de monde, qu'il voyoit devant lui, fut étonné de la voir croitre d'un moment à l'autre ; c'étoit le reſte des Alliés, qui ſe rangeoient en bataille à meſure qu'ils arrivoient (*b*). Il en fut informé par Brandolfe de Stein ; ce Prince s'écria plein de découragement : Que déviendrons-nous, puiſque nous n'avons pas pû vaincre cette poignée

(a) *Schill. p.* 288.
(*b*) *Schill. ibid.*

poignée de gens (*a*): Les prémiers rangs de ses troupes se retirérent en arriére pour rejoindre le corps de l'armée. Ceux-ci prenant leur retraite pour une fuite, reprirent le chemin du Camp (*b*). Les Suisses les suivoient de près; ils atteignirent l'Infanterie, qui ne put pas soutenir leur choc; la déroute devint bien-tôt générale. Ils chassérent les Bourguignons devant eux comme une troupe de bétail, (pour me servir de l'expression d'un Auteur, qui étoit présent) (*c*), & les poursuivirent jusqu'à *Montagny*; leur pesante armure ne leur permettant pas d'aller plus loin. Ils s'y jettérent à genoux pour rendre grace à Dieu, de la victoire signalée, qu'il venoit de leur accorder contre un Prince, qu'on croyoit invincible. 800 Cavaliers de Bâle & les Gendarmes 1476.

(a) *Muralt Msc.*
(b) *Commin. l. c.*
(c) *Schilling p.* 289.

1476. Gendarmes Autrichiens & Strasbourgeois ne joignirent l'armée Conféderée qu'après le combat (*a*).

Le Duc de Bourgogne aimoit le faste; son Camp étoit rempli d'effets précieux. On estima à un million de florins les richesses qui tombérent entre les mains des Suisses (†). La Garnison de Grandson

---

(a) *Tschachtl. f.* 630, 631.

(†) *On aprend par les* Mémoires de Burkard Stoer *Prevôt d'Amsoltingen, qui sont dans les Archives de Berne, que dans ces tems le Marc d'argent valoit 7 flor. du Rhin. On conserve précieusement dans l'Arsenal de Berne plusieurs piéces d'Artillerie & les Mousquetons des Gardes du Duc, qui lui furent enlevés dans cette occasion. On montre aussi plusieurs riches tapis & les tapisseries avec lesquelles ses tentes étoient décorées. Nos Chroniques raportent*, que le gros Diamant *qui fait aujourd'hui le principal ornement de la Couronne Papale fut acheté à Lucerne l'an* 1492 *pour* 5000 *florins du Rhin*, par Guillaume de Diesbach fils de l'Advoyer de ce nom *qui le vendit à* Barthlomé May *Seigneur de Strätlingen pour*

ſon ſe rendit. On diſtribua entre les Confédérés une trentaine de Gentils-hommes de diſtinction; Berne demanda *le Seigneur de Darin*, pour l'échanger contre *Brandolphe de Stein*: mais à la vûë des malheureuſes victimes de la cruauté du Duc de Bourgogne, les ſoldats de Berne & de Fribourg maſſacrérent tous ces priſonniers à l'exception du ſeul Sr de Darin. (*a*) La Garniſon de *Vauxmarcus* abandonna le Chateau & eut le bonheur de ſe ſauver. Cette victoire ne coûta aux Suiſſes que 50 hommes; la perte des Bourguignons fut de 1000 (*b*), parmi leſquels on ne comptoit que 7 hommes d'armes, (*c*). 1476.

Les

---

pour 5400 *&* *celui-ci à des* Marchands de Genes *pour* 7000, *leſquels l'ont remis* au Duc de Milan *pour* 11000 *ducats.* Jules II. *l'acheta de ce dernier.* Tſchachtlan Mémoires du Temps *fol.* 635.

(a) *Schill. p.* 291. *Tſchachtlan* 631.

(b) *Idem* 630.

(c) *Commin. l. c.*

1476. *Le Duc rassemble une nouvelle Armée.*

Les Conféderés après avoir passé trois jours sur le Champ de Bataille reprirent le chemin de leurs maisons. (†) Charles s'étoit sauvé le jour de la Bataille de Grandson jusqu'à *Nozaret*; son Armée l'y suivit (*a*). Il fit de nouveaux préparatifs de Guerre, résolu de rentrer au plûtôt en Suisse & de former le Siége de Berne & de Fribourg. Comme assuré de la victoire ce Prince promit la Ville de Berne, au Comte de Romont & celle de Fribourg, à la Duchesse de Savoye

---

(†) *Après la bataille, les Suisses armérent Chevaliers, les Gentilshommes qui s'y étoient le plus distingués. De* Zurich, Jean de Breitenlandenberg, Roll de Bonstetten *Baron d'Ustri*, Sigmund de Griessen, Hartmann Rordorf, Henri Göldlin *&* Felix Schwarzmaurer. *De* Berne, Petermann de Waberen *fils de l'Advoyer de ce nom*, Jean de Hallweil, Arnold Segenser *&* Jean-Friderich de Mülinen. *De* Bâle, Arnold de Rotberg *&* Jean Schlierbach. *Tschachtl. f.* 632.

(*a*) *Schill. p.* 304.

Savoye & partagea les principales Mai- 1476.
sons entre ses Officiers. (*a*).

Le Duc de Bourgogne étoit venu camper à *Lausanne* le 14 de Mars (*b*). Son Armée grossissoit tous les jours ; la Duchesse de Savoye & le Comte de Romont lui avoient prêté tous les secours imaginables. Les Bernois & les Fribourgeois profitérent du séjour, que le Duc fit à Lausanne pour munir les places les plus exposées. Ils jettérent 1000 hommes dans Grandson & 1580 sous *Adrien de Bubenberg* (*) & *Guillaume d'Affry* dans *Morat* (*c*). Les Suisses &

(a) *Idem p.* 306.

(b) *Chr. de Bourg. p.* 400.

(*) *Les Auteurs Contemporains donnent de grands éloges à la sagesse & au courage d'*Adrien de Bubenberg. *Ayant eu avis, que sa garnison étoit prête à se mutiner, il publia une Ordonnance, que tout soldat seroit tenu par son serment de passer au fil de l'épée toute personne, qui tèmoigneroit la moindre irrésolution, sans exception de rang. Tschachtl. f.* 681. *Schill. p.* 334.

(c) *Schill. p.* 307.

1476. & leurs Alliés firent entrer 1000 hommes dans Fribourg (*a*). Le *Comte de Romont* avoit repris presque tout son païs, & toutes ses places étoient bien garnies (*b*). *Nicolas Zerkinden* Chatelain du haut Simmenthal reprit *la Tour* près de Vevay, & passa au fil de l'épée 500 hommes qui y étoient; il s'empara ensuite de *Vevay* & de plusieurs lieux circonvoisins. (*c*) *Petermañ de Waberen* & *Guillaume de Diesbach* marchérent contre *Romont*; le Comte de ce nom défendoit la Ville avec 4000 hommes; ils firent donner quelques assauts contre une tour sans pouvoir l'emporter & se retirérent sans oser entreprendre le Siége de la place. (*d*) Les *Valaisans* défirent un corps de 3000 Lombards, qui avoient passé le Saint Bernard pour entrer

(a) *Schill.* 306.
(b) *Idem* 310.
(c) *Idem* 313.
(d) *Idem* 316.

trer au Service du Duc (*a*). 1476.

Les Bernois écrivirent en date du 11[e] d'Avril au Roi de France, & lui recommandérent les *Enfans de Savoye* (†), qui étoient expofés par le mauvais parti qu'avoit pris leur Mére, à être dépoüillés de leur bien par le Duc de Bourgogne; Ils requeroient le Roi d'ataquer ce Prince dans le cœur de fes Etats, pendant qu'ils étoient réfolus de lui livrer bataille en Suiffe (*b*). Ils avoient auffi écrit à tous leurs Alliés pour preffer leurs fecours (*c*).

Affiégé Morat.

Le 23 de May le Duc de Bourgogne détacha une partie de fon armée, qui étoit de 60000 hommes (*d*), pour aller inveftir

(a) *Tfchachtl.* 656.

(†) *C'étoit Philibert Duc de Savoye, Charles; Loüife mariée depuis à Hugue de Chalon; Marie mariée à Philipe de Hochberg.*

(b) *Schill.* 321.

(c) *Idem* 318.

(d) *Tfchachtl.* 690.

1476. investir *Morat* ; ces troupes arrivérent devant la Ville le 24 (*a*), & achevérent de l'investir le lendemain. Le Duc ne leva son Camp de *Lausanne* que le 27, & prenant avec le gros de son armée une route détournée il alla camper à *Morrain* près du lac. Le Mardi 4 Juin ce Prince s'avança jusqu'au Chateau de *Beaulay*, il campa le 7 à *Montet* près d'Estavayé ; il en partit le 9 avec son armée & campa à *Avenche*, le 10 à *Faug* près de Morat, & entra dans le Camp de Morat le lendemain. (*b*) *Jaques Comte de Romont* étoit campé avec 8000 hommes au nord de la Ville, *Antoine Batard de Bourgogne* près du lac avec 30000; *le Duc* occupoit les hauteurs avec le reste de son armée (*c*).

Les Confédérés s'avancent pour dégager la Ville.

Les Bernois donnérent le commandement

(a) *Schill.* 323.
(b) *Chron. de Bourg. p.* 401.
(c) *Tschachtl.* 689.

dement de leurs troupes à *Nicolas de Scharnachthal* & à *Pierre de Waberen*, & firent avancer toutes leurs forces à *Laupen* & à *Guminen* pour défendre leurs ponts. (*a*). Les Bourguignons les attaquérent ſans pouvoir les emporter. (*d*) Le 16 de May ils donnérent l'aſſaut à la Ville de Morat, le combat dura 4 heures & fut opiniâtre ; ils furent repouſſés après avoir perdu plus de 1000 hommes. (*c*). 1476.

Dans ces entrefaites les Alliés joignirent peu à peu l'armée de Berne & de Fribourg. Les Confédérés s'avancérent juſqu'à *Ulmitz*, ils formoient un corps de 30000 hommes d'Infanterie & de 4000 chevaux. (*d*). Ils réſolurent dans un Conſeil de Guerre d'attaquer les Bourguignons. *René Duc de Lorraine* accom-

(a) *Schill. p.* 328.
(b) *Idem.* 330.
(c) *Idem* 331.
(d) *Commin. l.* 5. *c.* 3. *p.* 289. *T.* I.
Tſchachtlan

1476. accompagné de quatre *Comtes de Bitsch & de Leiningen* avec 200 Gendarmes joignirent l'Armée peu d'heures avant la bataille (*a*) après avoir fait une diligence incroyable (*b*).

L'avantgarde fut confiée à *Jean de Hallvveil*,

Tschachtlan *dans ses Mémoires du Tems fol.* 707. *fait le dénombrement d'une partie de cette Armée. Les Troupes de Soleure & de Bienne s'étoient avancées la veille jusqu'à Arberg. Bâle envoya* 2000 *hommes sous* Pierre de Roth *Chevalier.* Le Comte Loüis dOettingen *commandoit le secours de Strasbourg, qui consistoit en* 400 *Gendarmes &* 300 *Arquebusiers. Le* Comte Oswald de Thierstein *commandoit* 200 *Gendarmes Autrichiens avec le secours des Villes de Colmar, Selestadt & Kaisersberg. Le* Comte de Gruyeres *& les Villes de Rothvveil & de Schafhausen avoient pareillement joint les Confédérés. Les Zuricois au nombre de* 5000 *hommes sous* Jean Waldmañ *arrivérent à Berne la veille de la bataille & poussérent le même soir jusqu'à Gümïnen.*

(a) *Commin. l. c. p.* 286.

(b) *Schill. p.* 835.

Hallvveil, qui avoit ſous ſes ordres *Rodolph de Wuippens* & *Jean de Fögueli* de Fribourg ; le Corps de bataille étoit commandé par *Jean Waldmañ* de Zurich, & l'arriére garde par Gaſpard de Hertenſtein de Lucerne. (*a*). Le Chevalier *Guillaume Hertter* reçut le commandement en chef. (*b*). On tint un grand Conſeil de Guerre, dans lequel il fut réſolu d'envoyer reconnoître le Camp des ennemis le lendemain ; c'étoit le 22 de Juin (*c*), jour anniverſarie de la Victoire, que les Suiſſes avoient remportée à Laupen en 1336.

1476.

Bataille de Morat,

Avant que ce détachement des Suiſſes ſe mit en marche, *le Comte de Thierſtein* arma Chevaliers 150 des plus braves Guerriers. Le *Général Hertter* dans la crainte que la bataille ne s'engagea trop legérement, propoſa aux Suiſſes de retrancher

(a) *Idem p.* 336.
(b) *Etterlin f.* 93.
(c) *Idem l. c.*

1476. trancher leur Camp pour s'aſſurer une retraite : *Felix Keller* de Zurich s'y oppoſa ; il repréſenta que les Suiſſes ne connoiſſoient point ces ſortes de précautions, que c'étoit en combattant vaillamment qu'ils ſavoient s'aſſurer du païs. Hertter ſe rendit à ſes raiſons, & fit joindre à l'Armée Confédereé tous les Auxiliaires étrangers, qu'il avoit ſous ſes ordres (*a*). Le *Duc* averti qu'il paroiſſoit des Suiſſes fit ſortir ſes troupes de ſon Camp & les rangea en bataille derriére une haye vive au-deſſus de Morat ; le détachement, qui étoit allé à la découverte, fit avertir le Corps d'Armée que les Bourguignons ſe préparoient à les attaquer. Les Confederés ſe mirent en marche malgré une pluie abondante qui inondoit la campagne. Le ſoldat marquoit beaucoup d'ardeur pour le combat ; les Généraux eurent

(a) *Tſchachtl. f.* 713.

eurent de la peine à le retenir; on fit 1476.
la priére & *Hertter* arma le *Duc de Lorraine* & plusieurs braves Gendarmes, Chevaliers (*a*). Les deux armées restérent ainsi en présence jusqu'à midi (†) *Charles* jugea que les Suisses n'avoient pas intention de l'attaquer ce jour-là & fit sonner la retraite. Dès que ses troupes eurent comencé à marcher en arriére les Confédérés tombérent sur elles; ils avoient devant eux une haye vive

(a) *Etterlin & Schill. l. c.*

(†) *Les Auteurs Contemporains raportent, que pendant que les armées furent en présence, les chiens qui étoient dans le Camp des Bourguignons attaquérent ceux des Suisses, qu'ils se battirent long-tems avec beaucoup d'acharnement & que les premiers furent obligés de leur abandonner le champ de bataille. Ils ajoutent un second augure favorable: qu'après la priére les nuages se dissipérent, & qu'il fit un beau soleil.* Hallweil *en homme de génie parcourut tous les rangs & promit au soldat, sur ces heureuses auspices, une victoire certaine.*

1476. vive défenduë par huit Couleuvrines; *Hallvveil* à la tête de l'Avantgarde en fit le tour, s'empara du canon & s'en servit contre l'ennemi (*a*), il se jetta ensuite dans un chemin creux, prit les Bourguignons en flanc & fondit avec une telle impétuosité sur eux, qu'ils furent mis en déroute. Le reste de l'Armée avança en bon ordre, & attaqua les troupes du Duc déja ébranlées par le mouvement qu'elles avoient fait pour se retirer. *Bubenberg* en même tems détacha 600 hommes de sa garnison pour les prendre entre deux feux; cette manœuvre acheva de les décourager; ils ne pensérent plus qu'à chercher leur salut dans une fuite précipitée: mais pressés de toute part par les troupes des Confédérés & poursuivis par leur Cavalerie, qui les suivit jusqu'à *Avenche*, il échapa peu de Bourguignons au fer vengeur

(a) *Tschachtl.* 718.

vengeur des Suisses, qui pour s'animer 1476.
d'avantage avoient pris pour cris de guerre GRANDSON. On raporte, qu'il s'étoit jetté une si grande quantité de *Lombards* dans le lac, qu'il en fut tout couvert. (*a*)

Le *Comte de Romont*, qui commandoit un Camp séparé; loin de venir au secours du Duc, se retira avec précipitation & laissa tout son bagage en arriére. Les Confédérés remportérent une victoire

(a) *Idem l. c. & Schill. p. 338. Il y a peu d'années, qu'on pêcha des Armures d'une grande beauté du fond du lac. On a ramassé dans la suite les ossemens épars sur le Champ de Bataille, qu'on conserve encore de nos jours dans une Chapelle, qui est sur le grand chemin près de Morat. On y lit l'Inscription suivante.*

DEO OPT. MAX. CAROLI INCLYTI ET FORTISSIMI DVCIS BVRGVNDIÆ EXERCITUS MURATMUM OBSIDENS AB HELVETIIS CÆSUS HOC SUI MONVMENTUM RELIQUIT. ANNO MCCCCLXXVI.

1476. victoire complette. Le Duc perdit tous ſes équipages avec près de 26000 hommes. Cette défaite coûta ſi peu aux Suiſſes, qu'on auroit peine à le croire, ſi la vérité du fait n'étoit raportée par un Auteur Contemporain (*a*). On peut juger du découragement du Duc de Bourgogne par ſa fuite précipitée, puiſque ce Prince ne s'arrêta qu'à *Morges*, qui eſt à 14 lieuës de France de *Morat*; il y dîna le lendemain, & alla coucher à *Gex*, où il ſéjourna juſqu'au 27. (*b*).

Le *Comte de Gruyére* ſuivit les ennemis juſqu'à *Lauſanne*, il s'y arrêta & pilla la Ville. Les Conféderés, après avoir paſſé trois jours ſur le champ de bataille, congédiérent la moitié de leur armée, & s'avancérent avec le reſte juſqu'à *Lauſanne*, après avoir pillé & brûlé

(*a*) *Schill. p.* 338. *ſeq. cet Auteur raporte poſitivement, que les Suiſſes ne perdirent que 20 hommes. p.* 350.

(b) *Chr. de Bourg. p.* 401.

lé *Lucens* & *Moudon* (a). Ils trouvérent à Lausanne les Députés du Roi de France & de plusieurs Princes, qui les engagérent à une *Trève avec la Savoye*. Ils convinrent aussi d'un *Congrès à Fribourg* pour la St. Jaques suivante, (b) pour y règler les difficultés, qui étoient entr'eux & la Duchesse de Savoye. *Le Bâtard de Bourbon* Admiral de France, s'y rendit de la part de LOUIS XI; *l'Evêque de Genève*, le *Duc de Lorraine*, le *Comte de Gruyére* s'y trouvérent en personne avec les *Députés du Duc Sigismond d'Autriche*, & des Evêques de Strasbourg & de Bâle, du Duché de Savoye, de Genève, du Païs de Vaud, des huit Cantons, de Soleure, de Bienne, de l'Electeur Palatin, des Villes de l'Alsace, & de l'Evêque & du païs de Valais. (c). Il fut règlé: Que la Ville de *Genève* 1476.

Congrès & paix de Fribourg.

(a) *Schill. p.* 345.
(b) *Idem p.* 346.
(c) *Idem p.* 361.

1476. *Genève* payeroit les 24000 florins, auxquels elle avoit été taxée au commencement de la guerre de Bourgogne. Que le *Païs de Vaud* seroit restitué à la Maison de Savoye, sans qu'il pût jamais dans la suite en être démembré, moyennant 50000 florins, pour sureté de laquelle somme il resteroit hypothequé. *Morat* avec ses dépendances, *Grandson*, *Grandcourt* & *Cudresin* furent cedés aux Bernois & aux Fribourgeois. (†) Il fut aussi

---

(†) *Les* Bernois *s'étoient emparés dès le commencement de la guerre de* Cerlier : (*Erlach:*) *ils ont conservé cette Comté pour eux seuls. Elle apartenoit à* Guillaume de Châlon, *Prince d'Orange.* Rodolphe Comte de Neufchatel & de Nidau *doit en avoir prêté homage à* Pierre de Savoye *en* 1264. Guichenon *T.* 1. *p.* 285. *Isabelle de Neufchatel en reprit le Fief en* 1376. *Humbert Bâtard de Savoye en étoit Seigneur en* 1403. *&* *Jean Comte de Fribourg & de Neufchatel en* 1424. *Elle passa ensuite à la Maison de* Châlon *par Marie de Châlon sa veuve, qui en avoit disposé par testament*

aussi règlé que la Maison de Savoye payeroit aux Fribourgeois 25600 flor. qu'elle leur devoit. (*a*) 1476.

Le

---

testament en faveur de Guillaume de Châlon son neveu en 1465. *sans qu'on trouve aucun vestige de reprise de Fief.* Morat, Grandson & Echallens *ont été gouvernés depuis, alternativement par* Berne & Fribourg, *qui y envoyent tous les cinq ans un Ballif; tellement que sous les Ballifs Bernois l'administration dépend de Fribourg & réciproquement de Berne sous un Fribourgeois.* Grandson *fut cedé en* 1424 *le* 26 *Juin par le Duc de Savoye à Loüis de Châlon Prince d'Orange.* Orbe, Echallens & Montagny *étoient en* 1381 *de la dépendance de Jean Philippe Comte de Montbeliard, qui les tenoit des* Montfaucons. *Les* Villerseels *ont tenu une partie d'Orbe, & les trois Terres passérent enfin aux Châlons par Jeanne fille d'Henri de Montbeliard, qui épousa Loüis de Châlon Prince d'Orange.* Grandcourt & Cudrefin *furent restitués à la Maison de Savoye. Berne s'en remit en possession lors de la conquête du Païs de Vaud en* 1536.

(a) *Schill. p.* 360.

1477. *Fribourg reconnu libre.*

Le 22 d'Août 1477. Jolande Ducheſſe de Savoye renonça, à la ſollicitation de Berne, à tous ſes droits ſur *Fribourg*, & cette Ville fut reconnuë libre & indépendante, & ſurmonta, depuis cette époque, ſes Armes de l'Aigle Impérial. La Ducheſſe & Philibert ſon fils avoient envoyé Urbain de Chivron Chevalier, Bernard de Menthon & Bertrand de Deircea à Berne pour renouveller l'ancienne Alliance de la Maiſon de Savoye avec cette République, Berne ſouhaita d'y faire comprendre Fribourg & demanda que cette Ville fût miſe en liberté; la Savoye y conſentit, moyennant qu'elle rabatit 10000 florins de la ſomme qui lui étoit dûë. Jaques Velg Advoyer, Rodolphe de Wuippens Chevalier, Guillaume & Jean Tächtermañ, Henri Larer & Jean Furer négociérent ce Traité. (*a*).

L'Amiral

(a) *Anshelm f.* 248. *Schill. p.* 391. *Chr. de Fribourg Ms.*

L'Amiral de France & les Suisses étoient convenus dans le Congrès de Fribourg, que les Confédérés enverroient une Députation au Roi pour recevoir le payement des 24000 florins, que ce Monarque leur avoit promis pour les fraix de la guerre de Bourgogne. Leurs Ambassadeurs furent reçus avec beaucoup de distinction par LOUIS XI. La somme fut délivrée & partagée entre tous les Cantons également. Chaque Ambassadeur reçut un présent de 20 Marcs d'argent & *Adrien de Bubenberg* reçut encore 100 Marcs du Roi comme un tèmoignage de l'estime qu'il faisoit de sa personne. (*a*).

1476. *Ambassade en France.*

Le Duc de Bourgogne mit le Siége devant *Nancy* le 22 d'Octobre. Le *Duc de Lorraine* se présenta en personne devant le Conseil Souverain de Berne le 23 de Novembre, & demanda du secours à la

Charles assiége Nancy.

(a) *Idem p.* 363.

1476. la République. On indiqua deux Diétes à ce sujet à Lucerne, Berne opina en faveur de *René*: les Cantons objectoient la rigueur de la Saison ; c'étoit le plus froid hyver qu'on eût jamais vû. Ils permirent cependant au Duc de prendre à sa solde autant de Suisses, qu'il pourroit engager: Il en rassembla 8000. (*) Ces troupes partirent de *Bâle* le 26 de
1477. Décembre. Elles ne contribuérent pas peu à la célèbre victoire, que ce Prince remporta le 5 de Janvier sur le Duc de Bourgogne devant Nancy. Charles y fut tué. Sa mort mit fin à une guerre sanglante, que LOUIS XI. avoit fomentée, dans laquelle il ne prit point parti malgré ses sermens, & dont il retira cependant le principal avantage.

Bataille devant Nancy. Charles y est tué.

(*) *Idem p.* 367.

Fin du Sixiéme Livre.

HISTOIRE



HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE SEPTIE'ME.



A Comté de Bourgogne avoit envoyé des Députés à Neufchatel au commencement de l'année 1477. pour négocier une Trève avec les Suiſſes. Dès qu'ils furent informés de la mort de leur Maître, ils ſe

1477. *Traité avec la Franche Comté.*

1477. ſe rendirent à *Berne* (*a*). *L'Archevêque de Beſançon* étoit à leur tête : Il propoſa une Alliance perpétuelle avec les Cantons, ou s'ils ne l'avoient pas pour agréable, de ſe ſoûmettre aux Suiſſes en qualité de leurs Sujets, pourvû qu'on voulut les maintenir dans la joüiſſance de leurs privilèges & de leurs franchiſes. (*b*). Berne les renvoya au reſte des Suiſſes. Ce Canton étoit d'avis d'accepter l'ofre des Francs Comtois. La Suiſſe fournit abondamment toutes les denrées néceſſaires à la vie excepté le ſel; la Franche Comté qui a de riches Salines à *Salins*, convenoit fort bien à la Conféderation, pour la rendre entiérement indépendante de ſes voiſins. Cependant les Cantons, déterminés peut-être par différentes conſidérations particuliéres, rejettérent les offres de l'Archevéque. Ils firent un Traité de Paix perpétuelle

(a) *Schilling p.* 388.
(b) *Tſchachtl. f.* 829.

pétuelle avec la Comté moyennant 1477.
150000 florins, que cette Province s'engagea de payer aux Confédérés (*a*). Ce Traité ne fut pas rempli de la part des Francs Comtois; LOUIS XI. avoit gagné le prémier Seigneur du païs *Jean de Châlon* Prince d'Orange: (*b*) Il se forma par son moyen un grand parti dans la Province. Ce Monarque offrit aux Suisses de leur payer la somme d'argent susmentionnée, les Cantons y consentirent & cedérent leurs droits au Roi; sous la réserve cependant que ce Prince observeroit la paix perpétuelle à laquelle les Comtois s'étoient engagés (*c*). LOUIS XI se crut muni d'un titre suffisant pour établir ses droits sur la Franche Comté: Il négligea le Prince d'Orange; ce Seigneur abandonna son parti: le Roi fut obligé de lever des trou-
pes

(a) *Val. Anshelm f.* 227.
(b) *Commines T.* 1. *p.* 369.
(c) *Anshelm.* 229.

1477. pes pour s'en mettre en poſſeſſion. Il n'avoit point encore ratifié le Traité qu'il avoit conclu en 1474 avec les Suiſſes : Ce Prince envoya, pour cet effet, ſes Ambaſſadeurs aux Cantons ; leur fit délivrer les ſommes ſtipulées par le Traité, & demanda à lever les 6000 hommes, qui lui avoient été promis. (*a*).

MARIE l'unique héritiére de Charles Duc de Bourgogne venoit d'épouſer MAXIMILIEN Duc d'Autriche, fils de l'Empereur FRIDERICH III. Ces Princes faiſoient par leurs Ambaſſadeurs tous leurs efforts pour engager les Suiſſes à la neutralité. Leurs Sujets s'étoient enrollés en foule indifféremment au Service des deux Parties (*b*). Ils les rapellérent (*c*), & députérent au Roi *Jean Waldmañ* Chevalier, de Zurich. *Adrien de Bubenberg* Chevalier, de Berne,

(a) *Schill. p.* 387.
(b) *Idem.* 388.
(c) *Tſchachtl.* 836.

ne ; & *Jean Im-Hof* d'Uri ; pour ménager une Trève en faveur de la Bourgogne. Ces Ambaſſadeurs ne furent pas écoutés (*a*).

Cette conduite du Roi irrita la Nation. Elle convoqua dans le courant des mois de Janvier & de Février deux Diéttes, auxquelles le Duc *René de Lorraine* & *l'Archevêque de Beſançon* ſe trouvérent en perſonne, avec les Ambaſſadeurs du Pape, de l'Empereur & de l'Archiduc Maximilien. La grande Ligue de la haute Allemagne fut prolongée au terme de 15 années. Le Pape, l'Empereur, l'Autriche & la Bourgogne s'alliérent en vûë d'empêcher la Conquête de la Franche Comté. Le Roi de France offrit de partager cette Comté avec les Suiſſes, ou d'augmenter la ſomme qu'il leur avoit promis pour acquerir leurs droits ſur cette Province, 1478.

(a) *Anshelm.* 236.

1478. vince : Les Confédérés refusérent l'un & l'autre de ces partis, & exigérent du Roi, qu'il renonçât à ses prétentions sur la Comté, qui devoit être reçûë dans l'Alliance des Suisses moyennant 150000 florins, qu'elle payeroit à la Nation. Le Duc Maximilien & le Duc René firent une Alliance particuliére. On confirma la Paix avec la Savoye ; Philibert Duc de Savoye paya 25000 florins & la Ville de Genève 11000. On restitua à ce Duc le Païs de Vaud, à l'exception de *Morat*, *Grandson* & *Echallens* ; qui furent cedés à perpétuité aux Bernois & aux Fribourgeois. Berne se réserva en propre *Aigle*, *Chateaudoix* & *Rougemont*. (a).

Les Suisses ne se soutinrent pas dans leur conduite à l'égard de la Franche Comté ; ils défendirent d'abord à leurs Sujets, sous des peines très rigoureuses de

---

(a) *Idem Ansh. p.* 489.

de s'enroller pour aucun des partis : ils n'en furent pas les Maîtres. On vit pour la premiére fois les fréres armés contre les fréres. LOUIS XI, outre les penſions qu'il payoit aux Cantons, répandoit des ſommes bien plus conſidérables parmi les particuliers : Ce fut la perte de la Nation. *Commines* le prévoyoit dès-lors; l'événement n'a que trop bien juſtifié ce qu'il avançoit en ces termes : *Et crois qu'à la fin ſera leur dommage, car ils ont tant accoutumé l'argent, dont ils avoient petite connoiſſance auparavant, & ſpécialement des monnoyes d'or, qu'ils ont été fort prêts à ſe diviſer entr'eux.* (*a*). 1478.

Charles d'Amboiſe, Seigneur *de Chaumont*, ſucceda au Seigneur *de Craon* dans la conduite de la guerre de la Franche Comté. Il attira dans le parti du Roi la plûpart des Suiſſes, qui étoient

(a) *Commines T. I, p.* 389.

1478. toient au Service de Maximilien. (*a*). L'Empereur & l'Archiduc en firent leurs
1479. plaintes aux Suiſſes (*b*). Après bien des négotiations les Cantons ſe déterminérent dans une Diette tenuë à Lucerne le 9 Septembre 1479 à ceder au Roi leurs prétentions ſur la Comté pour
1480. la ſomme de 200000 florins. Enfin l'année ſuivante l'Alliance avec la France fut ratifiée par tous les Cantons, & par les Villes de Fribourg & de Soleure ; ils donnérent à ce Monarque le ſecours de 6000 hommes, qui y étoit ſtipulé. (*c*). Ce ſont les premiéres troupes règlées que la France ait entretenuës. (*d*).

1477. Il s'étoit formé, après la guerre de Bourgogne dans les Cantons populaires, des Bandes de ſoldats dans le goût des grandes Compagnies en France, dont

(a) *Idem l. c. p.* 388.
(b) *Anshelm.* 323.
(c) *Schill.* 400.
(d) *Anshelm.* 337.

dont nous avons parlé ; Ces Vagabons prétextérent la résolution d'obliger la Ville de *Genève* à payer la Rançon qu'elle avoit promise. Ils entrérent au mois de Février 1477 au nombre de 700 sur le territoire de Berne ; on leur accorda enfin le passage à travers la Ville : Ils furent joints à Fribourg par 2000 de leurs Compagnons. Les Genevois après bien des Négociations se rachetérent enfin de leur visite en payant à chacun de ces Avanturiers 2 florins du Rhin. (*a*). 1477.

Les Cantons de Zurich, Berne & Lucerne, avec les Villes de Fribourg & de Soleure, firent une alliance particuliére pour leur défense réciproque. (*b*). Les Cantons populaires en prirent ombrage ; ils n'éclatérent cependant pas d'abord.

Le Pape SIXTE IV venoit de conclure 1478.

(a) *Schill.* 381.
(b) *Tschacht.* 827.

1478. clure le 18 d'Octobre 1478. une Alliance avec les Cantons. (*a*). Celui d'*Uri* se laissa entraîner dans une guerre contre la Duchesse de Milan veuve de Jean Galeace. Berne, Fribourg & Soleure, leur envoyérent un secours de 3400 hommes. (*b*).

1479. L'année suivante les Conféderés firent un Traité avec Mathias Roi d'Hongrie. (*c*).

1481. Les Cantons populaires levérent le masque, lorsque *Fribourg* & *Soleure* demandérent à être reçus dans la Confédération : Zurich, Berne & Lucerne apuyérent fortement leurs instances; mais les prémiers refusérent absolument leur consentement. Ils prétendirent, que l'Alliance des Villes étoit contraire à la teneur de la Conféderation. Zurich & Berne ne s'étoient pas liés à ne point contracter

(a) *Etterlin* 97. *Anshelm.* 308.
(b) *Schill.* 393.
(c) *Anshelm.* 319.

contracter d'alliance sans leur consentement : mais Lucerne étoit dans le cas. Ils lui intentérent procès ; les Villes étoient résoluës de maintenir leur Alliance, lorsque Frére *Nicolas von Flue*, Hermite, qui étoit en odeur de sainteté, s'entremit, & disposa les Parties à une entrevüë amiable à *Stanz* au mois de Décembre 1481. (a). Les deux Parties reconnurent Frére Nicolas pour leur Arbitre, qui prononça : que l'Alliance particuliére des Villes seroit annullée, & que Fribourg & Soleure seroient reçus dans la Confédération. On ajouta aux conditions de l'Alliance entre les huit Cantons quatre Articles particuliers pour Fribourg & Soleure. 1°. Que ces deux Cantons ne s'engageroient dans aucune guerre sans l'aveu des huit anciens Cantons. 1°. Que s'il leur survenoit des difficultés avec une Partie qui leur offrit le Droit, & que

1481.

Fribourg & Soleure reçus dans la Confédération.

(a) *Etterlin* 97.

1481. que les huit Cantons se trouvassent suffisans pour en décider, les deux Villes seroient tenuës de se soûmettre à leur décision. 3°. Qu'ils ne feroient aucune nouvelle Alliance sans leur consentement. 4°. Qu'au cas qu'il s'élevât une guerre entre les anciens Cantons, ils resteroient neutres & feroient l'office de Médiateurs.

Convenant de Stanz. Les huit Cantons avant que de se séparer firent un Convenant, qui est apellé *la grande Convention de Stanz.* Elle règle dans la premiére partie: 1°. De ne commettre aucune hostilité les uns envers les autres. 2°. D'assister le Canton qui seroit attaqué injustement. 3°. Chaque Souverain s'engage à punir sévérement ceux de ses Sujets, qui commettront des hostilités contre un des Cantons. 4°. Chaque délit sera puni par le Juge du lieu où il aura été commis. On s'engage dans la seconde A ne permettre aucunes assemblées illicites. Dans la troisiéme: A ne pas protèger les Sujets d'un autre Canton con-

tre

:e leurs Souverains & à ne former au- 1481.
un parti parmi eux; mais plûtôt à
oncourir enſemble pour les retenir
ans l'obéïſſance. Dans la quatriéme, on
onfirma les différens Règlemens Mili-
aires ; comme le *Pfaffen-Brief* de l'an
381. & *l'Ordonnance de Sempach* de
393. La derniére règle la maniére, en
quelle les conquêtes que les Confféde-
és pourroient faire dans la ſuite, ſe-
oient partagées : ſavoir tous les biens
neubles à raiſon des hommes, qui ſe
rouveront à l'expédition ; tous les im-
neubles par portion égale. Les autres
Cantons & les Alliés auront leur por-
on aux meubles ; mais les huit ſe ré-
ervent tous les immeubles. (*a*).

Premières Lettres de Priviléges accordées aux Suiſſes par Loüis XI.

L'union ainſi rétablie dans l'intérieur
es Cantons, les Suiſſes étendirent leurs
ûës au dehors. Ils avoient obtenu de
Louis XI par des Lettres Patentes du
mois de Septembre 1481, enregiſtrées
à

(a) *Anshelm.* 400, 417.

1481. à la Chambre des Comptes au mois d'Octobre, plusieurs Privilèges pour leurs Militaires en France. Ces Lettres Patentes renferment tout le fondement des Privilèges, dont les Militaires Suisses sont en droit de joüir dans ce Royaume, & méritent par-là d'être raportées en substance. Elles contiennent :

„ Que tous ceux de cette Nation, „ qui étoient alors ou seroient à l'avenir au Service de Sa Majesté, à ses gages & solde & qui étoient mariés „ ou habitués, se marieroient ou habitueroient ci-après dans le Royaume, „ pourront y acquerir tous les biens „ meubles & immeubles, les posseder „ & en disposer par Testament ainsi que „ leurs femmes, enfans ou héritiers „ pourront les recueillir & leur succeder comme s'ils étoient natifs „ du Royaume : A l'effet de quoi le „ Roi les déclare autorisés & habitués, „ sans qu'eux, leurs femmes, ou enfans

„ fans ou héritiers puiſſent être tenus 1481.
„ de payer pour raiſon de ce aucune fi-
„ nance ni indemnité : dont il leur fait
„ dès-lors don, à quelque ſomme qu'el-
„ les puiſſent monter. Et afin, que les
„ gens de guerre de ladite Nation, qui
„ demeuroient alors & viendroient
„ dans la ſuite demeurer dans le Royau-
„ me, & qui feroient à ſes gages &
„ ſolde, puiſſent mieux vivre & s'en-
„ tretenir honnêtement ſans être inquie-
„ tés, & que les autres ayent meilleur
„ courage de s'y habituer en plus grand
„ nombre, eux & leurs veuves durant
„ leur viduité feront leur vie durant
„ exemt de toutes Tailles, Impôts,
„ Aides & Subventions quelconques
„ miſes ou à mettre dans le Royaume,
„ ſoit pour buteſtenement des gens
„ de guerre ou autrement, pour quel-
„ que cauſe ou prétexte que ce ſoit ;
„ & qu'ils ſoient auſſi exempts du Guet
„ & Garde de Porte en quelque lieu
„ du

1482. „ du Royaume qu'ils demeurent. (*a*).

Il s'étoit élevé quelques différents entre une partie des Cantons & quelques-uns de leurs voiſins, qui furent appaiſés par la médiation des Bernois. Le *Capitulat de Milan* fut confirmé & renouvellé ſous l'adminiſtration de *Loüis le More* (*b*). LOUIS XI étoit peu religieux à obſerver ſes Traités : *Henri Matter* de Berne lui fut député par cinq Cantons. Il ſollicita inutilement les arrérages, qui étoient dûs à la Nation. (*c*).

Les ſept Cantons achetent la Comté de Sargans.

Les ſept Cantons firent l'acquiſition de la *Comté de Sargans* du Comte Jean de Soñenberg, du conſentement du Comte George de Sargans, de qui il la tenoit en hypotèque. (*d*).

La

(a) *Traité des Alliances de France avec les Suiſſes. p.* 12.

(b) *Anshelm.* 466.

(c) *Idem* 481.

(d) *Idem p.* 505. Berne *fut admis dans la Corrègence de cette Comté par la Paix de l'an* 1712.

La mort du Roi LOUIS XI. fit revi- 1483.
vre les négotiations de la France en
Suiffe. Les Cantons nommérent des
Députés pour complimenter le nou-
veau Roi & pour lui tèmoigner les
bonnes difpofitions, dans lefquelles ils
se trouvoient pour le renouvellement
de l'Alliance. La Règence de France
les avoit prévenus: *Le Sr. de Lins &*
Préfident de Thoulonfe fe prefentérent
leur Diette à la fin de Novembre;
offrirent de payer les arrerages dûs à la
Nation, & demandérent à prolonger
le terme de l'Alliance (*a*).

Les Députés fe rendirent auprès du 1484.
Roi au mois de Février. Ils furent re-
çus très-honorablement: CHARLES
VIII promit de payer les penfions à
Lion, où elles furent en effet délivrées
en partie à *Barthlomé May* de Berne, qui
avoit été envoyé de la part des Can-
tons.

(b) *Anshelm.* 534.

1484. tons. (†) Les Députés Suiſſes furent ſuivis par les Ambaſſadeurs du Roi, *Philippe Bodet* Chancelier de Bourgogne & *Jean d'Andilot* Gouverneur de cette Province. Ils ménagérent avec les Suiſſes un Traité, qui fut conclu à Lucerne le 4 d'Août avec Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden, Fribourg & Soleure. Outre la confirmation des engagemens contractés ſous le règne précédent, il renferme deux Articles nouveaux, ſavoir:

Alliance avec Charles VIII.

„ Que le Roi ne pourra retenir aucun „ des ſoldats des Cantons, ſans leur „ conſentement, & que d'abord que les „ Cantons auront guerre avec quel- „ qu'un de leurs Ennemis, le Roi ſera obligé

(†) *Non-ſeulement* Barthlomé May *ne reçut pas la ſomme entiére, qui étoit dûë, mais on l'obligea de ſe charger de mauvaiſes eſpèces; & on lui fit toutes ſortes de mauvais traitemens à ſa ſortie de Lion. Voyés Anshelm & Stetler.*

, obligé de la lui déclarer de l'attaquer 1484.
, & de le pourſuivre comme ſon enne-
, mi propre ſans fraude ni dol. Ce
Traité eſt ſigné par *Jean Waldmann* Chevalier, Bourguemaitre de Zurich; *Guillaume de Diesbach* Chevalier, & *Pierre de Waberen* Advoyers de Berne, &c. &c. &c. (*a*). Par des raiſons, que nos Hiſtoriens ne nous ont pas tranſmiſes, il ne fut jamais avoüé des Cantons. Le mécontentement de la conduite, que tint la France dans le payement des penſions peut y avoir donné lieu.

Berne fit deux années après un Trai- 1486.
té de Combourgeoiſie avec la Prevôté de Motier Grandval, ou le *Munſterthal*, voici ce qui l'occaſionna. Deux Compétiteurs ſe diſputoient la dignité de Prevôt de Motier. Le premier *Jean Pfiffer*

Combourgeoiſie de Berne avec la Prevôté de Motier.

(a) *Traité de Paix de Leonhard T.* 4. p. 19. *Traité des Alliances avec la France par Vogel. p.* 14.

1486. *Pfiffer* natif *de Surſée* étoit parent du Bourguemaitre Waldmann de Zurich; & protègé par Caſpar Ze Rhein Evêque de Baſle: le ſecond *Jean Meyer* étoit Bourgeois *de Berne* & apuyé du Canton. L'Evêque mit Pfiffer en poſſeſſion; les Bernois ſecoururent Meyer, s'emparérent de toute la Prevôté, & forcérent l'Evêque de reconnoître leur Bourgeois. Par le Traité, qui ſe fit au mois de Février par l'entremiſe de Hartmann de Hallweil Prevôt du haut Chapitre, l'Evêque renonça à ſes droits ſur la Prevôté & s'engagea à payer aux Bernois 2500 florins pour les fraix de la Guerre. Ils firent peu après avec les habitans de cette Vallée un traité de Combourgeoiſie daté du 14 May; par lequel ces Peuples s'engagérent d'aſſiſter Berne avec leurs Milices à leurs propres dépens dans toutes les guerres, excepté contre l'Evêque de Baſle. Ce Prince s'adreſſa aux Cantons pour rentrer en poſſeſſion de la Prevôté. Il fut enfin règlé le 28 No-

vembre

vembre que les Bernois reftitueroient 1486.
la Prevôté à l'Evêque. Ce Traité mit fin à un nombre de difficultés, qui fubfitoient entre le Prince Evêque & la République de Berne. Il porte en fubftance :

1°. Que le Village de *Reiben* demeurera à l'Evêque : mais que les Bernois auront le droit d'y fuivre & d'y faire enlever les malfaiteurs. 2°. Que la vacherie la *Valiere* reftera à ceux de *Buren*. 3°. Que les Bourgeois de *Bienne* feront francs de péage fur le Lac de Nidau pour tous les effets, qui ne fervent qu'à leur ufage. 4°. Que la Combourgeoifie des Habitans de la Prevôté avec Berne fera reconnuë par le Prince ; que Berne pourra difpofer de leur Milice dans tous les cas, excepté celui où cette République fe trouveroit en guerre contre Son Alteffe ; que pour lors aucun des deux partis ne pourra leur faire prendre les armes. 5°. Que Berne demeurera en

 poffeffion

possession de sa Co-Souveraineté sur la montagne de Diesse. (†)

1491. *Dissention entre Charles VIII. & Maximilien, dans laquelle on veut impliquer les Suisses.*

CHARLES VIII, après avoir réduit la Bretagne par la défaite du Duc *François* à la journée de Saint Aubin, s'attira de nouveaux embarras. Le Duc de Bretagne étoit mort peu après, & n'avoit laissé qu'une fille unique ANNE, qui étoit promise depuis 1489 avec MAXI-

---

(†) *Anshelm. à f. 673. ad 689. Cette* Combourgeoisie *subsiste encore de nos jours. Elle a été renouvellée en* 1496, 1613, 1655, 1671, 1689, 1704, 1706, 1722, *& dernièrement en* 1743 *par* JEAN-RODOLPH DACHSELHOFER, PHILIPPE-HENRI SINNER, SAMUEL MOUTACH, & FRANÇOIS-LOUIS DE WATTEVILLE. *Elle fut jurée solemnellement par plus de mille hommes portant armes. La* Prevôté *est encore reconnuë de nos jours Païs d'Empire; les Appels en vont à Wetzlar; & par le Traité de Bâle de* 1657. *il a été règlé, qu'elle fourniroit le quatorziéme denier des Subsides, auxquels l'Evêché de Bâle pourroit être taxé.*

MAXIMILIEN Roi des Romains. *Charles* faifoit élever à fa Cour l'Archiducheffe Marguerite fille de Maximilien, qui lui étoit deftinée; il la renvoya & époufa Anne de Bretagne. Le Roi des Romains en fut fort irrité & fe ligua avec HENRI Roi d'Angleterre. (*a*). Charles, qui prévoyoit une guerre fanglante, envoya l'Evêque de Montauban & Antoine de Lamet aux Suiffes, & demanda dans une Diette, qui s'affembla à Berne au mois de Juin, à renouveller les anciens engagemens avec eux en leur ofrant les mêmes penfions, que Loüis XI leur avoit accordées. Ces propofitions ne furent pas écoutées; parce que les Suiffes refufoient de donner des troupes au Roi pour agir offenfivement, & que d'ailleurs leurs Officiers préferoient de fervir fans 1491.

(a) *Abregé de Mezerai T.4. p. 24.*

1491. capitulation particuliére. (*a*).

MAXIMILIEN chercha à profiter des circonſtances. Il écrivit de Nuremberg le 12 de Juillet aux Cantons, pour les remercier de ce qu'ils n'avoient pas prêté l'oreille aux propoſitions de la France. (*b*). Ses Ambaſſadeurs propoſérent à une Diette à Lucerne de renouveller l'Union héreditaire ſans pouvoir y diſpoſer les Cantons (*c*) ce qui engagea ce Prince à ſe rendre en per-
1492. ſonne à Conſtance au mois de Juillet de l'année ſuivante. Il fit des plaintes améres aux Députés contre le Roi de France ; leur repréſenta que tout le Corps Germanique, dont la Suiſſe faiſoit une partie diſtinguée, étoit ſenſiblement offenſé, par la conduite de Charles à l'égard de ſa fille. Il demanda la levée de 6000 hommes, & que comme

(a) *Anshelm. fol.* 921.
(b) *Idem f.* 924. (c) *Id. f.* 927.

me fon coufin le Duc Sigifmond lui 1492.
avoit tranfporté & remis tous fes païs héreditaires, pour lefquels la Nation étoit en Traité, on ne refufa pas de les renouveller en fa faveur *(a)*. Les Députés lui répondirent ; que par raport au renouvellement de l'Union, ils n'étoient point inftruits fur cet article, mais qu'ils en feroient leur raport à leurs Supérieurs ; & pour la levée des troupes, que l'interêt de la Conféderation ne permettoit pas dans des circonftances où les plus puiffans Monarques de l'Europe alloient entrer en guerre, qu'ils s'écartaffent de la neutralité qu'il leur convenoit d'obferver. Ils conclurent par offrir leur Médiation : Maximilien l'accepta & les invita de fe trouver à la Diette générale de l'Empire, que l'Empereur Friderich alloit convoquer à Mayence. *(b)*.

 Les

(a) *Ansbelm. T. 2. f. 4.*
(b) *Ibid f. 6, 7.*

1492. Les Cantons indiquérent une Diette à Schweitz pour le jour de Sainte Catherine, & chargérent Berne & Fribourg d'écrire au Roi de France pour lui faire agréer leur médiation. Berne écrivit en conſéquence à ce Monarque le 10 d'Août. (*a*).

Berne & les Etats Ariſtocratiques de la Suiſſe étoient diſpoſés en faveur de Maximilien & ſouhaitoient de renouveller l'Union héreditaire : Les Etats Populaires, au contraire, étoient plus attachés à la France. Le *Landaman Reding de Schvveitz* déclara en pleine Aſſemblée à la Diette, qu'il n'y avoit que l'amitié de la France qui pût mettre un frein à la haine que les Allemands & les Lombards leur tèmoignoient. Ainſi la Diette ſe ſépara infructueuſement, & les Etats Populaires ſignifiérent leur réſolution à la Diette de Zurich

(a) *Anshelm. f.* 8.

rich aux Ambaſſadeurs de Maximilien, 1492.
Hermann d'Eptingen, *Lazare d'Andlau*, & *Jean Lanz de Liebenfels*. Cette diverſité de diſpoſitions réveilla les jalouſies, qui s'étoient élevées parmi les Cantons depuis la guerre de Bourgogne. Les Populaires, pour s'aſſurer la pluralité dans les Diettes, firent une Ordonnance à *Bruñen*; que Fribourg & Soleure n'auroient de voix que dans les affaires, qui les concerneroient immédiatement, & que les Diettes rouleroient annuellement de Canton en Canton. (*a*). Les Villes s'aſſemblérent de leur côté à Zoffingue & réſolurent de garder une éxacte neutralité, & de défendre ſous peine de la vie à leurs Sujets de prendre parti ni pour la France ni pour l'Autriche. (*b*). Berne & Lucerne ſe liérent par un Traité particulier d'union & d'amitié. (*c*). Dans

(a) *Anshelm. f.* 11. (b) *Idem f.* 12.
(c) *Idem f.* 28.

1492. Dans ces entrefaites on reçut une Lettre du Roi CHARLES VIII datée du 24 d'Août, par laquelle ce Monarque tèmoignoìt une extrême ſenſibilité des bons offices, que les Cantons vouloient bien rendre pour prévenir l'effuſion du ſang Chrétien; il les aſſuroit qu'il remettoit ſes interêts entre leurs mains avec la confiance, que méritoit leur amour pour la paix & pour la juſtice. (*a*).

1493. En effet ils ne contribuérent pas peu à diſpoſer les Parties premiérement à une trève, & enſuite à une paix ſtable, qui fut faite à *Senlis* le 23 de Mai, par laquelle la Comté de Bourgogne fut cedée à Maximilien. (*b*).

1494. *Mouvemens à cauſe de la guerre de Naples.* La guerre pour le Roïaume de *Naples* attira un grand nombre de Suiſſes dans ces quartiers. Les Cantons prirent toutes les précautions imaginables pour retenir

(a) *Anshelm. f.* 13.
(b) *Idem f.* 39. *Mezerai T.* 4. *p.* 27.

retenir leurs Sujets : mais tous leurs 1494.
ſoins devinrent inutiles. Ils envoyérent des Députés à l'armée de Charles, qui la joignirent à *Genes*, & qui raportérent un Acte du 14 Juillet ſigné par le grand Ecuyer d'Urfé & par le Ballif de Dijon, qui portoit une déclaration, que *Gaſpard de Stein* & ſes Collegues n'avoient rien négligé pour ramener les troupes: mais que comme elles ſe trouvoient toutes ſéparées, les Officiers de Sa Majeſté s'étoient opoſés à leur demande, ne pouvant pas ſe réſoudre à voir partir une troupe, en qui le Roi mettoit une ſi parfaite confiance. Charles en écrivit peu de tems après aux Cantons, & les choſes en reſtérent-là : Cependant la République de Berne en conçut un reſſentiment ſi vif, qu'elle ne put plus être amenée du vivant du Roi au renouvellement de l'Alliance. (*a*).

MAXI-

(a) *Anshelm. T. 2. f. 53.*

1495. *Mouvemens à cause du Milanois.*

MAXIMILIEN ayant ſuccedé à l'Empereur Friderich ſon pére, convoqua les Membres de l'Empire à Worms; *Guillaume de Diesbach* y parut de la part de Berne. (*a*). L'Empereur & les Etats firent propoſer aux Cantons par leurs Ambaſſadeurs dans une Diette aſſemblée à Lucerne le 23 de Juin, de leur accorder la levée de 10000 ou tout au moins de 6000 hommes pour eſcorter l'Empereur dans ſon voyage de Rome. (*b*). Ils réïterérent la même demande par leurs Lettres, & renvoyérent une ſeconde Ambaſſade à la Diette de Zurich pour les inviter à entrer dans la Conféderation générale, que les Membres de l'Empire venoient de conclure pour leur défenſe commune. Les Députés ſe chargérent d'en faire le raport à leurs Supérieurs: Berne ſeul alla plus loin, & s'engagea de ne pas permettre

(a) *Anshelm. f.* 69. (b) *Idem f.* 70.

nettre à ses Sujets de servir contre le Duc de Milan. (a). 1495.

Loüis le More, qui venoit d'usurper e Duché de *Milan* sur le fils de Galeas Sforce, envoya le Docteur Jean Morosin à Lucerne pour ménager le renouvellement du Capitulat. (*b*). Antonin de Besse, Ballif de Dijon, traversa cette négotiation au nom du Duc d'Orleans, & offrit aux Suisses de leur ceder à perpétuité Bellinzone, Lauwis & Lucarne, s'ils vouloient l'assister dans la conquête du Milanois; il les remercia de la part du Roi des services que leurs soldats lui avoient rendus; il fit des plaintes contre le Duc de Milan, qui après avoir attiré le Roi en Italie l'avoit trahi. Ces représentations eurent leur effet: Les Cantons excepté Berne rejettérent l'Alliance du Duc de Milan & promirent les levées pour la France, qui se montérent bien-tôt, à

(a) *Anshelm. f.* 73. (b) *Idem f.* 84.

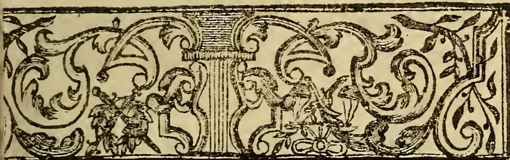
1495. à près de 20000 hommes. (*b*).

Berne conserva la neutralité, & ordonna des peines rigoureuses contre tous les enrolleurs. Cette conduite lui attira beaucoup de menaces de la part des Cantons Populaires, ce qui engagea cette République à plusieurs Conférences avec Zurich, Fribourg & Soleure. (*b*). Cependant cette animosité se calma bien-tôt après, & on vit la Suisse se réünir contre un ennemi commun, qui y occasionna la derniére guerre que la Nation ait soutenuë contre les Etrangers. C'est la guerre de Suabe, qui fera le sujet du Livre suivant.

Fin du Livre Septiéme.

(a) *Anshelm. f.* 89.
(b) *Idem f.* 90.

HISTOIRE



HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION

HELVETIQUE.

LIVRE HUITIE'ME.



'Empereur MAXIMILIEN avoit établi à la Diette de Worms une Cour, qu'on nomma la *Chambre Impériale*, devant laquelle toutes les affaires civiles de l'Empire devoient se porter. On avoit réglé 1495. *Origine de la guerre de Suabe.*

1495. glé à la même Diette les contributions de chaque Membre de l'Empire pour les honoraires de cette Cour, & un impôt extraordinaire du centiéme denier ſur tous les Sujets de l'Empire (*a*): ce Subſide devoit ſervir aux fraix de la
1496. guerre contre les Turcs. Maximilien fit part de ces établiſſemens aux Suiſſes aſſemblés à Zurich au mois de Février 1496, avec ordre de s'y conformer comme Membres de l'Empire. Ses Députés eurent ordre de ſolliciter de nouveau leur acceſſion à la grande Ligue d'Allemagne, & une Levée de troupes. Cette négotiation fut portée devant pluſieurs Diettes, & le réſultat fut enfin: que Zurich, Lucerne, une partie d'Underwalden, Zug, Glaris, Fribourg & Soleure déclarérent aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, que l'anciēne Alliance, qui ſubſiſtoit entre eux & la France

(a) *Arumnæus de Comitiis. c. 8. p. 33.*

France ne leur permettoit pas de con- 1496.
tracter aucun engagement contraire ; qu'ils eſpéroient cependant, qu'on ne troubleroit pas la Nation dans la poſſeſſion des immunités & de l'indépendance, qu'elle s'étoit ſi glorieuſement procurée. (*a*). Berne, Uri, Schweitz & l'autre partie d'Underwalden acceptérent l'Alliance du Duc de Milan. (*b*). Le Legat du Pape mit tous les Suiſſes, qui tenoient le parti François, au Ban de l'Egliſe ; & l'Empereur conjointé- 1497.
ment avec l'Empire, fit évoquer les cauſes de pluſieurs particuliers des Cantons devant la Chambre Impériale. L'Abbé de St. Gal fut cité devant les Diettes, & l'on éxigea de ce Prélat, du Païs d'Appenzell & des Villes de St Gal, Schafhauſen & Rothweil des Contributions ; Les choſes furent même pouſ-ſées

Griefs contre la Chambre Impériale.

(a) *Anshelm. f.* 108. (b) *Idem f.* 109.

1497. ſées au point de mettre la Ville de St. Gal au Ban de l'Empire. (*a*). Les Suiſſes envoyérent des Ambaſſadeurs à l'Empereur, aux Ducs de Baviere & de Wurtemberg, & à toutes les Villes de la grande Ligue, pour ſolliciter le redreſſement de leurs Griefs. MAXIMILIEN les renvoya à la prochaine Diette de Worms. (*b*). Ils n'y obtinrent point leur demande (*c*), & l'Empereur leur indiqua une journée à Insbruck ; le Ban contre St. Gal fut enlevé, on leur promit, que la Chambre Impériale ſuſpendroit ſes pourſuites, & que tous leurs griefs ſeroient redreſſez à la prochaine Diette, que Maximilien avoit convoquée à Fribourg. Ce Prince ayant hérité la ſucceſſion d'Autriche par la mort de ſon couſin Sigiſmond arrivée au mois de Mars de l'année

(a) *Anshelm f.* 136. (b) *Idem f.* 138.
(c) *Idem f.* 141.

l'année précédente ; il fit en même tems 1498.
l'ouverture aux Cantons pour le renouvellement de l'Union héréditaire.

Mouvemens dans les Cantons à ce sujet.

Toutes ces longueurs impatientérent enfin les Suiſſes, & ils ſe préparoient ſérieuſement à ſe faire rendre juſtice par les armes ; lors qu'au mois de Juillet de l'année ſuivante l'Empereur leur fit faire de nouvelles propoſitions. CHARLES VIII venoit de mourir & LOUIS XII. s'étoit fait proclamer Duc de Milan. L'Empereur demandoit que les Suiſſes ne favoriſaſſent pas ſon ennemi, & qu'ils lui accordaſſent le paſſage de 6000 hommes ſur leur territoire, pour paſſer en Franche Comté : les Suiſſes tergiverſérent à leur tour. (a). Il envoya une ſeconde Ambaſſade & demanda la levée de 6000 hommes : mais les Cantons ne voulurent entendre à aucune propoſition à moins que

(a) *Anshelm. f.* 162.

1498. que préalablement tous leurs Alliés n'eussent obtenus les satisfactions qu'ils avoient sollicitées.

Berne refuse la Comté de Neufchatel, & renonce à son alliance avec le Duc de Milan pour complaire aux autres Cantons.

Le Canton de Berne se donna beaucoup de mouvemens pour engager le reste des Suisses à se prêter aux vûës de l'Empereur; & pour ne leur donner aucun ombrage, les Bernois refusérent la Comté de *Neufchatel*, que ce Prince leur ofroit pour une somme peu considérable. *Philippe Marggrave de Hochberg* & Comte de Neufchatel avoit été mis au Ban de l'Empire. Les Bernois firent entrer des troupes dans Neufchatel pour conserver à leur Combourgeois son héritage. (*a*). Cette conduite ne dissipa point la défiance des Cantons: ils insistérent à ce que Berne renonçât à l'Alliance de Milan; Les Bernois se prêtérent encore à cette demande du moins en

(a) *Anshelm. f.* 175.

en partie, & firent rayer par *Barthlomé* 1498.
May, qu'ils envoyérent pour cet effet dans le courant du Mois de Juin au Duc de Milan, l'article du Traité qui causoit le plus d'ombrage aux Suisses : c'étoit celui par lequel les Bernois promettoient une exacte neutralité & s'engageoient à ne donner du secours à aucune des Parties (*a*) : mais les Cantons ne se contentérent pas de cette explication.

Comencement de la guerre de Suabe.

Un Incident qui survint fit tourner au dehors toute l'attention des Cantons réünis. *George Comte de Werdenberg & de Sargans, Gaudentius Comte de Metsch & Werner Baron de Zimmern* avoient été mis au Ban de l'Empire; le Comte de Sargans étoit Combourgeois de Schweitz & de Glaris, & avoit vendu sa Comté de Sargans aux VII. Cantons. Ce Seigneur tenta d'enlever *Jean-George*

(a) *Anshelm. f.* 178.

1498. *George de Goffenbrot* Confeiller de Règence d'Infpruck, qui prenoit les bains de *Pfeffers* : mais l'Abbé du Couvent de ce nom prévint fes deffeins. Cette démarche lui attira l'inimitié du Comte, qui le força de quitter le Couvent. L'Empereur & la grande Ligue d'Allemagne follicitérent les Suiffes à ne pas prendre parti pour le Comte ; ils le refuférent. (*a*). Ce qui acheva d'aigrir les Cantons furent les longueurs, que la Règence d'Infpruck aporta dans les difficultés , que les *Grifons* avoient avec le *Tirol*, dont ils devoient être Juges. La *Ligue Grife* & la *Ligue de la Maifon de Dieu*, avoient fait une Alliance l'année précédente avec les VII Cantons. La Règence pour endormir les Grifons avoit fixé une journée à *Feldkirch* au mois de Février de l'année fuivante , pendant qu'elle faifoit

(a) *Ansh. f.* 189.

faisoit munir toutes les places frontiéres de troupes, & ayant fait une tentative pour surprendre le Couvent de *Munsterthal*, les Grisons s'y opposérent de vive force & les repoussérent avec perte de 18 hommes. (*a*). Ce fut le signal de la guerre. Ceux de *D iss tis* demandérent du secours à *Uri*, & ce Canton en demanda au reste des Suisses (*b*). On parla encore d'accommodement, & on conclut une Trève, qui ne fut pas de longue durée. Les Troupes de la Ligue s'emparérent de *Meyenfeld* & passérent au fil de l'épée tout ce qui y portoit les armes; elles y laissérent une garnison de 400 hommes & fortifiérent le passage de *Lucien-steig*: ceci se passa le 10 de Février. Les Suisses & les Grisons reprirent le lendemain *Lucienfteig* & chassérent les Suabes

1499.

Meyenfeld pris par la Ligue de Suabe.

Affaire de Luciensting & de Treisen.

(a) Bircken *Ehrenspiegel. p.* 1109.
(b) *Anshelm f.* 210.

1499. *Suabes* au-delà de *l'Ill.* Le 12 du même mois un fecours de 1000 hommes, que les Suiffes avoient envoyé, paffa le Rhin, repouffa les Suabes près de *Treifen* & brûla le Chateau de *Vadutz*, qui apartenoit à *Loüis de Brandis*; Ils reprirent enfuite *Meyenfeld*: ces trois expéditions coutérent aux Suabes plus de 800 hommes. (*a*).

Meyenfeld repris.

Le même jour, que les Grifons avec leurs Alliés avoient repris Lucienfteig, les *Bernois* au nombre de 4000 hommes fous les ordres de *Jean-Rodolph de Scharnachthal*, *Jaques de Watteville*, *Michel Utiger* & *Jean de Weingarten*, avec leurs Alliés de *Fribourg* & de *Soleure* entrérent en campagne, & déclarérent la guerre à la Ligue, s'étant joints aux troupes de *Zurich* & de *Schafhaufen* ils firent une courfe dans le *Hegeu*, où ils mirent

Les Bernois entrent auffi en guerre.

(a) *Bircken p.* 1110.

mirent tout à feu & à ſang. (*a*). Le théatre de la guerre fut plus ſanglant encore ſur le haut Rhin. Les Allemands avoient raſſemblé un corps de 10000 hommes à *Hard* entre *Fuſſach* & *Bregentz*; Les Griſons & les Suiſſes réſolurent de les attaquer : les ennemis après une vigoureuſe réſiſtance furent forcés de ſe replier vers Bregentz. Cette retraite tourna bien-tôt en fuite, dans laquelle ils perdirent bien du monde. (b). Les Confédérés rançonnérent enſuite le *Bregentzer Wald* pour 2200 florins, & ne voyant plus d'ennemis en campagne ils retournérent chez eux; Ils n'y furent pas long-tems tranquiles, & les Allemands s'étant extrêmement fortifiés dans les Villes forêtiéres, principalement à Conſtance, les Suiſſes portérent auſſi leurs principales forces au *Schvvaderloch* qui eſt une forêt près

1499.

Bataille à Hard.

(a) *Anshelm f.* 230-243. *Bircken f.* IIII.
(b) *Idem ibid.*

1499. près de cette Ville, dans laquelle ils élevérent de fortes redoutes.

Alliance avec Loüis XII. LOUIS XII étoit trop habile pour ne pas profiter de l'altération des Suisses contre l'Empereur & contre le Duc de Milan son Beaufrére, duquel il croïoit avoir sujet de se défier, quoiqu'il eût observé jusqu'alors une neutralité exacte. Ce Monarque envoya ses Ambassadeurs à Zurich le 1. Mars; ces Ambassadeurs étoient *Tristan de Salazar* Archevêque de Sens, *Rigault d'Oreille* Gouverneur de Chartres & le *Ballif de Dijon.* Ces Ministres ofrirent toutes les forces du Royaume aux Suisses, & les engagérent à une Union avec la Couronne qui fut acceptée par tous les Cantons, à Lucerne le 21 de Mars. (†). Il y étoit porté, que le Traité dureroit dix ans: Son contenu est à l'instar de

---

(†) *Bienne y fut agrégée le 25 du même mois.*

le celui de LOUIS XI, pour ce qui 1499.
concerne l'aſſiſtance & le ſecours mutuel en cas de guerre; de même que pour la ſolde & les avances, auxquelles le Roi s'obligeoit pour les expéditions des Militaires Suiſſes. (*a*). Les Conféderés manquoient d'Artillerie: Berne preſſa principalement ce ſecours au nom des Cantons par une Lettre, que cette République écrivit le 23 de Mars au Roi; cependant il ne fut livré à Soleure que vers la St. Jaques, & lorſque après la Bataille de Dornach les ennemis n'oſérent plus tenir la campagne. (*b*). Pendant que cette Alliance ſe traitoit à Lucerne, une troupe de 000 volontaires de Berne, Lucerne & Soleure ſous les ordres de *Daniel Babenberg* *Bataille au Bruderholz.*

(a) *Anshelm f.* 276. *Recueil des Traités de paix T.* 1. *p.* 809. *Lunig. Cod. Dipl. T.* 1. *p.* 225. *Dumont Corps Dipl.* T. 1. P. 2. *p.* 406.
(b) *Anshelm. p.* 280.

1499. *Babenberg* de cette derniére Ville firent une courfe dans le *Suntgeu.* *Friderich de Cappel* Officier renommé de la Ligue fit avancer 400 chevaux & 4000 fantaffins, qu'il plaça près de Ste Marguerite & du pont de la Birs, dans le deffein de leur couper la retraite; Sur l'avis que les Suiffes s'avançoient vers *Dornach*, il laiffa fon infanterie au pont & les fuivit avec fes cavaliers; il les atteignit dans le *Leimenthal*: mais fon infanterie ne l'ayant pas joint à propos il ne put foutenir l'attaque & fut défait & pourfuivi jufqu'au *Bruderholz* avec perte de 600 hommes; celle des Suiffes ne doit avoir été que d'un feul fantaffin. (*a*).

Le même jour de l'affaire du *Bruderholz*, qui étoit le 25 de Mars, les ennemis qui s'étoient retranchés proche de *Fraftenz* entre l'*Ill*, & la Montagne nommée

(a) *Anshelm. f. 266. Bircken f.* 1112.

nommée *Lanzengast*, passérent le Rhin; 1499.
saccagérent le païs de l'Abbé de St. Gal, & du Baron de Sax, & pénétrérent jusqu'à *Gans*. Les Suisses les plus à portée de ces contrées rassemblérent leurs forces & passérent le Rhin à leur tour le 11 d'Avril, & présentérent la Bataille aux Suabes : mais ceux-ci ne sortirent pas de leurs retranchemens. (*a*). Dans ces entrefaites un autre Corps de Suabes de 8000 hommes entra dans la Thurgovie; surprit les Suissès à *Ermatinguen*, & brûla plusieurs villages des environs (*b*). Les Confédérés retranchés au *Schvvaderloch* sur l'avis que les Suabes n'étoient point sur leurs gardes sortirent de leurs retranchemens & vinrent à eux. Les soldats Allemands, qui ne savoient pas l'ennemi si proche ne pensérent qu'à chercher leur salut dans

Bataille au Schvaderloch.

(a) *Anshelm. f.* 288.
(b) *Idem f,* 290. *Freundsberg f.* 3.

1499. dans la fuitte ; la Cavalerie tenta en vain de les retenir : nombre de braves Chevaliers mirent pied à terre & se placérent dans les premiers rangs, dans l'espérance de ranimer le courage de leurs fantassins ; tous leurs efforts furent inutiles. L'histoire a conservé les noms de plusieurs de ces vaillans Chevaliers, comme de *Burcard* & *Henri de Randeck*, *Jean de Neuenegg*, & *Henri de Langenstein*. La déroute devint générale, & les ennemis furent poursuivis depuis *Tribeltingen* jusqu'à *Gottlieben*, leur perte doit avoir été de passé 1400 hômes. Ce qui fit le plus de plaisir aux Suisses, c'est qu'ils restérent maîtres de 15 piéces de Canons. Ils manquoient d'Artillerie, comme nous l'avons déja remarqué. (*a*).

Le Corps de troupes posté vis-à-vis de

(a) *Id. ib. Anshelm. f.* 297. *Bircken f.* 1113.

le *Fraſtenz* réſolut de forcer les retranchemens ennemis; ceux-ci avoient 300 Arquebuſiers ſur le *Lanzengaſt* & dans une eſpèce de redoute ſur le penchant de la même montagne 1500 mineurs, tous gens fort réſolus. Les Suiſſes commandérent *Henri Wolleb* d'Uri Officier d'une grande diſtinction avec 2000 hommes ſous les banniéres d'Urſeren & de Sargans, pour faire le tour de la montagne & en gagner les hauteurs; le Corps d'armée fut deſtiné à marcher droit aux retranchements, & l'arriére-garde fut confiée aux Griſons. *Wolleb* & ſa troupe gagnérent les hauteurs avec des peines infinies; ils délogérent les Arquebuſiers, qui ſe repliérent vers les Mineurs; ceux-ci ſe défendirent courageuſement: la ſituation du lieu obligeoit de combattre corps à corps. Les premiers rangs renverſés, cette troupe ſe retira vers le retranchement; les Suiſſes qui étoient en marche pour l'attaquer les avoient coupés; ils tombérent

1499. *Bataille de Fraſtenz.*

1499. bérent tous entre leurs mains, except
200 qui purent gagner le plus épais de
bois. *Wolleb* après ces avantages re-
joignit le Corps de l'armée des Con-
féderés. Ils avancérent en bon ordr
contre les retranchemens, qui étoien
défendus par une nombreuſe Artilleri
& par 1200 Arquebuſiers ; à la pre-
miére décharge les Suiſſes ſe jettéren
à terre ; s'étant relevés ils ſe prépa
roient à l'attaque ; mais *Wolleb* les re
tint, & leur fit faire à la ſeconde dé
charge des ennemis la même manœu-
vre ; lui ſeul reſta ſur ſes pieds, & fu
bleſſé mortellement. Il ramaſſa cepen
dant toutes ſes forces, commanda l'at-
taque & expira en béniſſant le Ciel d
la Victoire qu'ils alloient remporter
Sans donner le tems aux ennemis d
charger de nouveau, les Suiſſes ſauté-
rent dans les retranchemens, préſen-
térent aux ennemis les armes blanches,
& les forcérent bien-tôt à une fuit
honteuſe. Le maſſacre devint affreux,
on

n compta 3000 morts fur la place & 1499.
300, qui fe noyérent dans l'*Ill.* Il eft
refque incroyable, que les Suiffes ayent
vré des combats auffi fanglans avec
uffi peu de perte que nos Chroniques
raportent ; ils n'eurent qu'onze
torts dans cette mémorable action (†).
s enlevérent dans cette occafion cinq
)rapeaux, deux Tentes magnifiques,
ix piéces de Canon, 500 Arquebufes
une grande quantité de Cuiraffes &
e Lances. (*a*).

La Ligue de Suabe appelle l'Empereur à fon fecours.

L'Empereur étoit occupé dans la
ueldre, qu'il difputoit au Comte
harles d'Egmont: Les Chefs de la
rande Ligue l'apellérent à leur fe-
ours. Ce Prince fit une trève avec le
Comte

(†) *Nous avons cependant tiré les prin-
ipales circonftances de cette guerre, de* Va-
erius Anshelm, *Auteur contemporain, &
uabe de Naiffance.*

(a) *Anshelm. f.* 301. *fq. Birckenf.* 1114.

1499. Comte & arriva au mois d'Avril à Fribourg avec un Corps de 6000 hommes. Il fit publier un Manifeste contre les Suisses, dans lequel, en se servant des expressions les plus odieuses, il taxoit leur Confédération de rebellion ouverte contre l'Empire ; faisoit une énumeration de toutes les familles nobles, qu'il prétendoit que les Suisses avoient dépoüillé de leur héritage, & provoquoit tout l'Empire à joindre ses forces pour détruire ces païsans rebelles. Cette piéce ne produisit aucun effet : les Membres de l'Empire regardoient cette guerre comme une querelle particuliére à l'Empereur, qu'il s'étoit attirée assez legérement, comme *Birckheimer* son Conseiller d'Etat le reconnoît lui-même. (*a*).

Les Suisses cependant continuérent la guerre ; après avoir renforcé le corps

(a) *Birckheimer de bello Helvet. Anshelm. f.* 313.

corps de troupes qui étoit retranché au Schvvaderloch ils passérent le Rhin avec 10000 homes, tombérent dans le *Kletgeu*, & mirent le siége devant la Ville de *Thungen*, qui apartenoit au Comte Rodolph de *Sulz*. *Dietrich de Blumeneck* y commandoit; ce Gentilhomme, qui étoit un des plus grands ennemis des Suisses, s'échapa de la Ville crainte de tomber entre leurs mains: la garnison mit à sa place *Henri de Baldeck*; qui se rendit à discretion dès qu'il vit aprocher le canon; on fit grace de la vie à toute la garnison; les Suisses se contentérent des armes & du bagage. Ils firent défiler toute la garnison en chemise à travers le camp, chaque soldat ayant une baguette blanche à la main. Ils gardérent prisonniers les Gentilshommes qui se trouvérent dans la Ville, comme *Henri de Baldeck*, *Rodolph de Griessen*, *Poley de Rischach*, *Jean de Roggenbach* & *Henri de Baden*, qui furent obligés de payer de grosses rançons. L'armée des

1499.

Les Cantons dévastent le Kletgeu.

1499. Suiſſes prit dans la même courſe les Chateaux de *Kuſſenberg*, *Stulingen* & *Blumenfeld*; on reçut la garniſon du dernier vie ſauve ; le *Baron de Roſeneck* fut reſervé, les Suiſſes étant fort irrités contre lui ; & par raport aux effets il fut règlé qu'il ſeroit permis à chaque perſonne de ſauver ce qu'elle pourroit porter ſur elle, & que le reſte ſeroit abandonné au pillage. L'épouſe du Baron uniquement inquiette du ſort de ſon mari laiſſa tout ſon bien en arriére, & chargea ſon époux ſur ſes épaules. Cette ingénieuſe générοſité toucha les Suiſſes ; ils donnérent la liberté au Baron & firent remettre à ſa vertueuſe épouſe tous les effets qui lui apartenoient. (*a*).

Après cette courſe, qui n'aboutiſſoit qu'à déſoler le païs, les Suiſſes réſolurent

(*a*) *Id. f.* 325. *ſeq. Bircken* 1114.

olurent de diriger leur marche contre 1499.
Iberlingen & *Mersbourg* pour se joindre
ux Grisons. Berne fut d'un avis oppo-
é, & conseilloit de marcher vers *Gott-
eben* & le *Schvvaderloch* pour tâcher
'attirer la garnison de *Constance* à un
ombat. Pendant ces délibérations on
prit dans le camp, que l'Empereur
assembloit dans le *Suntgeu* un armée
e 20000 hommes, & que son projet
toit de tomber dans le Canton de
oleure ; que ce Canton avoit jetté du
nonde dans *Dornach*, & qu'il avoit de-
nandé du secours à Berne & à Fri-
ourg. Cette nouvelle engagea les
roupes de Berne & de Fribourg à re-
rendre le chemin de leur païs. Cette
éparation fit beaucoup de peine au
este des Suisses ; il se tint là-dessus des
iscours imprudens, aussi bien que con-
re la conduite du Chevalier *Guillaume
le Diesbach* & de *Loüis* son frére, qui
urent taxés de quelque intelligence
vec l'Empereur & avec la Ligue. Le

Berne & Soleure se séparent de l'armée Confédérée.

1499. premier avoit épousé une Baronne de Freiberg fort apparentée en Suabe ; ce qui avoit donné quelque couleur à ces calomnies. *Jaques de Watteville* fut exposé aux mêmes imputations ; ces deux Seigneurs avoient alors la principale autorité dans la République de Berne. Elle fit ses plaintes à deux Diettes tenuës à Zurich & à Lucerne, & ofrit de justifier sa conduite & celle de de Diesbach & de de Watteville devant te Juge que les Suisses trouveroient à propos ; l'affaire en resta là. (*a*).

Et vont au secours de Dornach.

Berne envoya le 5 de Mai 2400 hommes au secours de Soleure à *Dornach* Fribourg y joignit sa banniére & Lucerne un nombre de volontaires. Les Impériaux étoient dans le voisinage ce qui occasionna bien des petites rencontres entre les deux partis, dans l'une desquelles le Comte *Jean d'Or*

tenbur

(a) *Anshelm. f.* 337. & 344.

nburg perdit la vie. (*a*). Les Impé- 1499.
aux firent une courſe dans la *Prevôté*
· *Môtier* à l'inſtigation de *Bernhard*
'e *Rhein* neveu de l'Evêque de Bâle ;
: Prince prétendoit forcer ces peu-
es à renoncer à la Combourgeoiſie
: Berne. Les Bernois y envoyérent
ɔoo hommes , qui firent mal leur de-
ıir , & qui à l'aproche de l'ennemi ſe
tirérent précipitament. Les Impé-
ıux les pourſuivirent juſqu'à *Bellelay*,
irent le Couvent en cendre & tout
païs à feu & à ſang : après ces cour-
; cette formidable armée ſe ſépara. (*b*).

Bataille de la Malſerheid gagnée par les Griſons.

Ce fut ſur les frontiéres des Griſons,
ıe le feu de la guerre ſe ralluma. Les
rolois avoient élevé une redoute au
hlingenberg dans le *Vinſtgeu* ; de ce
ıſte ils incommodoient les Habitans
: l'*Engadine* ; ceux-ci au nombre de
ɔooo s'avancérent le 10 de Mai pour

 les

(a) *Idem f.* 338. *ſeq. Freundsberg f.* 3.
(b) *Ansbelm. f.* 344.

1499. les en déloger : le combat fut rude & dura plus de quatre heures ; les Tirolois furent battus & perdirent plus d 4000 hommes. (*a*).

Le 21 de Mai les ſix Cantons firer une courſe dans le *Hegeu* : mais la di ſention, qui ſe mit parmi eux, la rer dit infructueuſe. (*b*). L'arriére-garc qui étoit de 600 hommes de Zuric fut attaquée dans ſa retraite par la C valerie Impériale & ſoufrit beacoup. (*c*

Circonſtances critiques de Bâle. La Ville de *Bâle* ſe trouvoit pendai tout le cours de cette guerre dans d circonſtances fort critiques. Elle avo toûjours vêcu avec les Suiſſes en parfai intelligence : Son Evêque & le Hai Chapitre tenoient ouvertement le pa ti de la Ligue ; elle ſe conduiſit fo habilement & obſerva une exacte nei tralité ; & pour ôter toute défiance ai Cantons

(a) *Anshelm. f.* 345.
(b) *Anshelm. f.* 349. (c) *Idem f.* 353.

Cantons, elle dépofa fes deux Bourguemaitres *Hartmañ d'Andlau* & *Jean Iñer de Gilgenberg*, que les Suiffes ne regardoient pas comme amis. (*a*). 1499.

L'Empereur fe rendit de Fribourg à *Feldkirch*, il y affembla fes Troupes pour les mener contre les Grifons, où il vouloit porter tout l'effort de la guerre. *Bilibald Birkheimer* fut commandé pour paffer *l'Arlberg* & prendre pofte dans le défilé de *Bormio*. Il ne rencontra fur fa route que des Villages brûlés, des terres incultes, & toutes les marques des horreurs de la guerre. Il raporte (*b*) entr'autre, qu'il avoit vû deux femmes, qui chaffoient devant elles 400 enfans, comme les Bergers chaffent leurs troupeaux devant eux; que leur ayant demandé où elles les vouloient conduire, il en avoit bientôt été éclairci lui-même, lors que cette

Grande misére du Tirol.

(a) *Anshelm. f.* 341.
(b) *de bello Helv. l.* 2.

1499. cette troupe affamée étant arrivée ſur une prairie elle ſe jetta à terre pour brouter l'herbe comme les brutes, avec cette différence ſeulement, qu'ils l'arrachoient avec la main & la portoient à la bouche : telle étoit la miſére à laquelle cette partie du Tirol étoit réduite.

Irruption des Impériaux dans l'Engadine.

MAXIMILIEN détacha 2000 hommes, qui pénétrérent dans l'*Engadine*, brûlérent *Scampfs*, *Sumada*, *Campocaſco* & *Ponteraſina* : mais l'impoſſibilité de fournir des vivres à cette troupe lui fit prendre le parti de la retraite ; la diſette ayant gagné ſon camp même, ce Prince prit le parti de retourner en Suabe. (*a*). Il tint une nombreuſe Diette au commencement de Juillet à *Conſtance*, à laquelle aſſiſtérent le Duc Albert de Saxe, le Duc George de Baviere, le Marggrave Friderich de Brandebourg, Philippe de Baden, le Comte Palatin Loüis, le Duc Ulrich de

(a) *Birken. f.* 1119.

le Wirtemberg & nombre d'autres 1499.
Princes. Il y fut résolu d'attaquer les Suisses en même tems à Feldkirch, Constance & Dornach. Les Suisses informés de ces projets firent avancer des troupes de leur côté pour couvrir les frontiéres. Ils renforcérent le corps du *Schvvaderloch* jusqu'au nombre de 6000 hommes. Berne & Soleure observoient le *Comte de Furstemberg* qui étoit avec 5000 hommes dans le *Suntgeu*. (*a*). La nombreuse armée qui étoit dans *Constance* se montra plusieurs fois : mais la désunion s'étant mise entre tant de Princes, l'Empereur se retira de dépit, & il ne se passa rien de ce côté-là.

Bataille de Dornach.

Le Comte de Furstemberg par-contre avança vers *Dornach* avec 14000 fantassins & 2000 chevaux, parmi lesquels se trouvoient lesGardes de Gueldre. Ce Chateau se trouvoit presque sans défense; mais

(a) *Anshelm. f.* 376.

1499. mais étoit gardé par un Officier de Soleure nomé *Benedict, Hugi* d'une valeur reconnuë. Ce Canton sur l'avis que *Hugi* donna du dessein des ennemis envoya sa banniére à *Liechtstal* sous les ordres de *Nicolas Cunrad* & *Urs Ruchti.* Les Bernois firent filer les troupes que *Gaspard de Stein* commandoit à Liechtstal ; leur banniére suivit bien-tôt commandée par *Rodolph d'Erlach*, qui avoit sous ses ordres *Cunrad Vogt*, *Gaspard Wiler* & *Nicolas Murri* ; ce corps de Bernois étoit de 3000 hommes. Zurich détacha 400 hommes sous les ordres de *Gaspard Göldli* ; & les autres Suisses à l'exception de Glaris, Appenzel & St, Gal, qui n'osérent pas dégarnir leurs frontiéres, se mirent en marche à la premiére sommation de Soleure. Les Allemands sur de faux raports que toutes les forces des Suisses étoient rassemblées au Schwaderloch, ne se tenoient point sur leurs gardes ; on eut dit qu'ils faisoient un

camp

camp de plaiſir. On ne voyoit parmi 1499.
eux que Bals, fêtes & gros jeux. Les Soleurois de Liechtſtal impatients d'en venir aux mains avec les Allemands, dont ils pouvoient voir eux-mêmes le peu de diſcipline depuis les hauteurs où ils étoient, purent à peine être retenus de courir au combat avant l'arrivée de leurs Conféderés, quoiqu'ils ne fuſſent pas au-delà de 800 hommes. Mais dès que le ſecours de Zurich & de Berne les eut joint, l'attaque fut réſoluë. Les ennemis avoient formé trois camps ſéparés, qui inveſtiſſoient totalement le Chateau de *Dornach*. L'Avoyer de Soleure *Nicolas Cunradt* ſe mit à l'avant-garde & pénétra ſans réſiſtance juſques fort avant dans le camp des ennemis par une ruſe qui les trompa. Il avoit fait prendre à ſes troupes la croix rouge de Bourgogne, ce qui les avoit fait prendre, par les Allemands, pour de leurs camarades : ce ne fut qu'à grands coups de mouſquets & de halle-

bardes

1499. bardes qu'ils ſe firent reconnoître ; tout plia dabord devant eux : mais le corps de l'armée ayant été obligé à cauſe des chemins creux & ſerrés de ſe ſéparer ; celui qui avoit pris la gauche fut pouſſé vivement & contraint de ſe retirer contre *Arlesheim.* Le ſecond corps pour ſoutenir le premier tira du méme côté & le joignit enfin. Toute l'armée avança conjointement contre la *Birs*, où l'élite de l'armée du Comte de Furſtemberg étoit rangée en Bataille. Le combat fut rude, & le ſuccès diſputé avec une égale valeur pendant quatre heures. La Cavalerie Gueldrienne avoit paſſé la *Birs*, & étoit tombée ſur les flancs des Conféderés ; l'artillerie des ennemis étoit bien ſervie & les incommodoit beaucoup. Ce qui décida enfin la victoire fut le ſecours de Lucerne & de Zug, qui s'avança précipitamment depuis Arlesheim au nombre de 1200 hommes ſous les ordres de *Petermañ Feer* Chevalier & de

de *Wernher Steiner*. Leur jonction renouvella le courage des Suiſſes. Les ennemis perdirent du terrain, & en voulant ſe replier ſur le pont de la *Birs* leur retraite dégénera bien-tôt en fuite ouverte. La nuit qui étoit devenuë fort noire empêcha les Suiſſes de les ſuivre; ils entrérent dans le camp ennemi & y paſſérent la nuit. Cette mémorable journée fut le 22 de Juillet jour de la féte de Marie-Magdelaine; elle coûta aux Suiſſes 300 hommes: la perte des Allemands fut de 3000, au nombre deſquels ſe trouva le *Comte de Furſtemberg* & pluſieurs Seigneurs de conſidération. Le lendemain les troupes d'Uri, d'Underwalden, de Fribourg & de Schweitz joignirent l'armée victorieuſe (*a*); qui après avoir demeuré trois jours ſur le champ de bataille, s'avança contre Bâle, & comme

1499.

(a) *Anshelm. f.* 384. *ſeq. Birken p.* 1120.

1499. me il ne paroiſſoit plus d'ennemis en campagne, elle ſe ſépara. On reprocha alors aux Suiſſes avec raiſon ce qu'on avoit dit autrefois d'Annibal : qu'ils ſavoient vaincre, mais qu'ils ne ſavoient pas profiter de la victoire.

Négociations pour la paix. Ces différens ſuccès, que les Cantons & les Griſons leurs Alliés venoient de remporter, firent naître à MAXIMILIEN des idées de paix. Le *Duc de Milan & la France* s'y intereſſoient également dans des vûës différentes : chacun d'eux eſpéroit d'attirer les Suiſſes dans ſon parti pour s'en ſervir en Italie, & le Duc de Milan ſe flattoit encore que l'Empereur débaraſſé de cette guerre pourroit lui fournir des ſecours contre LOUIS XII, qui lui diſputoit le Milanois. *Jean Galeaz Viſconti* avoit déja fait à Berne le 19 de Juin des propoſitions à ce ſujet : on avoit fixé une journée à Lucerne au 10 de Juillet, à laquelle l'Archevêque de *Sens* s'étoit trouvé de la part de la

France.

France. Les Suiſſes tèmoignérent aux 1499.
deux Ambaſſadeurs leur reconnoiſſance, de ce qu'ils vouloient bien ſervir de Médiateurs. Ils avoient plus de confiance cependant aux bonnes intentions du Duc de Milan, qu'à celles de LOUIS XII, qu'ils croyoient plus intereſſé à voir prolonger la guerre pour occuper l'Empereur dans ces contrées. (*a*). Ce fut la raiſon qui les détermina, lorſque *Viſconti* leur produiſit les pleins pouvoirs de l'Empereur de lui en donner de pareils & de le reconnoître pour Médiateur dans la Diette qui ſe tint à Schafhauſen le 4 d'Août. L'Ambaſſadeur de Milan demanda que les Suiſſes produiſiſſent leurs prétentions par écrit : elles conſiſtoient en pluſieurs articles. Le premier; que tous les Cantons avec leurs Sujets, Confédérés & Alliés fuſſent maintenus dans l'exercice

(a) *Ansbelm. f.* 386.

1499. l'exercice de leur Souveraineté & in dépendance ſans être à l'avenir inquie tés ni recherchés par la Chambre Im périale, ni par aucun Membre de l'Em pire pour aucune redevance, Taxe o Subvention. Le ſecond, que la Vill de Conſtance renonçât à la Ligue d Suabe. Le troiſiéme, que les conquê tes, que les Suiſſés auroient faites dan cette guerre, leur fuſſent cedées à pe pétuité; & enfin que leurs Vaſſaux & Sujets fuſſent dédommagés des perte & dommages qu'ils avoient ſoufferl dans le cours de cette guerre. (*a*). ne parut perſonne de la part de l'Empe reur & de la Ligue pour répondre ces articles. Ce fut le *Gouverneur d Chartres*, un des Ambaſſadeurs du Ro de France, qui produiſit un écrit qu' diſoit lui avoir été remis par un Cou rier, & qui portoit : que toutes le conquête

(a) *Anshelm. f.* 410.

conquêtes, qui auroient été faites 1499.
de part & d'autre seroient restituées ; que les Suisses renouvelleroient leurs actes d'obéissance envers l'Empire ; sous la réserve cependant de leurs Alliances, auxquelles leur lien avec l'Empire ne pourroit point porter de préjudice ; que les Grisons comme auteurs de cette guerre en seroient chatiés par connoissance des Membres de l'Empire. (*a*). Ces propositions irritérent extrêmement les Suisses ; ils formérent, avant de se séparer, le plan d'une nouvelle campagne. Cependant sollicités de nouveau d'indiquer une autre Diette pour reprendre la négociation de la paix, ils la convoquérent à *Bâle* au 25 d'Août. Le *Marggrave Casimir de Brandebourg*, *Jean de Thalbourg Evêque de Worms*, le *Comte Philippe de Nassau*, *Paul de Liechtenstein* ;

(a) *Anshelm. f.* 412.

ſtein, *Jean d'Absberg*, *Jean de Thungen*, & *Ciprien Serentiner* Chancelier de l'Empereur s'y rencontrérent de la part de ce Prince & de la Ligue. L'*Archevêque de Sens* avec les Députés de presque tous les Cantons & des Villes & Païs Alliés, comme Rothweil, Schafhauſen, St. Gal, Apenzell, le Valais & les Griſons y parurent auſſi. (*a*). *Paul de Liechtenſtein* parla avec beaucoup de hauteur : il déclara que l'Empereur & la Ligue ne conſentoient à traiter de la paix, que ſous la condition, que les Suiſſes accepteroient les articles, qui leur avoient été propoſés par le Gouverneur de Chartres. *Loüis Ammañ* Chancelier de Zurich répondit au Diſcours de Liechtenſtein au nom des Cantons, & refuſa d'entrer en négociation ſur ce pied ; & les Conférences alloient ſe rompre, lorſ qu

(*a*) *Anshelm. f.* 414. *ſeq.*

que *Visconti* s'entremit de nouveau. Il 1499.
demanda par écrit, les articles, que les Suiſſes prétendoient, afin qu'il les pût communiquer à l'Empereur: il ofrit encore de leur payer 20000 florins pour le criminel de la Thurgovie, dont ils s'étoient ſaiſis; 9500 florins pour leurs prétentions ſur pluſieurs lieux de la Suabe; d'entrer en alliance avec eux, & de leur payer une penſion égale à celle qu'ils tiroient de la France. Les Miniſtres de France traverſoient cette négociation de tout leur pouvoir; les Cantons même entr'eux n'étoient point d'accord: la plûpart étoient las de la guerre. Leurs Députés réünirent enfin leurs ſuffrages à ne demander que le criminel de la Thurgovie; que le différend des Griſons avec le Tirol fût terminé par des voyes amiables; & ils ſe déſiſtérent de tous les autres articles. (*a*). L'Empereur y donna les

 mains,

(a) *Anshelm. ib. & ſeq.*

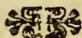
1499. *La paix est signée à Bâle.* mains, & la paix fut ſignée à *Bâle* ſous ces conditions le 22 Septembre. Les ſept Cantons reçurent Berne dans la Co-Règence du Criminel de la Thurgovie.

Six Batailles gagnées, & 20000 ennemis tués ne valurent aux Cantons qu'une Judicature dans une Province, dont ils avoient déja la Souveraineté. Des Voiſins, dans des vûës particuliéres avoient fomenté cette guerre & promis un ſecours qui ne fut jamais fourni. Les Cantons reconnurent trop tard, qu'une Conſtitution telle que la leur les rendoit invincibles lorſqu'ils combattoient pour leur liberté : mais qu'elle ne convenoit nullement à des entrepriſes au dehors. Cette maxime eſt du depuis profondément gravée dans leurs cœurs.

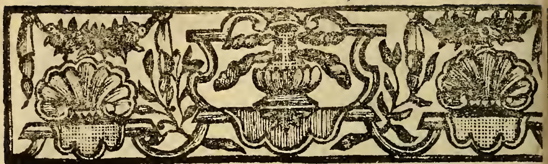
La guerre de Suabe eſt la derniére que les Suiſſes ayent ſoutenus contre l'Etranger. L'expédition de *Bellinzone*, de laquelle nous allons parler, & le ſiége

ſiége de *Dijon* n'eurent point de ſuites ; 1499.
mais l'avidité des particuliers, que les Princes nos voiſins ont attiré ſucceſſivement dans leurs interêts, & qu'ils ont toûjours ſçu ſi habilement mettre à profit, joint au goût de la nation pour la guerre, a fait couler des ruiſſeaux de ſang dans toute l'Europe où il ne s'eſt preſque point fait de guerre ſans que leurs troupes y ayent eu part. Je n'entre point dans ces détails : mon plan n'étant que de faire connoître, de quelle maniére s'eſt formée l'aſſociation du Corps Helvetique, & de raporter ce qui la concerne directement.

Fin du Huitiéme Livre.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE LA
CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE NEUVIE'ME.

1500. ES intrigues du Ballif de Dijon & de Visconti, pour attirer les Suisses dans les différentes armées de leurs Maîtres dans le Milanois, remplirent l'intérieur de la Suisse de mille troubles. Les trois Cantons *Uri*, *Schvveitz* & *Undervalden*

Undervvalden profitérent de cette oc- 1500.
casion pour acquerir la *Comté de Bellinzone*, dont les Habitans, pour éviter la domination Françoise, se jettérent entre leurs bras. (*a*). LOUIS XII, après avoir fait la conquête du Duché de Milan, demanda la restitution de Bellinzone. Cette démarche fit perdre à ce Prince de son crédit : MAXIMILIEN sçut en profiter ; il proposa le renouvellement de l'Union héreditaire : *Zurich, Berne, Uri & Undervvalden* y donnérent les mains. Le Traité est à l'instar de celui de 1474. La Paix de Bâle de l'année précedente y fut confirmée. La France se plaignit ouvertement de cette démarche ; ce qui empêcha le reste des Cantons d'y acceder. (*b*).

Uri, Schveitz & Undervalden aquiérent Bellinzone.

Union héreditaire renouvellée par quelques Cantons.

Le Corps Helvetique agrégea l'an- 1501.
née suivante les deux Villes Impériales de

Bâle & Schafhausen entrent dans la Confédération.

(a) *Anshelm. T.* 3. *f.* 18.
(b) *Id. ib. f.* 49. *seq.*

1501. de *Bâle* & de *Schafhausen* à sa Confédération. La Paix de Bâle avoit bien mis fin à la guerre de Suabe : mais toute la Noblesse de ces contrées paroissoit disposée à profiter de la premiére occasion pour se vanger des Suisses & de leurs adhérans: & quoiqueBâle eût observé une neutralité exacte, cetteVille se vit cependant continuellement exposée à leurs insultes. Une partie de cette Noblesse, qui avoit eu, dans les tems passés, la principale autorité dans laVille, tels que les *Richenstein*, *Munch*, *Eptingen*, *Ze Rhein*, *Ramstein*, *Roth*, *Rotberg*, *Flachsland*, *Andlau* & d'autres, avoient des sujets de mécontentemens particuliers pour avoir perdu de leurs prérogatives. Bâle demanda à être reçû au nombre des Cantons, ce qui lui fut accordé à Lucerne le 9 Juin. Les Suisses ne firent d'autre réserve dans ce Traité, sinon que Bâle ne pourroit point entreprendre de guerre ni contracter d'Alliance sans leur consentement. On lui

assigna

assigna le neuviéme rang. (*a*). Les *Evêques* y avoient ci-devant des droitures considérables, qu'ils ont alienées dans divers tems. Toutes leurs difficultés furent terminées par un traité définitif en 1585. 1501.

Schafhausen suivit l'exemple de Bâle; cette Ville fut reçuë dans la Confédération le 10 d'Août, & forma le douziéme Canton.

La Ville de *Constance* désiroit pareillement d'être reçuë au nombre des Cantons. L'Empereur y consentoit à condition, qu'on cedât à cette Ville la partie de la Thurgovie, qui est à l'Orient de la *Thur*; mais les Suisses refusérent de démembrer cette Province. (*b*). 1502.

Mouvemens à cause de Bellinzone.

Les trois Cantons Uri, Schweitz & Underwalden avoient fort à cœur de

(a) *Anshelm. f.* 86.
(b) *Idem f.* 101.

1502. de conſerver *Bellinzone*, & menaçoient de rompre avec la France, ſi elle perſiſtoit à vouloir leur diſputer cette conquête. Les Cantons neutres, pour prévenir une nouvelle guerre, envoyérent des Ambaſſadeurs à Paris au mois de Septembre. Le Roi ofrit de faire juger ce différent par des Arbitres. Le Député d'Uri dans une Diette tenuë à Lucerne le 7 d'Octobre rejetta avec beaucoup de hauteur toute voye amiable Les trois Cantons envoyérent des Députés de Cantons en Cantons pour ſolliciter leurs ſecours ; on leur répondi par tout également : qu'on obſerveroit fidellement les Alliances à leur égard mais qu'on les conjuroit de ne pas ſ refuſer à une entrevûë amiable avec le Ambaſſadeurs du Roi. Ils acceptéren cette Conférence, qui ſe tint à Lucerne au mois de Décembre. L'Archevêque de Sens & l'Evéque de Rennes y parurent de la part du Roi. Ils expoſérent que Bellinzone avoit été incorpo-

ré

[c]rée par l'Empereur Wenceslas en 1396 1502.
[a]u Duché de Milan ; qu'en 1426. les
[C]antons d'Uri & Underwalden avoient
[r]eçu 10001 florins pour toutes leurs
[p]rétentions ſur ladite Comté, quoi-
qu'il fut démontré clairement alors que
[l]e *Comte de Maſox*, qui leur avoit re-
[m]is ſes droits, en avoit été débouté
[p]récédemment par une Sentence Arbi-
[t]rale de Zurich ; qu'en 1480 le Duc
[d]e Milan s'étoit racheté de nouveau
[d]e leurs prétentions en payant aux
Suiſſes 25000 florins & 200 ducats ;
qu'en renouvellant le Capitulat avec le
Roi le 24 Octobre 1499 leurs Députés
les *Landamans André de Beroldingen &
Walther in der Gaſſen* avoient déclaré en
leur nom ; qu'ils ſe contentoient des
Places qu'ils avoient priſes à Loüis le
More ; qu'ils remettoient la déciſion
de ce différend à l'Arbitrage des Can-
tons neutres *, ou que les trois Can-
tons devoient renoncer à l'Alliance a-
vec la France.

Les

1502. Les Députés des trois Cantons répondirent : que le Roi pour lors Duc d'Orleans leur avoit promis, que s'ils vouloient lui donner des troupes pour faire la conquête du Milanois, il leur abandonneroit Bellinzone, Lauis & Lucarne ; qu'ils croyoient avoir rendu à S. M. des Services aſſez importans pour mériter de conſerver une Province, qui s'étoit jettée volontairement entre leurs bras, & qu'ils étoient réſolus d'avoir recours à Dieu & à leurs Hallebardes, c'eſt l'expreſſion dont ils ſe ſervirent, ſi S. M. ne vouloit pas la leur abandonner volontairement. (a).

1503. Les Cantons neutres indiquérent une ſeconde Diette au 21 Février à Lucerne, pour conférer des moyens de prévenir une rupture entre la France & les trois Cantons : mais tous les expédiens propoſés furent refuſés par les

(a) *Anshelm. f.* 106. *ſeq.*

es derniers. Ils prirent les armes & de- 1503.
nandérent au reſte des Cantons les ſe-
;ours ſtipulés par les Alliances ; Zurich
& Berne fournirent chacun 1500 hom-
nes, Lucerne & Zug 500, Glaris &
Bâle 600, Fribourg 500, Soleure 400,
Schafhauſen 250, les Griſons 3000, ce
qui formoit une armée de paſſé 14000
hommes. Les Suiſſes déclarérent la
guerre à la France en l'avertiſſant,
qu'ils avoient donné à leurs ſoldats la
croix blanche ſelon leur ancien uſage;
c'étoit auſſi la marque des François : le
Seigneur de *Chaumont*, qui comman-
doit les troupes du Roi, leur donna la
fleur de Lis pour marque. L'armée
Suiſſe s'empara en peu de jours de tou-
tes les Places du *Lac major*. Les trois
Cantons ſollicitérent Berne de faire une
invaſion dans la Bourgogne; mais cette
République le refuſa, ce qui cauſa un
grand mécontentement dans ces Can-
tons. (*a*). Le

(a) *Anshelm. f.* 142. *ſeq.*

1503. Le Roi sur ces nouvelles envoya *Richard le Moine* en Suisse avec pouvoi de terminer ce différend. La paix fu faite le 10 d'Avril par l'entremise de Cantons neutres. Le Roi ceda aux troi Cantons à perpétuité *Bellinzone*, *Soñ* & *Medallia*, & peu de tems après le Capitulat du Milanois fut renouvellé e faveur du Roi comme Duc de Mila par tous les Cantons. (*a*). Les Auteur contemporains blâment les Suisses d n'avoir pas poussé leurs conquêtes plu loin, & ajoutent, qu'il leur auroit ét facile de s'emparer de tout le Duch de Milan, qui suportoit impatiemmen la domination Françoise : mais tous le Cantons neutres étoient entrés malgr eux dans ce différend, & profitéren avec empressement des dispositions d la France pour la paix.

Corruption des mœurs. Les mêmes Auteurs, & particuliérement *Valerius Anshelm*, nous representen ave

(a) *Anshelm f.* 146. *seq.*

.vec des couleurs fort vives les défor- 1503.
lres, que la licence des guerres avoit ntroduits en Suiffe. La noble fimpli- :ité de nos ancêtres, qui les rendoit iches dans la plus grande médiocrité, voit fait place à un luxe pernicieux. .a néceffité d'y fatisfaire rendoit tout noyen pour acquerir de l'argent per- nis. Nos voifins en répandoient à plei- ie main. Les ordres des Souverains our retenir leurs peuples dans le de- oir, quelque févérement qu'ils fuffent xecutés, ne tenoient plus contre l'ap- as des richeffes. Les Suiffes ont per- lu 30000 de leurs Sujets dans ces guerres du Milanois: mais un mal plus rréparable encore fut la défunion en- re les Cantons, que les Miniftres Etrangers ont fçu habilement y entre- tenir pour fe ménager plus de crédit. Cela fit varier la Nation dans fes en- gagemens, & donna atteinte à une réputation, que leur conduite dans les fiécles précédens avoit renduë irré- prochable. La

1507. *Le secours promis à Maximilien est traversé par la France.*

La conduite, que la Nation tint envers l'Empereur peu d'années après, fournit une forte preuve de ce que je viens d'avancer. Maximilien sollicitoit une levée de Suisses pour l'accompagner dans son voyage de Rome. Neuf Cantons, savoir Zurich, Berne, Uri, Schweitz, Underwalden, Bâle, Fribourg, Soleure & Schafhausen, lui accordérent 6000 hommes. L'Evêque de *Riez* & le Sieur de *Roquebertin* Ambassadeurs du Roi de France traversérent cette affaire, & trouvérent moyen par des libéralités excessives d'attacher les Chefs de ces Républiques à leurs interêts, & de faire ajouter au Traité avec l'Empereur la clause; que les troupes qu'ils avoient accordées ne pourroient point être employées contre le Roi de France. Cette condition empêcha Maximilien de se servir de la levée, qu'on lui avoit accordée; les vûës de ce Prince étant moins de chercher son Couronnement à Rome, que de s'emparer du Milanois.

Les

Les particularités des profusions des 1507
[M]iniſtres Francois méritent d'être ra- *Profusions des Miniſtres François.*
[p]ortées; elles ne caractériſent pas moins
[l]e génie de ces Seigneurs que la dé-
[p]ravation des mœurs de la Nation.
[R]oquebertin dans ſes voyages jettoit
[d]e l'argent au peuple, qui s'attrou-
[p]oit autour de lui; il tenoit à Zurich
[e]t à Baden un train de Prince, traitoit
[p]reſque journellement toute la Ville;
[p]ayoit à Baden la dépenſe de toutes
[le]s perſonnes, qui vouloient l'accepter.
[L]'Evêque de Riez, pendant ſon ſéjour à
[B]erne & à Lucerne, traitoit indifférem-
[m]ent tout le monde juſqu'au plus bas
[p]euple: on raporte, que le nombre en
[al]loit ſouvent à mille perſonnes; il fai-
[so]it des préſens conſidérables aux fem-
[m]es, qui tenoient quelque rang; ca-
[re]ſſoit les hommes, en leur repréſen-
[ta]nt l'avantage, qu'ils pouvoient pro-
[c]urer à leur Patrie, en recevant l'ar-
[g]ent d'un grand Roi leur Ami & leur
[A]llié; que les richeſſes, dont il vou-

1507. loit les combler, les mettroient de niveau avec les peuples les plus heureux de l'Europe; qu'il avoit à Lucerne 200000 Ecus, qu'il vouloit répandre parmi eux. Les Magiſtrats de Berne, pour faire ceſſer le déſordre, que ces profuſions occaſionnoient, furent obligés de prier Monſieur l'Evêque de finir ſes largeſſes : pluſieurs Sénateurs furent ſuſpectés d'avoir reçu des préſens; ce qui remplit la Ville de défiance. (a). Les penſions, que la France répand aujourd'hui, produiſent le même effet, & ont fait dans tous les tems autant de tort à ceux qui les donnent, qu'à ceux qui les reçoivent. C'eſt en cherchant le vrai bien de la Nation que les Miniſtres Etrangers ſe formeront un parti ſûr en Suiſſe.

1509. *Les Cantons recherchés par les Puiſſances.* L'année 1509. ſe paſſa en négociations comme les précédentes. JULES II l'ennemi implacable de la France, ſi propoſe

(a) *Valer. Anshelm. f.* 235. *ſeq.*

proposer une Alliance aux Suisses par 1509.
Alexandre de Gabelonettis son grand Camerier; il demandoit une levée de troupes pour la défense du St. Siége. L'Empereur, la France & la République de Venise demandérent aussi des troupes: les Cantons les refusérent également; cependant le concours de leurs peuples dans les Services de ces différents Princes fut toûjours le même, malgré la vigilance des Souverains; les Agens de la France en attiroient le plus grand nombre dans leur parti, cela augmenta l'indisposition des Cantons contre cette Couronne. (*a*).

L'Evêque de Sion, *Mathieu Schiner*, 1510.
trouva plus de facilité; chargé du Pape de renouveller les propositions d'une Alliance avec le St. Siége, elle fut acceptée le 14 de Mars. Les Suisses accordérent une levée de 6000 hommes au

Alliance avec le Pape.

(a) *Anshelm. f.* 503. *seq.*

1510. au Souverain Pontife, pour être employés à la défense des Etats du Pape. *Guichardin* ajoûte, que les Suisses avoient demandé une augmentation de pension de 20000 livres à la France, ce qui montoit à 10000 ducats : mais que le Roi contre l'avis de la plûpart de ses Ministres avoit refusé d'y donner les mains ; qu'il y fut porté par un esprit d'œconomie, qui lui étoit naturel, & par le secours qu'il espéroit tirer des Valaisans & des Grisons. (*a*). Au mois de Juillet suivant, le Pape demanda ce secours sous prétexte de faire rentrer le Duc de Ferrare sous l'obéissance du St. Siége. La France fit inutilement des représentations à ce sujet, en déclarant, que les vûës de JULES II étoient de se servir de ces auxiliaires contre le Milanois; & qu'elle se verroit obligée de leur en défendre l'entrée

(a) *Guichardin.* l. 9. c. 1.

l'entrée par la force. Ces menaces ne firent que hâter leur marche : mais le Sieur de *Chaumont* avoit si bien fait garder le passage de *Côme* & engagé le Duc de Savoye à leur refuser celui de la *Val d'Aoste*, qu'ils furent contraints de prendre leur route par *Bellinzone*. Ils prirent le pont de *Trese*, & pénétrérent jusqu'à *Varese*; ils y furent joints par 4000 des leurs, & avancérent en corps vers *Chatillon* : les François les harceloient continuellement dans cette marche. Puis tournant vers Côme, ils reprirent la route de Bellinzone par la Vallée de Lungare, & de-là le chemin de leurs maisons. *Guichardin* raporte, que ce fut la disette d'argent & la difficulté de passer les riviéres, qui les avoient engagés à cette retraite : mais nos Auteurs l'attribuent aux secrets ressorts de la France. (*a*). Quoiqu'il en

1510.

Entrée infructueuse des Suisses dans le Milanois.

(a) *Valerius Anshelm. f.* 534. *seq.*

1511. *Occasion de la guerre de Milan.*

en soit, on vit bien-tôt les Suisses reprendre la même route. (b) Trois Couriers de Berne, Schweitz & Fribourg, qui avoient porté quelques ordres aux troupes, furent enlevés par le François proche de Lauwis; celui de Berne s'étoit échapé, & les deux autres avoient été mis à mort. Schweitz résolut de venger cette insulte; ce Canton demanda le secours de tout le Corps Helvetique, & malgré sa médiation & les offres de la France de donner toute la satisfaction qu'on pouvoit prétendre, Schweitz prit les armes & avança avec sa banniére le 14 Novembre jusqu'à Bellinzone; les Fribourgeois les y joignirent les premiers; les autres Cantons firent suivre leur contingent assez lentement dans l'espérance qu'on trouveroit moyen de pacifier cette

(b) *Valerius Anshelm. f.* 534. *seq. Guichardin l.* 9. *c.* 6.

cette affaire : mais les deux Cantons, 1511.
ſans attendre leurs Alliés, avancérent contre la *Treiſſe*; *Jean Heid* de Fribourg ſe ſignala au paſſage de cette riviére. Ce fut proche de *Vareſe* qu'ils furent joints par le reſte des Cantons & formérent une armée de paſſé 10000 hommes. *Gaſton de Foix*, qui commandoit dans le Milanois, ne ſe trouvant pas aſſez fort pour leur tenir téte, ſe contenta de les obſerver dans leur marche & de leur couper les vivres. De *Vareſe* les Suiſſes vinrent à *Galere*. Mr. de Foix ſe mit dans *Legnane*, après quoi s'étant préſenté devant *Galere*, les Suiſſes ſe mirent en bataille : mais le Général François ayant fait mine d'accepter le combat, ils rentrérent dans la Ville, & après avoir été joints par pluſieurs des leurs, ils avancérent vers *Buſti* : La Garniſon leur évacua la place ; de *Buſti* ils marchérent vers *Milan* & campérent à deux milles de cette Ville où la frayeur fut d'abord fort grande ;

cependant

1511. cependant lors qu'on s'y attendoit le moins ils rebroufférent vers *Côme* & reprirent de-là le chemin de leur païs. (*a*).

Caufe de la retraite des Suiffes.

On n'a jamais bien fçu tous les motifs d'une retraite auffi précipitée. Le Baron *Ulrich de Sax* avoit été à Milan, & par fon canal le Seigneur de Foix avoit fait faire des offres confidérables aux Suiffes, s'ils vouloient fe retirer; c'eft le langage que tient *Anshelm. Guichardin* avance, que ce fut *de Sax* qui fit les propofitions; mais que le Gouverneur de Milan refufa les fommes qu'il avoit demandées. *Anshelm* ajoute, que les troupes des trois Cantons Uri, Schweitz & Underwalden s'étoient mifes en marche pour fe retirer fans en faire part au refte de leurs Alliés; & que ceux d'Uri avoient rendu toutes fortes de mauvais offices aux Bernois à leur paffage fur leurs terres, jufqu'au point

(a) *Guichardin l.* 10. *c.* 7. *Anshelm. f.* 615.

point d'infulter publiquement *Antoine* 1511.
Brügler, qui portoit leur banniére. (*a*).

Les *Valaisans* avoient été confervés jufqu'alors dans l'union avec le Roi de France par le moyen de *George auf der Flue*. L'Evêque de Sion chercha à le perdre ; il le noircit tellement à Berne & à Fribourg, que la premiére de ces Villes, dont il étoit Citoyen, le raya de fes Regiftres, & que s'étant rendu dans la feconde pour fe juftifier, il y fut arrêté, mis en prifon, enfuite à la torture; & alloit être condamné à mort, lors que l'Advoyer *François Arfent*, Chevalier attaché au parti de la France, trouva moyen de le faire échaper de prifon ; toute la fureur du peuple fe tourna alors contre cet Advoyer, qui fut décapité publiquement. *Auf der Flue* s'étoit fauvé à Neufchatel ; les Bernois demandérent qu'il leur fut livré

Trouble à l'occafion de George auf der Flue.

(a) *Anshelm. f.* 621.

1511. vré, & après avoir examiné les différends chefs d'accusation, que les Députés du Vallais & de Fribourg avoient porté contre lui, il fut remis en liberté par Sentence renduë le 27 de Mars. (a). De retour chez-lui il forma de nouvelles pratiques & retint les Valaisans dans l'Alliance du Roi. (†).

1512. *Les Suisses rentrent en Italie.* Les Suisses d'un autre côté se liérent de plus en plus avec l'Empereur & le Pape : dès le mois de Janvier de cette année les douze Cantons renouvellérent l'Union héreditaire avec Maximilien & Charles son petit-fils; ils envoyérent des Ambassadeurs à la Diette Impériale qui se tenoit à Trèves ; & d'autres à Venise, pour concerter avec l'Evéque de

(a) *Anshelm. f.* 647.

(†) *Le premier Traité d'Alliance entre la France & les Valaisans est daté du* 15 *de Mai* 1500, *son contenu étoit presque conforme à celui de l'Alliance de* Loüis *XII avec les Cantons.* Zurlauben *T.*4. *p.*126.

de Sion, qui venoit d'être fait Cardinal, & cette République, les mesures à prendre pour enlever le Milanois aux François. (*a*). Le 6 de Mai ils se mirent en campagne avec un Corps de 6000 hommes d'élite, qui devoit être à la solde du Pape; & prirent leur route par les Grisons & le païs de Trente. Cette Armée avoit pour Géneraux *Ulrich Baron de Sax*, *Jaques Stapfer* de Zurich & *Jean Heid* de Fribourg; elle s'avança depuis Trente à Verone & se joignit aux Venitiens à Villefranche; à leur aproche les François abandonnérent toutes les places qu'ils occupoient, qui se rendirent volontairement à la sainte Ligue, qui étoit le nom que l'on donnoit à cette Conféderation. Au bruit de ces succès le nombre des Suisses s'accrut beaucoup; ils s'emparérent pour leur compte de *Locarne*, & les Grisons de la *Valteline* & de *Chiavenne*. (*b*).

1512.

Et s'emparent du Milanois.

Les

(a) *Anshelm. T. 4. f. 6.*
(b) *Guichardin l. 10. c. 17.*

1512. *Les Vassaux de la France maltraités.*

Les Vassaux & Officiers de la France furent traités en ennemis. Les douze Cantons se mirent en possession de la *Comté de Neufchatel*, qui apartenoit à Loüis d'Orleans du chef de Jeanne de Hochberg sa femme; la République de Soleure s'empara de la *Comté de Thierstein*, par la seule raison, que le Comte de ce nom étoit au Service du Roi: mais ils la rendirent à son maître peu de tems après. (*a*). Elle fait aujourd'hui partie de ce Canton en vertu du Traité avec l'Evêque de Bâle de 1522. dans lequel cette Comté fut cedée à Soleure à perpétuité. *Charles V.* Empereur confirma ce Traité en 1530. (*b*).

Mouvemens après la conquête du Milanois.

Monsieur de *la Palisse*, qui avoit succedé à Gaston de Foix dans le Gouvernement du Milanois, ne se trouvant pas en état de le défendre contre les Suisses,

(a) *Anshelm. l. c. f.* 41.
(b) *Hafner P.* 2. *p.* 102.

;uiſſes, prit le parti d'en ſortir. Il s'é- 1512.
eva alors des difficultés entre les Alliés
le la Ligue même ; Les Venitiens pré-
endoient garder Breſſe & Crème ;
Empereur y formoit auſſi des préten-
ions, & vouloit dépoüiller les Véni-
iens de tout ce qu'on lui avoit promis
lans la Ligue de Cambrai ; le Pape &
es Suiſſes prétendoient qu'on reſti-
uât ce Duché à Maximilien fils de
oüis Sforze. (*a*). Le Cardinal de
ion ſollicita les troupes des Cantoas
e tourner leurs armes contre Veniſe.
es différentes vûës de ces Puiſſances
es engagérent à de grands ménage-
nens pour les Cantons. Le Pape, l'Em-
ereur, le Roi de France, Ferdinand Roi
l'Eſpagne, Henri Roi d'Angleterre,
a République de Veniſe, les Ducs Ma-
imilien de Milan & René de Lorraine
envoyérent

(a) *Guichardin l.* 11. *c.* 2.

1512. envoyérent des Ambassadeurs aux Diettes des Suisses à Baden au mois d'Août & à Zurich & Lucerne au mois de Septembre. (*a*). De toutes ces Puissances le Pape étoit celui qui avoit le plus de crédit en Suisse ; il avoit donné aux Cantons les banniéres de l'Eglise avec le glorieux Titre de *Défenseurs de l'Eglise.* (*b*). Ce Pontife cependant ne put obtenir d'eux du secours contre le Duc de Ferrare ; ils craignoient, que s'il s'élevoit une nouvelle guerre en Italie, cela ne fit éclater les Dissentions qui règnoient entre le Pape, l'Empereur & les Venitiens ; & pour d'autant mieux prévenir toute rupture, ils envoyérent une Ambassade solemnelle au Pape, qui passa de Rome à Venise ; le Senat fit des plaintes fort améres contre ce Pontife & l'Empereur ;

(a) *Anshelm ib.*
(b) *Guichardin ib.*

Empereur ; & la Médiation des Suisses 1512.
e put prévenir la Ligue qui se fit peu
e tems après entre ces deux Puissan-
es contre Venise.

Les Cantons tinrent ferme à ne re-
nettre le Duché de Milan qu'à son
égitime Héritier, malgré les offres
vantageuses de l'Empereur. Ce Prince
onsentit enfin au Traité qui se fit à
Baden ; par lequel Maximilien Sforze
promit aux Cantons outre 200000 du-
cats & une pension añuelle de 40000,
le leur ceder à perpétuité les trois
Balliages, Lauwis, Locarne & Valmag-
gio. Les Suisses de leur côté s'enga-
gérent à la garantie du Milanois. (*a*).

Traité de Baden dans lequel les Balliages d'Italie sont cedés aux Cantons.

Ils nommérent ensuite des Ambassa-
deurs pour installer le Duc de Milan ;
ils choisirent pour cette cérémonie ; de
Zurich le Bourguemaître *Felix Schmid*,
& *Henri Winkler* ; de Berne l'Advoyer
Jaques

Le Duc de Milan installé par les Suisses.

(a) *Anshelm f.* 75.

1512. *Jaques de Watteville*; de Zug l'Aman *Schvvartzmaurer*; de Bâle le Bourguemaître *Meltinguer*; de Soleure l'Advoyer *Babenberg*, & de Schafhausen le Bourguemaître *Schad.* Ce fut au mois de Décembre que cette Ambassade partit pour Milan; le Duc s'étoit rendu à Verone, & de-là à Cremone, où l'Evêque de Gurck le vint joindre. Les Ambassadeurs Suisses arrivérent seize jours avant lui à Milan; il s'y rendit enfin incognito & eut une entrevuë avec eux dans la Maison du Cardinal, les Suisses ayant refusé d'aller à sa rencontre. Il leur tèmoigna, par un Discours étudié, toute la reconnoissance dont il se sentoit pénétré envers la Nation pour les Services considérables, qu'elle venoit de lui rendre, & promit d'en conserver un souvenir éternel. Le lendemain 31 Décembre, le Prince fit son entrée publiquē, accompagné des Ambasseurs Suisses, du Cardinal, de l'Evêque de Gurck, du Comte de la

Peruse,

'eruſe, du Cardinal de Julien, du 1512.
'rére du Duc de Mantouë, de Coloñe
/iceroi de Naples, de Proſper Co-
oñe, d'Ulrich Baron de Sax, Général des
uiſſes, & de nombre d'autres Seigneurs
e la premiére diſtinction. L'Aman
chwartzmaurer lui remit les clefs de
Ailan ſous la porte de cette Capitale.
e Vendredi ſuivant dans une Confé-
ence avec le Duc, ce Prince ratifia le
'raité de Baden & la donation des Bal-
ages d'Italie, qui y avoit été ſtipu-
e; il ſollicita les Ambaſſadeurs d'in-
erpoſer leurs bons offices pour que
s Duchés de Parme & de Plaiſance &
Valteline lui fuſſent reſtitués, & leur
émoigna ſes inquiétudes à l'occaſion
e l'Audiance que les Cantons avoient
ccordée aux Ambaſſadeurs de Fran-
e. (*a*). Ce fut par la médiation des

(a) *Guichardin l.* 11. *c.* 6. *Lettre de Monſieur* de Watteville *à ſes Souverains* *ans Anshelm f.* 78. *l. c.*

1512. *Le Roi de France cherche à se reconcilier avec les Suisses.* Ducs de Savoye & de Lorraine, & principalement par l'intercession de Madame la Princesse d'Orange, que les Ambassadeurs de France Loüis de la Trimouille Vicomte de Thouars & Prince de Talmont; Claude de Seyssel Evêque de Marseille, & Imbert de Villeneuve, Président de Bourgogne, obtinrent des Sauf-conduits datés du 23 Décembre.

1513, *Réflexions de Guichardin à ce sujet.* Le Roi de France avoit fort à cœur de se reconcilier avec les Suisses. *Guichardin* dit; „ que ce Monarque con„noissoit que de-là dépendoit la vic„toire certaine, par la grande influen„ce que la Nation avoit alors; par la „crainte de leurs armes, & parce qu'i[l] „sembloit, qu'ils eussent commenc[é] „à se gouverner non plus comme sol„dats mercenaires, mais avec un soi[n] „& une vigilance come des Républi„cains bien ordonnés & des gens nour„ris dans l'administration & le manie„ment des affaires, sans permettre qu'i[l]

„se fit aucune levée, sinon sous leur 1513.
„bon plaisir & avis, à raison de quoi
„les Ambassadeurs de tous les Princes
„Chrétiens se trouvoient en Suisse. Le
„Pape & presque tous les Potentats d'I-
„talie leur payoient des pensions an-
„nuelles, pour être reçus en leur Con-
„féderation & pouvoir lever pour leur
„propre défense, quand besoin en se-
„roit, des soldats de cette nation: de
„quelles choses eux ennorgueillis & se
„souvenant qu'avec leurs armes le Roi
„Charles VIII avoit premiérement trou-
„blé l'heureux état d'Italie, & puis que
„le Roi Loüis son Successeur avoit,
„au moyen d'icelle conquêté la Du-
„ché de Milan, recouvré Gènes, &
„défait les Vénitiens, ils se portoient à
„l'endroit d'un chacun impérieusement
„& insolemment, & toutefois le Roi
„de France outre les persuasions de plu-
„sieurs particuliers de cette Nation &
„l'opinion qu'ils viendroient à se flêchir
„par de très grands offres de deniers,
 „espéroit

1513. „espéroit de les pouvoir gagner ; pour „ce que ceux qui gouvernoient Milan „ayant accordé avec les Ambassadeurs „des Suisses au nom de Maximilien „Sforze, qu'il leur donneroit 150000 „ducats, aussi-tôt qu'il auroit reçu la „possession de la Duché de Milan, &c. „n'étoient pas en état de tenir leur pa- „role. Doncque, suivant la Commission „du Roi, le Sieur de la Trimouille vint „à Lucerne, auquel lieu la journée a- „voit été signifiée pour l'oüir ; & com- „bien qu'on le reçut avec bon visage, „si est-ce qu'il connut aussi-tôt qu'il „ne feroit rien pour le regard de la „Duché de Milan, parce que peu de „jours auparavant six des Cantons a- „voient ratifié & signé les Capitulations „faites avec Maximilien Sforze. (*a*).

Continuation de la guerre de Milan.

La mort du Pape Jules II changea la face des affaires en Italie. Son Successeur

(a) *Guichardin l.* 11. *c.* 8.

cesseur LEON X renouvella l'Alliance 1513.
avec les Cantons. Les Venitiens firent leur paix avec la France, & leur Ambassadeur Jean-Pierre Stella eut ordre de sortir de la Suisse. (a). Le Roi de France envoya une armée nombreuse en Italie sous les ordres de *la Trimouille*. Maximilien Sforze apella les Suisses à son secours; les Cantons lui permirent la levée de 12000 hommes. Les commencemens de la campagne tournérent à l'avantage des François. La valeur que les Suisses montrérent à la *Bataille de Novarre*, surpassa, au dire de Guichardin, toutes les choses mémorables, que nous lisons des Grecs & des Romains. Cette victoire assura le Milanois à Sforze. (b)

Bataille de Novarre.

 Pen-

(a) *Anshelm f.* 105. *seq.*

(b) Guichardin *donne de grands éloges au Capitaine* Motin, *qu'il nomme Chef des Suisses. Il a été mal informé.* Jacob Matti *ou* Mutri, *natif de la Vallée de Livinen, n'étoit pas même Officier. Ce furent* Conrad Engelhart

1513. *Troubles dans l'intérieur des Cantons.*

Pendant que la renommée des Suiſſes s'étendoit de toute part au dehors, il s'élevoit dans l'intérieur des Cantons des diſſentions domeſtiques, qui troubloient leur repos. La Trimouille & ſes Collègues avoient trouvé moyen pendant leur ſéjour en Suiſſe, d'engager grand nombre de particuliers à faire des levées ſecrettes en faveur de la France. Les Zuricois furent les premiers, qui découvrirent ces menées, & qui en avertirent les autres Cantons dès le 21 de Mars. Les Cantons firen publier les Ordonnances les plus ſévéres contre de pareils enrollemens; on arrêta les coupables, & on en fit mourir pluſieurs: Cependant les Peuple com

---

Engelhart *de Zurich*, Benedict de Weingarten, Barthlomé May, & Jean Friſching *de Berne* & Nicolas Conrad *Advoyer de Soleure qui comãndérent les Suiſſe dans ce Combat.*

Stettl. T. I. *p.* 493. & *Anshelm l. c.*

commencérent à ſe mutiner. Les Sujets du Canton de Lucerne priyent les premiers les armes ; les païſans des environs de *Berne* ſuivirent leur exemple; entrérent armés en Ville ; pillérent les maiſons des Magiſtrats qui leur étoient ſuſpects , & prirent poſte à la place du marché. *Jaques de Watteville*, qui venoit d'être fait Advoyer de la République, calma cette révolte en déployant la Banniére de la Ville à la Creutzgaſſ ; les païſans ſe rapellérent les ſermens , qui les attachoient à cette Banniére ; ceſſérent tout déſordre , & demandérent la permiſſion de s'y ranger ; elle leur fut refuſée , comme à des gens , qui s'en étoient rendus indignes par leur conduite : mais leur ayant fait donner parole par l'Advoyer *Guillaume de Dieſbach* vénérable par ſon grand âge & fort cheri du peuple, & deux autres Députés , que s'ils avoient des griefs à préſenter contre quelques Magiſtrats , on les prendroit en délibération

1513.

Particuliérement à Berne.

1513. tion, ils ſortirent de la Ville ſans cauſer d'autres déſordres. (*a*).

Le même eſprit de révolte ſe cōmuniqua preſque dans tout le païs. On prit cependant des informations exactes contre les Magiſtrats accuſés, & on en dépoſa pluſieurs, même ſur les plus legers indices d'avoir reçu de l'argent. Ceci ſe paſſa dans le courant du mois de Juillet, & la rebellion ſe calma. *Lucerne*, *Soleure* & *Zug* ſe virent pendant le courant du mois d'Août dans les mêmes embarras.

Invaſion en Bourgogne. Ces circonſtances déterminérent facilement les Souverains des Cantons à ſe prêter aux vûës de l'Empereur, qui les ſollicita de faire une invaſion en Bourgogne; ils dōnoient par ce moyen de l'occupation à ce peuple mutin, & ſe vangeoient de la France, à qui ils attribuoient la déſunion, que ſes Miniſtres

(a) *Anshelm.* & *Stettler p.* 497.

ıiſtres avoient occaſionnée par leurs 1513.
ɔratiques ſecrettes. Les Cantons ac-
:ordérent à l'Empereur une levée de
6000 Suiſſes à ſa ſolde. *Jaques de Wat-
eville* fut nommé Général de cette ar-
née (*a*), & on lui donna, de Berne,
ɔour Conſeiller de Guerre *Jean d'Er-
ıch*, *Gaſpard Weiler* & *Michel Ougs-
ourger*. Ces troupes ſe mirent en mar-
he le 18 d'Août; elles furent jointes
ɔroche de *Gray* par le Duc *Ulrich de
Virtemberg*, qui commandoit les Im-
ɔériaux; cette armée réünie montoit à
ɔaſſé 30000 hommes. (*b*). Après avoir
ɔris pluſieurs places de peu de conſé-
ɿuence, elle mit le ſiége devant *Di-
on*. Voici coment *Guichardin* décrit ce
ɿui ſe paſſa dans cette expédition, qui
ıe peut être juſtifiée que par les fâcheu-
ès circonſtances, que nous avons ra-
portées

Siége de Dijon.

(a) *Gollut Chron. de Bourg. f.* 1002.
(b) *Stettler p.* 506.

1513. portées ci-dessus. „Monsieur de la Tri-
„mouille étoit à Dijon avec mille lan-
„ces & 6000 hommes de pied, & pour
„doute que les Suisses avoient de leurs
„Capitaines, qui commençoient déja
„à traiter avec les François, ils prirent
„l'artillerie & se mirent à battre la Vil-
„le; de la défense de laquelle le Sieur
„de la Trimouille doutant fort, eut re
„cours aux derniers remèdes, & accor
„da soudainement avec eux sans atten
„dre aucune comission du Roi; que le
„Roi seroit tenu de renoncer au droi
„qu'il avoit sur le Duché de Milan, &
„de leur payer 600000 écus dans certai
„tems; pour l'observance desquelle
„choses il bailla quatre ôtages person
„nages honorables & de grande con
„dition, & les Suisses ne s'obligéren
„à autre chose, que de s'en retourne
„en leurs maisons, ensorte qu'ils n'é
„toient tenus pour l'avenir d'être ami
„du Roi de France; ains ils pou
„voient retourner pour envahir so
Royaum

„Royaume quand ils voudroient. Les 1513.
„ôtages reçus ils partirent incontinent,
„& alleguoient pour excuſe d'avoir
„convenu ſans l'Empereur : qu'ils n'a-
„voient reçu en tems dû les deniers
„qu'il leur avoit promis &c. Toutefois
„le Roi ſe fâcha très-fort d'une telle
„choſe, & ſe plaignoit merveilleuſe-
„ment du Sieur de la Trimouille, pour
„la ſomme des deniers qu'il avoit pro-
„mis, & beaucoup plus parce qu'il l'a-
„voit obligé à la ceſſion de ſes droits ;
„pour cette cauſe encore, qu'il y eut
„un très-grand danger, ſi les Suiſſes in-
„dignés fuſſent retournés de nouveau
„pour l'aſſaillir. Se confioit néantmoins
„en ce que l'hiver approchoit, & en la
„difficulté qu'il y avoit, qu'ils ſe raſ-
„ſemblaſſent ſitôt ; & ayant encore ar-
„rêté d'encourir plûtôt toute fortune,
„que de ſe priver des droits de cette
„Duché qu'il aimoit exceſſivement, il
délibera

1513. „libera de ne point ratifier. (*a*).

Cette relation eſt conforme dans tous ſes points à ce que nos Auteurs contemporains en rapportent. Les Conſeillers de Guerre, que les Cantons tenoient à l'armée, avoient reçu plein pouvoir de traiter de la paix, pourvû qu'elle ſe fit aux conditions de conſerver le Milanois à la Maiſon Sforze. (*b*). Cela juſtifie leur conduite d'être entrés en négociation avec la Trimouille. Les mêmes Auteurs ajoutent, qu'il courut bien des bruits déſavantageux contre pluſieurs Officiers de la Nation; qu'on avoit pris des informations contre eux aux Diettes, mais que l'affaire fut aſſoupie. (*c*). Un Auteur Moderne (*d*) a

(a) *Guichardin. l.* 12. *c.* 2.
(b) *Anshelm. f.* 191. & *Stettler p.* 506.
(c) *Anshelm f.* 201.
(d) *Dunod Hiſt. de Bourgogne T.* 3. *p.* 438.

voulu taxer *Jaques de Watteville*, en 1513.
:ant une conféquence du mariage de
s deux fils Rheinhart & Jaques avec
une & Elifabeth filles de Philibert de
hauviray Seigneur de Chateauvilain
de Colombier, mariages qui fe fi-
nt, à ce qu'il avance, peu de tems
rès la levée du fiége de Dijon. Il
eft pas excufable d'hazarder de pa-
illes conjectures fans preuves. Mon-
:ur Dunod, qui connoit fi bien la gé-
:alogie de fa Province, ne devoit pas
norer que ces deux Dames avoient
1 frére, qui ne mourut qu'après l'é-
oque dont nous parlons, & que ce
t cette mort, qui les rendit de fi ri-
1es héritiéres. Monfieur de Colom-
er étoit d'ailleurs Citoyen de Berne;
1forte que ces mariages ne devoient
aturellement pas donner lieu à des
nputations auffi odieufes. (*a*).

Guichardin

(a) *Anshelm. f.* 209.

1513. *Guichardin* paſſe ſous ſilence la ſuper-
cherie de Monſieur de la Trimouill
rélativement aux ôtages, qu'il avoi
promis aux Suiſſes. On étoit convenu
qu'il donneroit outre le Sieur de Me
ziére ſon neveu, quatre des principau
Citoyens de Dijon; il leur ſubſtitu
quatre perſonnes de la plus baſſe ex
traction, auxquelles il avoit donné de
noms ſuppoſés. (*a*). Quelque ſenſi
ble qu'il fût aux Suiſſes d'avoir ain
été joüés par M. de la Trimouille, il
ne voulurent cependant pas entrer dan
des engagemens plus particuliers ave
l'Empereur, & ſe contentérent d'en
voyer 2000 hommes dans le Milanoi
pour occuper les Châteaux de Mila
& autres, que les François avoient te
nus juſqu'alors; & nommérent le Bal
lif *Fleckler* de Schweitz & le Bourgue
maitre *Falk* de Fribourg, deux hom
me

(a) *Anshelm. f.* 200.

nes fort habiles dans le maniement des 1513.
ffaires, pour résider de leur part auprès du Duc.

Vers la fin de cette année le Païs d'Appenzell fut reçu dans la Confédération, aux mêmes conditions que Fribourg, & forma le treiziéme Canton. Cette République est située à l'extremité de la Suisse vers l'Orient, entre le Rheinthal, les Etats de l'Abbé de St. Gall, le Toggenbourg & la Baronnie de Sax : elle tire son nom d'Appenzell, qui est son principal Bourg. Je n'ai rien à ajouter sur l'état ancien de ce païs à ce que j'en ai raporté au cinquiéme Livre de cette Histoire ; sinon que lorsqu'il passa sous la domination des Abbés de St. Gall la haute jurisdiction appartenoit au Landgraviat de la Turgovie, & ne fut cedée aux Abbés de Saint Gall qu'en 1292. par l'Empereur Adolphe. (*a*). Ces peuples, comme

Appenzell est reçu pour le treiziéme Canton.

(a) *Walser Chron. Appenz. p.* 47.

1513. comme tous les Sujets de l'Eglise, ont joüi de tout tems de privilèges considérables. Nous avons vû sous l'année 1401, avec quelle valeur il sçurent s'y maintenir : depuis 1411, que les sept Cantons les reçurent dans leur Combourgeoisie, ils ont pris part à toutes leurs guerres ; & les différens services, qu'ils ont rendu à la Conféderation, leur ont enfin mérité une place parmi les Cantons. L'année 1597 ce païs fut séparé en deux Républiques différentes, le *Roden* (†) extérieur professe la Religon Reformée ; le *Roden* intérieur la Catholique Romaine. Ils forment deux Républiques entiérement indépendantes l'une de l'autre : chacune desquelles envoye son Député particulier

(†) *Le mot de* Roden *vient de l'Allemand* Rotten, *cohortes ; par l'usage qu'avoit chaque Communauté de ce païs de former de chaque Commune particuliére autant de Compagnies séparées.* Walser *l. c. p.* 3.

ılier aux Diettes. De tous les Baillia- 1514.
ɛs communs, il n'y a que celui du
heinthal auquel ce Canton ait part.
L'année ſuivante ſe paſſa en diverſes
égociations. LEON X, qui avoit ſuc-
ɛdé au Pape Jules II, ſe forma un
ſtême différent de celui de ſon pré-
éceſſeur par rapport à l'Italie; il crai-
noit également tous les Princes, qui
en diſputoient l'empire. Ce qui cau-
ıit le plus d'ombrage à ce Pontife,
étoit le bruit qui couroit que Ferdi-
ınd petit-fils de l'Empereur Maximi-
ɛn devoit épouſer la Princeſſe Renée
ille de Loüis XII, & recevoir pour dot
: Duché de Milan. Loüis étoit las de la
uerre & vouloit acheter la paix à tout
rix: Le Pape ſe flatta, que s'il étoit
oſſible de détacher de la Ligue quel-
ues-uns des ennemis du Roi, ce Prin-
:e perdroit de vûë ce mariage; il s'a-
.reſſa aux Suiſſes, en leur faiſant inſi-
ıuer tout ce qu'ils avoient à craindre
u cas que l'Empereur, l'Eſpagne &

1514. la France vinssent à se liguer contre eux; à quoi il ajouta, que s'ils vouloient se désister de la cession du Milanois, que la Trimouille avoit promise, il engageroit le Roi à ratifier le Traité de Dijon dans ses autres articles. D'un autre côté, il fit représenter au Roi l'avantage qui lui reviendroit, de se rendre les Suisses favorables; que par-là tôt ou tard il parviendroit à ses vûës sur le Milanois: au lieu qu'il se voyoit exposé à une nouvelle invasion de leur part, qui l'obligeoit à garder une noubreuse armée sur pied, qui étoit à charge à son Royaume. (*a*).

Le Roi gouta le conseil du Pape; il fit proposer aux Cantons assemblés en Diette à Zurich au mois d'Avril, par *François de Gingins* Baron de Chatelard, les Sieurs *de la Bastie & de Benvilar*, une Alliance perpétuelle; à quoi il ajouta le

(a) *Guichardin l. 12. c. 3.*

es différentes conditions de leur payer 1514.
00000 Ecus comptans, & 800000 en
livers tems pour acquitter toutes les
prétentions, que la Nation pouvoit
avoir; d'entretenir à ſon Service un
Corps de Suiſſes, comme avoit fait
Loüis XI; de n'entreprendre aucune
guerre contre le Pape, la Savoye & le
Milanois ſans le conſentement de la Nation, qui de ſon côté ne s'engageroit
qu'à le rétablir dans ſes droits ſur Gènes & Aſt. (*a*).

Les Cantons rejettérent ces propoſitions, malgré les repréſentations de
a plus grande partie de leurs chefs,
qui ne purent venir à bout d'appaiſer
a haine que les peuples nourriſſoient
contre la France à l'occaſion de la ſupercherie de Mr. de la Trimouille: la
fuite de Monſieur *de Mezieres*, qui
rompit dans ce même tems les arrêts,

 qu'on

(a) *Guichard. ibid. Stettler T.1.p.511.*

1514. qu'on lui avoit donné à Zurich, fortifia ces dispositions. Les Suisses firent arrêter le Président de Grenoble à Genève & le traitérent cruellement. (*a*). Résoluë de rentrer en France avec 20000 hommes la Nation rechercha l'amitié du Roi d'Angleterre, & lui députa *Maurice Hüraus* & *Jean Stolz*. Ces Ambassadeurs furent très-bien reçus, & le Roi Henri les fit accompagner à leur retour par deux de ses Ministres, qui proposérent une Alliance défensive entre l'Angleterre & la Suisse: mais au milieu de cette négociation le Roi ayant été imformé, que le Roi d'Espagne venoit de conclure une tréve avec la France, il fit pareillement sa paix. Les Suisses y furent compris; cependant avec la clause, que quiconque défendroit l'Etat de Milan, Gènes ou Ast contre le Roi de France en seroit exclus. (*b*).

Le

(a) *Guichardin ibid.*

(b) *Stettlerp.* 512. *Guichardin c.* 5.

Le Pape, qui auroit souhaité que 1514.
es divers Potentats de l'Europe fussent
issez occupés chez eux pour perdre de
vûë l'Italie, mit en œuvre de nouveaux
efforts de politique pour se maintenir
auprès des différens partis; il renouvella l'Alliance avec les Suisses, & pro-
mit d'être attentifs à la conservation
du Milanois, sans vouloir permettre
cependant que le Duc fût compris dans
l'Alliance. (a).

Quoique le Corps de la Nation fût
contraire à la France, le Roi y avoit
cependant un fort parti, qui écartoit habilement toutes les négociations, qui
lui pouvoient être préjudiciables: Telle étoit l'Alliance particuliére avec l'Empereur & l'Espagne. Il survint même
quelque froideur envers le Duc de Milan. Ce Prince se plaignoit, que les
Suisses qu'il tenoit à sa solde se compor-
toient

(a) *Stettler p.* 513.

1514. toient mal : Les Cantons prétendoient qu'on leur livrât le Château de Milan ; ils se défioient du Duc, & il y eut des suffrages pour renoncer à son Alliance. (*a*).

1515. *Mort de Loüis XII.*

LOUIS XII fut enlevé par la mort le 1er. Janvier au milieu des grands préparatifs, qu'il faisoit pour entrer en Italie. FRANÇOIS I. lui succeda dans son Royaume & dans ses vûës. Il prit avec le titre de Roi de France celui de Duc de Milan dès le 2 de Janvier. Il notifia aux Suisses son avénement à la Couronne, & leur demanda leur amitié : Mais son Messager reçut pour toute réponse ; que son Prédécesseur avoit fait avec eux une Paix à Dijon, que si Sa Majesté vouloit la ratifier, Elle pourroit conter sur leur amitié, sinon qu'ils ne pouvoient recevoir aucune proposition de sa part. (*b*).

François I. recherche l'amitié des Cantons.

Le

(a) *Stettler p.* 519.
(b) *Stettler p.* 523.

Le Roi ne se rebuta point; il em- 1515.
loya les Ministres du Duc de Sa-
oye ; qui se donnérent de grands
nouvemens pour ménager la paix :
nais comme les Suisses insistoient toû-
ours également sur la ratification du
Traité de Dijon, on perdit les mois de
Mars, Avril & Mai en Conférences
nutiles. (*a*).

Alliance des Cantons avec l'Empereur, l'Espagne &c. contre la France.

On faisoit cependant courir le bruit
en France, que l'armement considéra-
ble du Roi ne regardoit que les Suis-
es. L'Empereur, le Roi d'Espagne &
e Duc de Milan ne prirent pas le chan-
ge. Ils traitérent d'une Alliance avec
les Cantons. Les Suisses s'engagérent
au cas que François I. fit une irruption
en Italie, d'entrer avec 12000 hommes
dans le Dauphiné ; à condition qu'ils
tireroient un subside de 30000 ducats
par mois ; que l'Espagne attaqueroit
la

(a) *Stettler ibid.*

1515. la France par Perpignan ou Fontarabie; que ſi malgré ces diverſions le Roi pourſuivoit ſon deſſein contre l'Italie, les Suiſſes y feroient paſſer 12000 hommes ſous le même Subſide de 30000 ducats. (*a*).

Ce Traité ne fut pas obſervé de la part de l'Eſpagne. „Il étoit deſtiné, „comme s'exprime *Guichardin*, que la „défenſe ou la perte du Duché de Mi„lan ſe feroit tant ſeulement avec le „danger & aux dépens du Sang des „Suiſſes. (*b*),

Les Cantons chargés ſeuls de la guerre. Envoyent une armée en Italie.

Sur l'avis, que les Cantons reçurent, que les troupes du Roi ſe raſſembloient à Lion, ils firent défiler des troupes dans le Milanois, qui occupérent les paſſages du *Mont Cenis* & du *Mont Genèvre*. Le premier envoi ne fut d'abord que de 12000 hommes; il y en

(a) *Stettler p.* 525.
(b) *Guichardin l.* 10.

en passa successivement jusqu'à 40000. 1515.
Jean-Jaques Trivulce s'ouvrit une autre route entre les Alpes maritimes & les Cocciennes par le Marquisat de Saluces. Les Suisses avoient négligé de garder ce passage, parce qu'on le croyoit impraticable. Monsieur de *la Palice* entra par *Coni* & surprit *Villefranche*. Les Suisses se retirérent à *Novarre*; chargés seuls de la guerre, sans secours ni d'hommes ni d'argent de la part de leurs Alliés, divisés entr'eux ils résolurent de retourner dans leur païs. (*a*). Mais comme ils sortoient de Novarre, l'argent, que le Pape leur envoyoit, arriva ; ce qui détermina les troupes de Zurich, Bâle, Schafhausen, Appenzell, des Grisons & des trois Cantons Uri, Schweitz & Underwalden de rentrer dans le Milanois & de prendre le chemin de *Galère*. Celles de

(a) *Guichardin l.* 11.

1515. de Berne, Fribourg, Soleure & Bienne prirent la route d'*Arone*; & bientôt après, lors qu'elles furent informées qu'il venoit d'arriver un nouveau Corps de leurs Compatriotes à *Domo d'Offella* elles le joignirent. Cette séparation, de l'armée des Suiffes, fut occafionnée par les négociations, que la France entretenoit dans les Cantons.

François I. traite de paix avec les Cantons.

FRANÇOIS I. traitoit continuellement de la paix; les Suiffes excepté Schweitz & Glaris, lui avoient envoyé des Ambaffadeurs le 28 d'Août, à Novarre, qui propoférent pour Préliminaires; que le Roi feroit un établiffement convenable au Duc de Milan; qu'il leur payeroit les fommes ftipulées par le Traité de Dijon, & 600000 écus pour les fraix de la guerre. Le Roi confentit à tout, à condition que la Nation voulût faire une Paix perpétuelle, & lui reftituer les Etats qui avoient été démembrés précédemment du Duché de Milan, pour lefquels on leur offroit un

un équivalent de 300000 écus ; & pour règler toutes les conditions de ce Traité, il leur aſſigna une journée à *Galère.* 1515.

Dans ces entrefaites les Suiſſes qui étoient à Galère ſollicitoient vivement leurs compatriotes de les joindre. L'Advoyer *Jaques de Watteville*, qui commandoit les Bernois, tâcha vainement, par les plus ſages repréſentations de les y porter, avec d'autant plus de raiſon, que *Jean de Dieſbach* Capitaine des Gardes du Viceroi de Naples leur avoit indiqué une route ſûre pour Varèſe : les autres Chefs prétextérent les ordres des Ambaſſadeurs de la Nation, qui avoient écris, que la négociation de la paix étoit fort avancée. Cependant la plûpart des ſoldats ſe débandérent, & de 7000 Bernois, qui étoient arrivés avec les Drapeaux à Domo d'Oſſella, il n'en reſtoit pas au-delà de mille. (*a*).

Les

(a) *Stettler p.* 541. *ſeq.*

1515. Les négociations paroiſſoient avancer aſſez heureuſement à *Galère*. Le Duc de Savoye, qui s'y étoit rendu de la part du Roi, conſentit à toutes les conditions, que les Suiſſes demandoient; & offrit de donner le Duc de Lorraine pour caution. Cependant lorſque les Ambaſſadeurs Suiſſes propoſérent les Articles aux troupes, qui étoient à *Vercel*, elles ne voulurent pas accepter l'article d'une paix perpétuelle, & préferoient une Alliance limitée à un certain nombre d'années. Les Ambaſſadeurs des Troupes de Zurich, Berne, Lucerne, Underwalden, Zug, Bâle, Fribourg, Soleure, Schafhauſen & Appenzell acceptérent la paix par un *Traité conclu à Galère* le 8 Septembre, & firent en même tems une Alliance avec le Roi pour ſa vie & dix ans après ſa mort; dans laquelle le Capitulat de Milan fut renouvellé en faveur

veur de ce Monarque. (*a*). 1515.

Sur ces nouvelles les troupes de Berne, Fribourg, Soleure, Bienne & du Valais reprirent la route de la Suiſſe. Celles d'Uri, Schweitz & Glaris refuſérent de ratifier le traité; celles de Zurich & de Zug étoient diſpoſées à l'accepter; mais ſe laiſſérent enfin perſuader par le Cardinal de Sion de prendre la route de Milan avec les prémiers Cantons. (*b*).

Bataille de Marignan.

Trivulce abandonna Milan à l'aproche des Suiſſes & ſe poſta à *Marignan*, pour empêcher leur jonction avec les troupes du Pape. La ſituation des Suiſſes étoit ſinguliére: ils avoient une armée formidable en préſence, avec laquelle quelques Cantons venoient de conclure la paix. Uri, Schweitz & Glaris, n'avoient pas voulu y ſouſcrire, & regardoient les autres Suiſſes preſque autant en

---

(a) *Stettler p.* 547.
(b) *Idem p.* 548.

1515. en ennemis que les François. *Marc Röyst* Bourguemaître de Zurich n'attendoit qu'un moment favorable pour se retirer avec ses troupes. (*a*). Il s'étoit même actuellement mis en marche ; lorsque les Suisses furent informés par un Courier, que *Rodolphe Rhan* de Zurich leur dépêcha, que l'action étoit engagée ; & qu'on les prioit de venir au secours de leurs compatriotes. *Arnold de Wynkelried* d'Underwalden, à la persuasion du Cardinal, s'étoit fait suivre par un nombre de volontaires & avoit attaqué les François. (*b*). Le Camp du Roi étoit fortifié par un double

(a) Bullinger *dans sa Chronique raporte d'avoir oui dire souvent à* Diethelme Röyst *Bourguemaître de Zurich ; que son Pére Marc Röyst n'avoit jamais envisagé l'union des Suisses avec le Duc de Milan pour avantageuse : & que lors qu'on en avoit pris la résolution à la Diette, on avoit entendu de mauvais présages, qui ne s'étoient que trop vérifiés du depuis.*

(b) *Stettler p. 549.*

ble retranchement & muni d'une forte 1515.
Artillerie. Sur le bruit, qu'une partie des Suiſſes avoit commencé l'attaque, les Zuricois revinrent ſur leurs pas; & tous les Suiſſes, qui étoient à Milan, coururent preſque ſans ordre aux ennemis, quoiqu'il fût déja fort tard, & qu'il n'y eût plus deux heures de jour à eſpérer. Les Suiſſes, qui pouvoient être au nombre de 18000 homes, attaquérent les retranchemens avec une ſi grande impétuoſité, qu'ils renverſérent deux lignes des ennemis & s'emparérent d'une partie de l'Artillerie. Le Roi à la tête de ſa Cavallerie ſe mit ſur leur paſſage; ce qui rendit le combat terrible & ſi opiniâtre, qu'il continua juſqu'à quatre heures de nuit. Enfin les deux Armées manquant de force pour combattre plus long-tems ſe ſéparérent ſans ordre des Généraux. Les François ſe retirérent dans le fond de leur Camp, & les Suiſſes reſtérent toute la nuit ſur le champ de bataille, ſans qu'aucune

partie

1515. partie pût s'attribuer la Victoire. Dès que le jour parut les Suisses recommencérent l'attaque ; ils trouvérent plus de résistance que le jour précédent. *D'Alviane* , qui conduisoit le secours des Vénitiens , joignit le Roi au moment, que le combat étoit le plus rude, & prit les Suisses à dos. Ce secours les fit désespérer de la victoire; de sorte qu'ils firent sonner la retraite ; & chargeant sur leurs épaules l'artillerie, qu'ils avoient menée avec eux , ils se retirérent en bon ordre à Milan avec un tel étonnement des François , dit *Guichardin* , que de toute l'armée il n'y eut pas un homme de pied, ni de cheval , qui eut la hardiesse de les suivre. *Trivulce* ne pouvoit assez vanter la valeur, que les Suisses avoient montrée dans cette bataille , & disoit : qu'ils avoient plûtôt paru des Géans , que des hommes. (*a*). La perte des Suisses fut

(a) *Guichardin l.* 12. *c.* 13.

ut considérable : les relations les plus 1515.
ûres la font monter à 6000 hommes, parmi lesquels on comptoit 1100 Zuricois. Les Officiers de marque, qui perdirent la vie dans cette malheureuse journée, furent *Jaques Meiss* un des Collonels Zuricois, *Jaques Escher* Chevalier, *Jaques Schwend*, *Antoine Clauser*, *Jean* & *Nicolas Keller* tous de Zurich; *Hugue de Hallweil* & *Loüis Frisching* de Berne; les Landamans *Püntiner* & *Imhof* d'Uri; *Nicolas Würtz* d'Underwalden & *Jean Bär* de Bâle. La perte des François doit avoir été égale à celle des Suisses : mais les suites de leur victoire leur furent des plus avantageuses; tous les Suisses reprirent le chemin de leur païs, & le Duché de Milan passa entiérement sous l'obéissance du Roi. (*a*).

Cependant FRANÇOIS I. ne perdit point de vûë sa paix avec la Suisses, &

(a) *Stettler p.* 552.

1515. & les avis des Cantons étoient toûjours également partagés à ce ſujet. Les Cantons de Berne, Lucerne, Underwalden, Zug, Glaris, Fribourg & Soleure firent enfin un Traité à Zurich ſur le pied de celui de Galére: Les cinq autres Cantons perſiſtérent dans leur
1516. éloignement pour la France. Néantmoins aucun des partis ne prit directement part à la guerre, qui ſe renouvella l'année ſuivante dans le Milanois: Mais le Roi s'étant enfin déſiſté de l'article qui regardoit les Balliages d'Italie, & ayant conſenti de les abandonner aux Cantons, ils firent tous conjointément le 25 de Novembre à *Fribourg* un Traité de Paix perpétuelle avec le Roi. Ce Traité a ſervi de baze à toutes les Alliances, qui ont été faites depuis avec la France, & porte en ſubſtance: 1°. Que toutes les inimitiés ſeroient entiérement abolies & éteintes. 2°. Que tous les priſonniers ſeroient relâchés. 3°. Que les préten-

Paix perpétuelle avec la France.

tions

ons, que les particuliers pourroient 1516.
voir, devoient être sollicitées par voie
e droit. 4°. Que l'on recevoit dans
traité, les Alliés des Suisses, qui sont
ompris dans les limites de la Suisse.
°. Que les privilèges & franchises, que
s Marchands Suisses avoient obtenuës
ous les précédens Règnes seroient re_
onfirmées. 6°. Que le Roi payeroit
ux Suisses pour fraix de la guerre au
ujet du siége de Dijon 400000 Ecus
u soleil & 300000 pour les fraix de
eurs Campagnes d'Italie. 7°. Qu'en cas
u'il survint quelque différent entre
 Roi & les Cantons, ou entre les
ujets des deux Etats, aucune Partie
e procéderoit contre l'autre par entre-
rise de guerre; mais que tels différens
eroient amiablement appointés ou
lécidés par voye de justice. 8°. Qu'a-
in que toute bonne union, paix &
mitié fût mieux observée, aucune Par-
ie ne donneroit retraite aux ennemis
de l'autre en ses Terres, Païs & Sei-
O ij gneuries,

1516. gneuries; ni ne permettroit, que les Sujets se laissassent employer à envahir ou endommager les Etats de l'autre ; mais aussi que lesdites Parties ne seroient pas obligées de s'entr'aider sans en être requises. 9°. Que les Sujets des Parties pourroient passer & repasser librement dans les Etats respectifs sans aucun empéchement ni nouvelle imposition de péage. 10°. Que la pension annuelle pour chacun des XIII Cantons & le païs de Valais seroit règlée à 2000 francs par an ; & celle des Grisons sur le pied, qu'elle leur avoit été accordée par LOUIS XII à 2000 francs par an à partager entre leurs Alliés, à savoir entre l'Abbé de St. Gall, le Comte de Toggenbourg, & les Villes de St. Gall, & de Mülhausen. 11°. Que les Privilèges & Libertés de ceux de Bellinzone, Lugan, Locarne, Mendris & Valmagia, qu'ils avoient obtenus précédemment des Ducs de Milan leur seroient confirmés. 12°. Que quand à ces quatre

Balliages

Balliages avec la Valteline & le Com- 1516.
é de Chiavenne, les Suiſſes & Griſons
uroient la liberté de les retenir ou
l'en recevoir un équivalent de 300000
cus : pour Bellinzone les trois Cantons
Jri, Schweitz & Undervalden en de-
oient reſter en poſſeſſion. 13°. Que
ette Paix & cette Union devoit durer
erpétuellement.

On règla pareillement par le même
Traité la maniére de terminer les dif-
érens ſoit entre le Roi & les Cantons,
u entre leurs Sujets reſpectifs, ſavoir:
ue chacune des Parties ſe choiſiroit
eux Arbitres ; que ſi le différent con-
ernoit des biens mouvans du Royau-
ne de France, le lieu de la Marche ſeroit
Payerne ; & que ſi le différent concer-
noit des biens mouvans du Duché de
Milan, le lieu de la Marche ſeroit l'Ab-
baye de Poillan : en cas que les Arbi-
res vinſſent à ſe partager dans leur
Sentence, le Demandeur devoit de-
mander un ſur-Arbitre, qui ſeroit choi-

1516. si dans les Ligues Grises, ou dans le païs de Valais. Les Associés des Suisses, l'Abbé de St. Gall, avec la Ville du même nom & celle de Mülhausen, qui avoient été reçus l'année précédente dans l'association de la Conféderation, furent compris dans ce Traité avec les trois Ligues Grises & le Valais.

Distinction entre les Associés & les Alliés des Suisses.

Il faut bien distinguer en Suisse les Associés *Socii*, des Alliés *Confœderati*. Les premiers ont séance dans les Diettes ordinaires, & font partie du Corps des Cantons : tels sont *l'Abbé de St. Gall*, *la Ville du même nom* ; *Mülhausen*, qui depuis l'an 1586, que les Cantons Catholiques renoncérent à son Alliance n'est plus Conféderée qu'avec Zurich, Berne, Bâle & Schafhause ; & *Bienne* qui sans avoir d'Alliance générale avec le Corps Helvetique a été mêlée de toute ancienneté dans les affaires de la Suisse par les liaisons étroites avec les trois Villes de Berne, Fribourg & Soleure, & l'attachement particulier qu'elle

toûjour

toûjours témoigné à Berne ; auſſi fut-elle compriſe dans l'Alliance avec LOUIS XII. de l'an 1499, dans celle avec FRANÇOIS I. de 1521, & dans les ſuivantes : Elle eſt auſſi compriſe dans les Défenſionals de 1647 & 1668. *Rothvveil* avoit été reçu en 1519, comme Aſſocié, ſon Alliance ne ſubſiſte plus aujourd'hui. 1516.

Les *Alliés* des Suiſſes ſont en Confédération avec tout le Corps, ou avec des Cantons en particulier. Les *Ligues Griſes* & le *Valais* ſont Alliés avec tout le Corps, *Genève* & la Comté de *Neufchátel* ne ſont Alliés qu'avec des Cantons particuliers. Genève depuis l'an 1558. avec Berne, & depuis 1584, avec Zurich. Neufchâtel outre ſa combourgeoiſie avec Berne, eſt en Alliance avec Lucerne, Fribourg & Soleure.

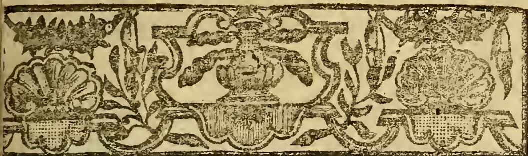
Nous terminerons cette Hiſtoire de la Confédération Helvétique par un détail abregé de l'Hiſtoire de ſes Confédérés & Alliés, pour achever le Tableau d'une

1516. d'une Conféderation, qui s'eſt ſi heureuſement ſoutenuë, malgré la diverſité apparente de ſes interêts & la bigarure de ſes gouvernemens. Quoiqu'elle ait paru ſouvent s'écarter des principes d'une Politique réflêchie; la ſageſſe & le bon ſens, qui font le caractère eſſentiel de la Nation, l'ont toûjours ramenée à ſes vrais interêts, & ont tellement affermi ſa Conſtitution, que la Suiſſe renferme aujourd'hui l'un des plus heureux peuples de l'Europe.

Fin du Neuvième Livre.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE LA
CONFÉDÉRATION
HELVETIQUE.

LIVRE DIXIE'ME.



'*ABBE'* *de St. Gall* a le premier rang entre les Aſſociés des Suiſſes. *St. Gall* bâtit environ l'an 620. une Cellule près du Lac Acronique. (*a*). Ses Diſciples

L'Abbé de St. Gall.

(a) *Rhegino, Mar: Scotus. Herm: contractus, Sigeb: Gemblac.*

Difciples fe multipliérent beaucoup après fa mort & formérent un Monaftère Régulier. Pepin fils de Charles Martel l'érigea en Abbaye & établit Ohtmar pour premier Abbé. Othmar reçut la Règle de St. Benoît. Cette Maifon fut richement dotée par la Nobleffe de la Thurgovie; les Chartres, que le Pére *Hergott* a publiées, remontent à l'an 744. L'Abbé Ulrich de Hohenfax fut élevé à la dignité de Prince du St. Empire par l'Empereur Philippe l'an 1204. ces Abbés font Souverains d'un beau diftrict de païs au-deffus du Lac de Conftance, dans lequel on compte plufieurs petites Villes, comme Goffau, Rofchach, Bernhardszell, Romishorne & Wyl. Ils ont auffi la baffe jurifdiction fur la plus grande partie du Rheinthal. En 1468 l'Abbé Ulrich Röfch acheta la Comté de Toggenbourg du Baron Petermann de Raren: les franchifes dont les Toggenbourgeois fe prétendent en joüiffance ont excité dans divers

vers tems des démêlés en Suiſſe. Ces peuples ſont combourgeois de Schweitz & de Glaris depuis l'an 1436. L'Abbé Ulrich entra dans la même combourgeoiſie ; ſon prédéceſſeur Gaſpard de Landenberg s'étoit déja allié précédemment en 1451 avec Zurich, Lucerne Schweitz & Glaris, qui envoient alternativement dans ces païs un Officier ſous le Nom de *Landshauptmann*, qui réſide à Wyl, & qui eſt comme l'Advoüé des peuples & participe à la juriſdiction fiſcale ſur les anciens Sujets de l'Abbaye. Des droits auſſi limités & auſſi compliqués ont dû néceſſairement cauſer bien des troubles. La paix de 1718. a règlé grand nombre d'articles litigieux ; il reſte celui du Militaire, qui eſt actuellement en négociation.

La Ville de Saint Gall.

La *Ville de St. Gall* doit ſon origine à l'Abbaye ; elle reçut les immunités de Ville Impériale de l'Empereur Arnolphe. Les Abbés y avoient conſervé des

des droits, dont la Ville s'eſt rachetée petit à petit, ſon Alliance avec les Suiſſes eſt de l'an 1454.

Les Griſons. Les *Griſons* (*a*) font partie de l'ancienne Rhetie, qui s'étendoit ſous les Romains depuis le Lac de Come juſqu'au Danube. Les frontiéres des Griſons, du côté de l'Occident, ſont aujourd'hui les Cantons d'Uri & de Glaris; vers l'Orient le Tyrol; au Nord le païs de Glaris & la Comté de Sargans, & au Midi l'Etat de Veniſe, Bellinzone & le Milanois. On prétend, que l'Evêché de Coire fut fondé par l'Empereur Conſtance (*b*): Cependant les Cartulaires de l'Egliſe ne remontent pas au-delà d'Aſimon, qui ſigna au quatriéme Concile de Chalcedoine en 451. (*c*). C'eſt environ dans ce tems-là, que les Allemands

(a) *Le nom de Griſons vient du Latin* Cani, *dénomination qui doit leur venir des Italiens.*

(b) *Guler Chron. Rhet. p.* 46.

(c) *Id. p.* 56.

Allemands s'emparérent d'une partie de la Rhetie; l'autre partie, qui porte aujourd'hui le nom de païs des Grisons tomba sous la puissance des Ostrogoths, qui firent gouverner cette Province par des Ducs (a). Theodobert Roi d'Austrasie s'en empara environ l'an 539, & la Rhetie fut conféderée avec le Duché d'Allemañie. On voit par un Diplome de l'an 890 sous l'Empereur Arnolphe, que ce païs se nommoit alors la Comté de la Rhetie Coirienne. (*b*). L'Empereur Otton I. & Ludolphe Duc d'Allemannie donnérent en 951 à Hartbert Evêque de Coire les droits, qu'ils avoient dans la Ville de Coire, & des biens considérables dans la Comté de la Rhetie, avec le droit de pêche dans le Wahlensée, qu'on appelle aujourd'hui Lac de Walenstadt. (*c*). Les Empereurs Successeurs d'Otton

(a) *Cassiodore l.* 2. (b) *Guler l. c. p.99.*
(c) *Idem p.* 106.

d'Otton continuérent ces largesses. Friderich I, éleva l'Evêque Eginon à la dignité de Prince de l'Empire en 1170. (*a*). Les Rhetiens restérent fidellement attachés à Friderich II, & reçurent en récompense des Privilèges & des Immunités considérables, de même que la Ville de Come, qui possedoit alors la Valteline, qui passat bien-tôt après sous la domination des Visconti de Milan, comme aussi Bormio, Peselat & Chiavenne. On prétend qu'à cette époque plusieurs des Communautés de la Rhetie reçurent les Immunités, qui ont mis le fondement & leur ont frayé le chemin à la Souveraineté, dont elles joüissent présentement. Les Comtes, dont les principaux étoient ceux du païs de Coire, dont descendent les Comtes de Lentzbourg, ceux de Bregenz, de Montfort, de

---

(a) *V. Hergott p.* 188.

de Werdenberg, de Sargans, du Tirol, de Windeck, de Tafers, de Cleve, de Realt & de Masox; & les Barons de Vatz, d'Aspremont, de Metsch, de Razuns, de Sax, de Montalt, de Belmont &c. ne dépendant plus que de l'Empire immédiatement, depuis que la Rhetie ne reconnut plus l'autorité des Ducs d'Allemañie, devinrent peu à peu tout à fait indépendans. (*a*). Conradin, qui fut décapité à Naples en 1269, fut le dernier Duc d'Allemanie. Rodolphe de Habsbourg, qui fut investi du Duché de Suabe par l'Empereur Rodolphe son pére, ne forma aucune prétention sur la Rhetie. L'Evêque de Coire avoit une grande autorité dans le païs; ce Prince s'allia l'an 1282. avec l'Evêque du Valais. (*b*). Il fit en 1419. conjointément avec la Ville de Coire la premiére Alliance avec la

(a) *Guler ib. p.* 139.
(b) *Idem p.* 143.

la République de Zurich pour 51 ans. Le nom de Rhetie se perdit au commencement du 16e siécle, lorsque les différentes Communautés de ce païs, qui se trouvoient en liberté, s'associérent par une Confédération réguliére & perpétuelle en 1524, & formérent ainsi un Corps de République. (*a*). Les Communautés s'étoient affranchies successivement des droits, que leurs Seigneurs particuliers y avoient; & en avoient acquis par droit de guerre ou autrement plusieurs Villes & Provinces, qui sont aujourdhui sujettes de l'Etat: C'est ainsi que les Rois de France ont cedé la Valteline & la Comté de Chiavenne en 1516 aux Grisons; & que la Ligue des 10 Droitures a acheté des Comtes de Soultz la Ville de Meyenfeld, que ceux-ci tenoient des Barons de Brandis.

Les

(a) *Simler de Repub. Helv. edit. Fuesslin p.* 145.

Les Griſons ſont diviſés en trois Ligues. La premiére eſt la Ligue *Haute* ou *Caddée*, compoſée de 19 Communautés; La Ligue *Caddée* eſt compoſée de 21 Communautés, & la Ligue des dix Droitures de 10. Chaque Communauté outre ſa juriſdiction civile & criminelle, qu'elle exerce ſans apel, joüit de ſes propres Loix & Uſages. Le gouvernement y eſt démocratique: celui de la Ville de Coire eſt mixte. L'autorité ſuprême réſide dans la Diette générale, qui eſt compoſée des Députés de toutes les Communautés. On y porte les interêts de tout le Corps, les Alliances & ce qui regarde les ſujets communs &c. Les affaires s'y décident à la pluralité des ſuffrages, à teneur des inſtructions, que chaque Communauté donne à ſes Députés.

Les différents que les Ligues *Haute* & *Caddée* eurent avec le Tirol les engagérent à ſe joindre aux ſept Cantons en 1497. par une Alliance perpétuelle.

Les Grisons défendirent leurs frontiéres dans la Guerre de Suabe avec beaucoup de valeur, & furent mêlés ensuite dans toutes les affaires des Suisses en Italie. Ils n'envoyent point de Députés aux Diettes des Cantons. Leur premiére Alliance avec la France est du 24 Juin 1509. Ils sont compris dans la paix perpétuelle de 1516.

Le Valais. Le *Valais* est borné à l'Orient par le Canton d'Uri, au Midi par le Milanois & la Savoye, au Couchant & au Nord par le Canton de Berne. Le Rhône prend sa source à l'extremité de ce païs, & le traverse dans toute sa longueur. On comptoit trois peuples dans cette contrée: Les *Lepontii Viberi*, les *Seduni* & les *Veragri*. Le nom de *Valesia* est ancien; on le donna à tout le païs dans le moyen âge. Ses Evêques, qui signérent au Concile d'*Epone* (a) & au cinquiéme

(a) *Les Savans se sont donné bien des peines pour fixer le lieu de ce Concile, qui se tint*

me d'*Orleans*, ſe nomment Evêques d'*Octodurum Valinſanorum* (a); & le Livre des Provinces déſigne *Octodurum* par une Ville du Valais, *Civitatem Vallenſium* (b).

La Morge ſépare le haut du bas Valais : le haut Valais eſt Souverain du bas; il eſt partagé en ſept Dizains ou Départemens, qui ont chacun leur juriſdiction particuliére, dont on peut apeller à l'Aſſemblée générale (c). Six de ces Dizains ſe gouvernent démocratiquement

---

tint ſous le Règne du Roi Sigiſmund de Bourgogne vers la fin du 5e ſiécle. Pierre de la Lande, au raport de Labbeus in not: ad Concil: Epaonens, *prétendoït qu'*Epon *avoit été une ancienne Paroiſſe de St. Maurice; & Mr.* Briquet *dans un Traité particulier imprimé à Lion en* 1741 *confirme cette conjecture. vid:* Leu *Helvet: Lexicon, voce Epaona.*

(a) *Aujourdhui Martigny.*

(b) *Simleri Valeſia in Theſ: Hiſt: Helvet: p.* 7.

(c) *Idem l. c. p.* 9.

tiquement, la Ville de Sion, qui fait le ſeptiéme, forme une Ariſtocratie. Chaque Dizain envoye des Députés à l'Aſſemblée générale du païs. L'Evêque de Syon préſide à ces Aſſemblées ; le premier Magiſtrat du païs ſe nomme Capitaine général, & eſt élu par l'Evêque & les Députés des Dizains dans l'Aſſemblée générale ; on y nomme pareillement aux Magiſtratures du bas Valais.

L'Evêché de Syon eſt le plus ancien de la Suiſſe, ſi l'on en croit la tradition (a). L'Advocatie de cet Evêché fut donnée en 1157. par l'Empereur Friderich I à Berthold Duc de Zäringue, ce qui prouve, que les Evêques n'avoient alors aucune autorité civile dans le païs. Ce Prince fut obligé d'y maintenir l'autorité Impériale par la force ; après l'extinction de cette Maiſon, les Comtes

(a) *Simler. p.* 26.

tes de Savoye s'y arrogérent des droits. (*a*). Il faut cependant, qu'ils ne se soient pas maintenus long-tems. Les Evêques de Syon, qui prétendoient d'exercer les droits d'Advocatie dans le païs, sous le nom de Préfet & Comte du Valais, titre qu'ils doivent tenir de Charlemagne, ont cherché dans divers tems à étendre leur autorité. Les Valaisans, qui avoient déja combattu pour leur liberté sous les Ducs de Zäringue, s'y étoient maintenus contre les Evêques. Les Barons de la Tour & de Raren, puissants dans ces quartiers, leur causérent de l'ombrage ; ces familles furent chassées du païs, & l'Etat de liberté des Valaisans fut assuré.

Le bas Valais étoit sous la domination des Comtes de Savoye. Rodolph d'Asperling, un cadet de la famille deRaren, repéta l'héritage de sa Maison, & se mit sous la protection de Jean-Loüis de

(a) *Simler. p.* 29.

de Savoye Evêque de Genève, & de la Ducheſſe de Savoye. L'Evêque entra avec 18000 hoñes dans le haut Valais, prit la Ville de Syon & battit les troupes, que les Valaiſans lui avoient opoſées. Les Suiſſes étoient alors en guerre avec le Duc Charles de Bourgogne. Berne, Fribourg & Soleure envoyérent 3000 hommes au ſecours du Valais, avec lequel ils venoient de contracter une Alliance défenſive; l'Evêque fut repouſſé, & les Valaiſans, profitant de leur victoire, s'emparérent de tout le bas Valais, & démantelérent toutes les places fortes, qui s'y trouvoient (*a*). Les Valaiſans firent enſuite une Alliance perpétuelle avec Berne, qui fut renouvellée en 1643. Ils ſont auſſi en Alliance avec les VII. Cantons Catholiques, Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden, Zug, Fribourg & Soleure.

La

(a) *Simler. p.* 32.

La Ville de *Mülhausen* est située dans le Suntgau sur la riviére d'Ill. Son Alliance avec les XIII Cantons est de 1515. Les Cantons Catholiques renoncérent à cette Alliance en 1586, & n'ont jamais voulu depuis ce tems-là, permettre à Mülhausen l'entrée aux Diettes: En voici le sujet. Deux fréres Fyninger formoient des prétentions sur une petite forêt située dans la jurisdiction de Sebastien Ze-Rhin, & citérent le possesseur, qui étoit un de leur combourgeois, devant ce Gentilhomme; le Bourgeois de Mülhausen prétendit, qu'on ne pouvoit former action contre lui, selon les Constitutions de Mülhausen, que pardevant leur Magistrat commun. Le Magistrat lui-même sollicita les Fyninger à cela; ils le refusérent & allérent se plaindre à la Diette d'un déni de justice. Les VII Cantons Catholiques envoyérent le Landaman Tañer d'Uri, & le Trésorier Büehler de Schweitz, à Mülhausen pour protèger *Mülhausen.*

les

les deux fréres : mais ceux-ci se comportérent si mal envers leurs Superieurs, que le Magistrat les fit saisir & jetter dans les prisons. Les Cantons Catholiques se trouvérent si offensés du peu de cas, qu'on témoignoit faire de la protection qu'ils avoient accordée aux Fyninger, qu'ils renoncérent à l'Alliance de Mülhausen.

Bienne. La Ville de *Bienne* est située dans l'ancien district de la Comté de Bargen, & doit avoir tenu, déja dans le moyen âge, un rang considérable, puisqu'on lui avoit attaché le droit de Banniére sur plusieurs contrées voisines. (†). L'Alliance

(†) Cellarius *prétend, que* Bienne *occupe le local de l'ancien* Petinesca *de l'Itineraire d'Antonin & des Tables Theodosines.* Tschudi in Descript: vet : Helv : Msc. *croit que c'est* Buren. *Le sentiment du feu Commissaire* Gaudard, *raporté par* Plantin in Helv : ant : & nova, *qu'il faut chercher cette Ville dans la Comté de Nidau entre* Jens & Schwadernau *près d'un*

liance que le Maire, Conseil & Commun de Bienne, contractérent en 1336 avec Rodolphe Comte de Neufchâtel, en marque l'étenduë. (*). Cette Ville a obtenu, en différens tems, des privilèges des Empereurs; comme de Rodolphe

d'un village nommé Tribey, *est plus vraisemblable. Au Nord de cet endroit, il y a une colline qu'on nomme le* Jensberg, *au milieu de laquelle s'élève une éminence qu'on nomme* Knebelsburg, *de laquelle on a tiré depuis peu quantité de piéces de décombre. On découvre de ce lieu Morat & Soleure & toute la voye Romaine, qui porte encore aujourd'hui le nom de* Hochstrat. *J'ai remarqué même sur cette colline bien des traces d'une ancienne Ville, qui me font croire, que* Petinesca *étoit plûtôt placé sur cette éminence, que dans la plaine.*

(*) „*Promittentes juramento nostro corporaliter prestito pro nobis & nostris heredibus, predictis videlicet Burgensibus dicti oppidi de Beylo & etiam his qui sunt ad eorum vexillum spectantes & pertinentes, utpote illis de Beyterlon, de Menisberg, de valle St. Imerii, & à foramine Byrpertos sursum usque ad rivum de Thyle.*

phe en 1275, d'Adolphe en 1297 &c. Nous avons déja raporté, comment les droits de l'Empire pafférent aux Evêques de Bâle. (*a*). Ces Princes de leur côté, ont accordé beaucoup d'Immunités à la Ville de Bienne. Elle fe gouverne par elle-même, fous la préfidence du Maire, que le Prince établit. (*b*). La Mairie de Bienne fut retrecie en 1365, lorfque la *Neuveville* fut détachée de fon reffort; elle perdit en même tems la Banniére fur la montagne de Dieffe, qui fut conferée à la Neuveville. Ce droit de Banniére de Bienne, a fait de tout tems rechercher l'Alliance de cette Ville avec empreffement. Ses Traités avec Berne font les plus anciens; les Alliances de 1278, 1306 &c. furent enfin converties en une Alliance perpétuelle

(a) *Liv. 2. p. 74. feq.*

(b) *Le Traité de* 1610 *a fixé les bornes des droits refpectifs du Prince & de la Ville.*

perpétuelle en l'année 1352. Celle avec Soleure eſt de l'an 1382, & avec Fribourg de 1496. Ces Alliances, & les Services que Bienne a rendus en tout tems au Corps Helvétique, ont mérité à cette Ville le rang d'Aſſociée des Suiſſes, & une place dans leurs Diettes; & elle a été compriſe comme telle dans toutes les Alliances avec la France.

Genève. La Ville de GENEVE étoit anciennement une Ville des *Allobroges*. Les Auteurs du moyen âge la nomment *Cenabum*, *Janoba*, *Janua*; mais plus communément *Gebeña* (a). Les Bourguignons s'en rendirent maîtres au commencement du 5e ſiécle. Sur la foi d'une Inſcription, que *Simler* raporte (b), le reſſort de ſon Evêché s'étendoit dans ce ſiécle juſqu'à Soleure; dans les ſuivans

(a) Spon *Hiſt: de Genève, ed: de* 1730. *T.* 1. *p.* 19. *ſeq.*

(b) *Simler de Repub: Helvet : ed: Fueſlin. l.* 1. *p.* 109.

vans, ſes limites du côté de l'Helvetie étoit l'Aubonne. Genève paſſa enſuite ſous la domination des Francs, & fit partie, après la mort de Charles le Gros en 888, du troiſiéme Royaume de Bourgogne. Les Comtes de Genève rendirent, ſous ces Princes, leur autorité héréditaire. L'Empereur Conrad fut obligé de ſoumettre le Comte Gerold par la force ; ce même Gerold prêta hommage à l'Empereur Henri à Soleure en 1045. Son fils Robert chercha à ſe rendre indépendant, ce qui engagea les Empereurs à remettre les droits de l'Empire entre les mains des Evêques (a). Ces Prélats eurent des difficultés continuelles avec les Comtes, qui prenoient, au commencement du 12e ſiécle, le titre d'Advoué de l'Egliſe de Genève. Les Ducs de Zäringue, qui en avoient obtenu la Souveraineté

(a) *Spon p. 79. l. c. in notis.*

é, l'avoient cedée au Comte; l'Em-
pereur Friderich remit l'Evêque dans
es droits en 1162, & fixa ceux du
Comte, qui devoit se reconnoître Vas-
al de l'Eglise pour ce qu'il tenoit dans
a Ville. Amé V. Comte de Savoye ob-
int par le Traité de l'an 1290 le Vido-
nat de Genève (*a*): Amé VI Comte
e Savoye fut gratifié, de l'Empereur
Charles IV en 1365, du Vicariat de
Empire dans ces païs (*b*.) mais l'Acte
n fut révoqué à la requisition de la
Bourgeoisie de Genève (*c*): Cependant
lès que les Princes de cette Maison
urent des droits dans la Ville, ils
herchérent à les étendre par toutes
ortes de moyens. Ils avoient acquis la
Baronie de Gex, de Hugue de Joinville,
& le Comté de Genevois d'Odon de
Villars en 1401; par ce moyen ils é-
toient

(a) *Id. Spon p.* 122. *in not.*
(b) *Id. p.* 151. (c) *Id. p.* 152.

toient maîtres de tout le païs autour de Genève: Les Evêques, pour se maintenir, accordérent des droits considérables à la Ville, qui fut prise sous la protection de l'Empire par l'Empereur Sigismond (*a*). L'Evêque Jean-Loüis de Savoye & la Ville firent en 1478 Alliance avec les Cantons de Berne & de Fribourg (*b*). Les tentatives du Duc Charles III sur la liberté de Genève l'engagérent à contracter une Alliance particuliére avec Fribourg en 1519. Le Duc assembla sept ou huit mille homes autour de St. Julien, & déclara la guerre à la Ville; Le Canton de Fribourg lui fit conseiller de s'accommoder avec le Duc; on ouvrit les portes à ce Prince il les fit abbattre, & entra dans la Ville comme en triomphe tout armé, précédé de son Page Jean-Jaques de Watteville qui portoit son casque. Les troupe

(a) *Id. Spon p.* 175. (b) *Id. p.* 208.

troupes du Duc commettant beaucoup de déſordre dans la Ville, la République de Fribourg y envoya une Enſeigne, qui fut groſſie par nombre de Volontaires, qui s'avancérent jusqu'à Morges. Les autres Cantons s'étant entremis on convint, que le Duc retireroit ſes troupes de Genève, que les Fribourgeois rentreroient chez eux, & que l'Alliance avec Fribourg ſeroit annullée. Mais le Prince ayant continué ſes vexations contre tous les Citoyens qui défendoient la liberté de la Ville, Berne & Fribourg la reçurent dans leur Alliance le 21 Février 1526. (a). Le Vidomat fut aboli en 1529, du conſentement tacite de l'Evêque Pierre de la Baume, qui avoit quitté Genève au commencement des troubles : mais ce Prélat inconſtant, étant rentré dans les interêts du Duc, les Genevois avec le

(a) *Id. Spon p.* 314. *ſeq.*

le ſecours des Bernois s'affranchirent entiérement en 1536 de tous les droits, que l'Evêché avoit en Ville (*a*). Genève ayant reçu la Réformation en 1533. Fribourg renonça à ſon Alliance; celle de Berne fut renduë perpétuelle le 9 de Janvier 1558. Zurich y entra le 30 d'Août 1584. Son premier Traité avec la France eſt de l'an 1579 (*b*). Cette République joüit de tous les avantages, que cette Couroñe a accordés aux Suiſſes: mais malgré les preſſantes ſollicitations de ſes Alliés, le Corps Helvetique n'a jamais voulu la recevoir au nombre de ſes Aſſociés.

Neufchâtel. Là Principauté de *Neufchâtel* a les terres de l'Evêché de Bâle & de la montagne de Dieſſe à l'Orient, le Lac de Neufchâtel & la Thiele au Midi, le Balliage médiat de Grandſon & la Franche Comté à l'Occident, & cette même

(a) *Id. Spon p.* 734.
(b) *Leonard Traités T.* 4. *p.* 1.

même Franche Comté au Nord. On prétend que la Ville de ce nom fut bâtie par l'Empereur Conrad le Salique environ l'an 1034. (*a*). Ce diſtrict étoit compris dans l'ancienne Comté de Bargen. La Ville de *Nugerol*, qui y tenoit un rang conſidérable, puiſque non-ſeulement elle a donné ſon nom au Lac, qu'on nomme aujourd'hui de Nidau ou de Bienne, mais à toute la côte (*b*), peut bien avoir été l'ancien *Noidenolex*, dont le livre des Provinces fait mention. *Guichenon* (*c*) raporte une Chartre du dernier Roi Rodolphe de l'an 1016. qui donne des terres à un nommé Amiſo dans la Comté de Bargen ou Vallée de Nugerol, du conſentement du Comte Berthold, & du Comte

(a(*Mſc: de l'Hiſt: de Neufchâtel, qui m'a été communiqué par Mr.* Peter.

(b) *Voyés les Chartres des années* 957. 1040. 1076.

(c) *T.* 3. *p.* 4.

Comte Cuono & de ses fils (*a*). Ce Comte Bertholde étoit vrai-semblablement le Pére du Duc Rodolphe, qui consentit avec son fils Bertholde à la fondation du Monastère de Rueggisberg dans la Comté de Bargen (*b*). Conrad fils de Bertholde prit le premier le nom de Zäringue. On voit par un Acte de 1181 (*c*), que Bertholde fils de Conrad consentit à un échange en faveur d'Ulrich de Neufchâtel. Tout cela prouve, que les Zäringue exercoient dans ce district le Vicariat de l'Empire, comme dans le reste de la petite Bourgogne.

Les Comtes après l'extinction de cette

(a) *Cette Chartre est donnée à* Pinpinningis, *que le célèbre* Schœpflin *croit être Pipp: mais le Cartulaire de Lausanne, qui est de* 1228, *nomme Bümplitz près de Berne; Pinpinnant; c'est le Pinpinningis de cette Chartre.*

(b) *Chartre de* 1076.

(c) *Apud Hergott fol.* 194.

cette Maiſon de Zäringue redevinrent Vaſſaux immédiats de l'Empire. Ulrich, dont nous venons de parler, laiſſa trois fils, Rodolphe, Ulrich & Bertholde Evêque de Lauſanne en 1211. & enſuite de Bâle. Rodolphe eut Bertholde, qui partagea en 1231. les terres de la Comté avec Rodolphe ſon couſin & ſes fréres, qui étoient fils d'Ulrich, & qui formérent les branches de Nidau, d'Arberg, & de Valengin. Bertholde eut trois fils, Rodolphe, Hermann & Henri. Rodolphe fut pére d'Amé & grandpére de Rodolphe, qui en 1288. ſe reconnut Vaſſal de Jean de Châlon Seigneur d'Arlay, pour Neufchâtel ſeulement; le Val Travers étant un ancien fief de Bourgogne. Loüis le fils de Rodolphe reprit ce fief de Jean II. de Châlon en 1357. exceptant le Landeron acquis de l'Abbé de l'Isle de St. Jean, item Creſſier & la Mairie de Ligniere acquiſe par une déciſion, que Leopold Archiduc d'Autriche rendit en 1316. en-

tre Rodolphe Comte de Neufchâtel & l'Evêque de Bâle (*a*). Loüis ne laissa que deux filles, Isabelle & Verenne; cette derniére épousa Egon Comte de Fribourg: Isabelle héritiére de Neufchâtel, épousa Rodolphe Comte de Nidau, arriére-petit-fils de celui qui forma cette branche, il fut tué en 1375. devant Buren, sans laisser d'enfans. Isabelle mourut en 1395. après avoir institué pour son héritier universel Conrad de Fribourg son neveu. Ce fut sous ce Conrad, que la Ville de Neufchâtel fut reçuë dans la Combourgeoisie de Berne en 1406. Le Comte suivit son exemple, & l'un & l'autre de ces traités subsistent de nos jours. Jean son fils lui succeda en 1424, il mourut sans enfans en 1458. après avoir institué pour son héritier Rodolphe Marggrave de Hochberg, petit-fils d'Anne de Fribourg sa tante; ce Rodolphe

(a) *Msc: cité de Neufchâtel.*

dolphe sçut se ménager fort habilement pendant la guerre de Bourgogne entre le Duc Charles & les Suisses ; il mourut en 1487. Philippe son fils ne laissa qu'une fille nommée Jeanne, qui porta la Comté de Neufchâtel à Loüis d'Orleans Duc de Longueville. Ce Prince en fut dépoüille en 1512. par les quatre Cantons Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure, sous prétexte, qu'il avoit porté les armes contr'eux en Italie. Ces quatre Cantons reçurent les autres dans la corrègence, & firent gouverner la Comté par des Ballifs, qui se relevoient tous les deux ans. Enfin en 1529, à l'intercession de la France ils rendirent la Comté à Jeanne d'Hochberg; sous condition, que les traités avec les quatre Cantons subsisteroient. Elle prit la premiére le titre de Princesse Souveraine, après la mort du Prince Philibert d'Orange, prétendant que les droits de cette Maison se trou-

voient éteints (*a*). Cette Princeſſe mourut en 1543. Son petit-fils François II. Duc de Longueville lui ſucceda. Leonor d'Orleans ſon fils & Marie de Bourbon ont renouvellé la Combourgeoiſie avec Soleure en 1569, & avec Berne en 1570. Ils ont acheté en 1564, la Chatelanie de Bevais des trois fréres de Watteville, Nicolas Marquis de Verſoy Chevalier de la Toiſon & de l'Annonciade, Gerhard Seigneur d'Uſié, & Jaques, tous fils de Jean-Jaques Advoyer de Berne, & d'une Chauviray Dame de Collombier; Ils ont auſſi réüni la Comté de Valengin à la Principauté en 1584, en rachetant les droits du Canton de Berne & du Comte de Montbelliard qu'ils tenoient des Comtes Davy & de Tourniel par René Comte de Chalant, qui avoit hérite en 1523 Loüiſe d'Arberg Comteſſe de Valengin ſa femme. (*b*). La

(a) *Mſc. cité.*
(b) *Id. Mſc.*

La Maison de Longueville finit en la personne de Jean-Loüis-Charles d'Orleans mort en 1694. Marie d'Orleans Duchesse de Nemours sa sœur lui succeda, & après sa mort arrivée en 1707, les trois Etats de Neufchâtel adjugérent la succession en qualité de Seigneur Suzerain des Comtés de Neufchâtel à FRIDERICH Ir. Roi de Prusse, comme représentant la Maison de Châlon.

C'est comme Alliés des quatre Cantons Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure, & en vertu de la Combourgeoisie avec Berne, que le Prince & la Ville de Neufchâtel sont compris dans la Neutralité des Suisses.

Fin du dixiéme Livre.



CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION HELVETIQUE, OU LIVRE ONZIE'ME.

LE Corps politique de la Suiſſe, formé par l'Aſſociation des treize Cantons, maitre de tout le païs qui eſt entre les Alpes, le Rhin, le Rhône & le Jurat, au païs de Vaud près, occupoit l'Hel-

vetie

vetie entiere telle quelle eſt delimitée par Cæſar. Sa Conduite heroique pour maintenir ſa liberté cet Etat naturel des hommes ; la valeur, la diſcipline regulière de ſes Troupes ; ſa moderation à ne pas profiter de ſes Victoires pour étendre ſa domination au dela de ſes limites naturelles ; tant de Vertus réünies faiſoient rechercher l'amitie de la nation Suiſſe à toutes les puiſſances voiſines.

Le Traité de Noyon entre *Francois I.* & *Charles Quint*, auquel Maximilien venoit d'accéder, en procurant la Paix à l'Europe paroiſſoit devoir aſſurer ſa tranquilité : Mais le même feu, qui couvoit ſous la Cendre en Allemagne, eclata bientôt en Suiſſe, & arma enfin les Cantons l'un contre l'autre. 1517.

Le Pape *Leon X.* avoit deux grands projets, celui d'armer les Princes chrêtiens contre les Turcs & d'embellir 1518.

 Rome

1518. Rome (*a*). Il falloit pour ces deux objets beaucoup d'Argent. *Leon X.* aimoit le luxe à l'exces, auſſi bien que ſa Sœur *Magdelaine* femme de François *Cibo*; il fit publier des Indulgences dans toute l'Europe; on achetoit ce pouvoir de ſes officiers (*b*). L'abſolution des pechés devint une marchandiſe, qu'on affermoit comme les droits d'entrée & de ſortie: *Bernardin Samſon* Cordelier de Milan tenoit cette ferme pour la Suiſſe & l'Evêque Archembauld pour l'Allemagne, ce dernier donna ſa commiſſion à *Jean Tetzel* Dominicain allemand. Le Docteur *Luther* d'Eisleben & *Ulrich Zwingle* du Toggenbourg s'elévérent en même tems contre cet abus (*c*).

Les Sciences s'étoient refugiées après la

(a) *Annales de l'Empire* T. 2. p. 132. *Edit: de Bâle de* 1753.

(b) *Guiccardin* L. 13. *Ch.* 15.

(c) *Sleidan Comment:* L. 1.

la priſe de Conſtantinople en Italie, 1518.
ou le grand *Coſme de Medicis* leur avoit offert un Aſyle; elles s'étoient repanduës en Allemagne & dans une partie de la Suiſſe; l'Art de l'Imprimerie avoit facilité ces Progrès. La Ville de Bâle avoit obtenu du Pape *Pie II.* en 1459. la permiſſion de fonder une Academie; cet exemple avoit été ſuivi en Allemagne & ailleurs. Le Clergé avoit abuſé de la ſimplicité des peuples, il vivoit dans le déſordre, & on demandoit une Reforme depuis bien du tems ſans pouvoir l'obtenir des Papes, qui s'occupoient de toute autre choſe. Ces circonſtances n'étoient pas favorables à la Miſſion de Samſon.

Hugue de Landeberg Evêque de Con- 1519.
ſtance lui fit defendre l'entrée de ſon Diocéſe, & les Suiſſes demandérent au Pape ſon rappel & l'obtinrent. *Zwingle*, *Thomas Wyttenbach*, *Myconius*, *Berchtold Haller* &c. prêchérent l'Evangile dans les differentes parties de Suiſſe.

Les

1520. Les Cantons bannirent enfin tous les Courtiſans du Pape comme ils les appelloient; c'étoient des Italiens, qui venoient ſe mettre en poſſeſſion des benefices eccleſiaſtiques ſur des brevets de Rome (*a*).

Les Eſprits commençoient cependant à s'echauffer pour & contre les nouveaux Predicateurs. Les Princes alloient rentrer en Guerre & vouloient s'aſſurer des Suiſſes; Le Roi de France leur fit propoſer une Alliance: Le Pape & l'Empereur cherchoient à la prevenir; le prémier demanda les 6000. hommes qu'on lui avoit promis; ils lui furent accordés, à Condition, qu'il ne les emploïeroit pas contre l'Empereur ni contre le Roi de France. Le Pape n'entreprit rien avec ce Secours; il le renvoïa bientôt après, & garda environ 2000. Volontaires.

L'Al-

(a) *Stettler* p. 598.

L'Alliance avec la France fut resoluë le 7. May 1521. par tous les Cantons & leurs Alliés, excepté Zurich (*a*). Zwingle, qui y étoit Prédicateur, s'étoit élevé contre les Pensions publiques & particuliéres, que les Suisses recevoient des Princes; en reformant la Doctrine il vouloit aussi reformer les mœurs, & les services etrangers les corrompoient (*b*). Il n'eut pas le credit d'empêcher la levée de 2700. hommes, que ce Canton accorda au Cardinal Schiner pour le Pape (*c*), dans le tems que tous les autres Cantons excepté Zoug en avoient refusé la permission. Cet habile Ministre du Pape ne laissa pas d'enroller près de 7000. volontaires Suisses & Grisons; demarche qui acheva d'irriter les Cantons contre 1521.

(a) *Vojés Vogel Alliances avec la France.* p. 182.

(b) *Sleidan L.* 3.

(c) *Stettler* p. 608.

1521. contre le Pontife, qu'on accusoit d'arroser les Champs de la Lombardie du sang des Suisses (*a*), & ce fut le commencement de cette animosité, qu'on vit éclater contre Zurich, quoi qu'elle changea bientôt après d'objet.

La Situation des Suisses étoit délicate; le Roi de France & l'Empereur étoient rentrés en guerre. Robert de la Mark Duc de Bouillon avoit servi de prétexte à la rupture; les vues de *Charles Quint* sur l'Italie en étoient la véritable Raison. *Leon* X. s'unit avec ce Monarque contre la France, il espéroit de recouvrer Parme & Plaisance, & d'obtenir Ferrare (*b*). L'Empereur sous le semblant de rétablir François-Sforce dans Milan espéroit de faire revivre les droits de l'Empire sur ce Duché. (*c*). Les deux partis négocioient des

---

(a) *Hottinger Hist: Eccles:* T. 3. p. 70.
(b) *Guiccardin* L. 14. Ch. 1.
(c) *Id:* Ch. 2. *ib:*

des troupes chés les Cantons, & en 1521.
achetoient des particuliers; le ſang des Suiſſes ſe vendoit au plus offrant; la fureur du ſervice, & le zélé de la Religion partagoient tous les eſprits. *Guillaume Reublin* prêchoit à Bâle, il fut chaſſé à la Sollicitation de l'Evêque Chriſtofle; *Bendict Bourgauer* & *Wolfgang Wetter* réformoient St. Gall; *Jaques Bürklin* de Zurich ſoutenu par Chrêtien Anhorn prêchoit dans les Griſons (*a*).

On ſe battoit en Italie preſque toûjours au déſavantage des François. *Leon* X. mourut le 1. de Decembre de
joïe de la priſe de Milan (*b*). *Adrien* VI, 1522.
qui avoit été Précepteur de l'Empereur, lui ſuccéda. Les Cantons reſtérent fermes dans l'Alliance de la France, & lui accordérent, le 16. Janvier une

(a) *Ruchat Hiſt: de la Reform*; T. 1. p. 91. *ſuiv*:

(b) *Guiccard*; *ib*: Ch. 14.

1522. une levée de 16000. hommes, à condition qu'ils choisiroient les Capitaines selon l'Ancien usage (*a*), auquel ils avoient derogés par leur Alliance de 1521, & donc *Berne* a si bien compris l'importance dépuis, qu'elle en a fait une de ses Loix fondamentales. On trouve ailleurs les Circonstances de cette malheureuse Expedition, & des pertes que les Suisses y firent, principalement au fatal combat de la Bicoque (*b*).

1523. 1525. Les trois Années suivantes sont marquées par les mêmes pertes des Suisses en Italie, par leur facilité à se faire enroller, & par les Disputes sur la Religion, on en avoit tenuë une à Berne & une à Zurich; plusieurs endroits de la Suisse avoient abolis par des réglèmens la Messe, l'invocation des Saints, le

(a) *Stettler* T. 1. p. 616.

(b) *Zurlauben Hist: milit:* T. 4. p. 143. *suiv.*

le Culte des Images, le Celibat des Prê- 1525.
tres &c. Le Clergé ſortit enfin de la Lethargie, dans laquelle il avoit parû être; les Evêques de Bâle, de Conſtance & de Lauſanne écrivirent aux Cantons, qui étoient aſſemblés en 1524. après Paques à Lucerne, & leur repreſentérent, que ſi les Novateurs entreprenoient de ſecouer le joug de leurs ſuperieurs eccleſiaſtiques, ils en feroient bientôt autant à l'égard de leurs Magiſtrats ſeculiers, ils ajoutoient, que s'il s'étoit gliſſé par la longueur du tems quelque abus dans l'état eccleſiaſtique, ils offroient de les abolir (*a*). *Clement* VII. Succeſſeur d'Adrien leur adreſſa un Bref en datte du 18. d'Avril & les dix Cantons envoïérent en Juin des Deputés, à Zurich, Schaffouſen & Appenzell pour les engager à punir les

(a) *Sleidan.* L. 14. *Ruchat Hiſt. de la Reform.* T. I. p. 212.

1525. les Lutheriens, comme ils les appelloient; plusieurs des Cantons mêmes les menacérent de les exclure de l'Alliance. Quelque tems après dans une seconde Diette à Lucerne les deputés des neuf Cantons dressérent un *Interim*, qui ne fut publié qu'à Berne, quoiqu'il ne toûchat qu'à la police extérieure de l'Eglise (*a*). Le Clergé ne travailloit point à la reforme, qu'il avoit promis; il ne vouloit abandonner aucune de ses prérogatives, & il les perdit toutes.

Munzer l'apôtre des Anabaptistes en prêchant l'égalité & l'humilité Chrêtienne souleva les habitans de la campagne contre leurs Souverains; les prémières fureurs des Païsans éclatent dans la Suabe: Ce fanatisme dangereux gagna la Franconie, la Thuringe, l'Alsace. Munzer passe en Suisse, *Conrad Grebel* & *Felix Manz* de Zurich devien-

(a) *Id. Ruchat ib.* p. 268. *suiv.*

deviennent ſes diſciples, leur venin ſe répand ; les ſujets de l'Evêque de Bâle pillent Lauffen, Delemont & Porentrui. Les Anabaptiſtes de la Suiſſe prêchent, mais ne s'arment pas (*a*). 1525.

Pendant qu'on ſe diſputoit en Suiſſe ſur la Réligion, la nation continuoit à verſer ſon ſang dans le Milanois. La bataille de *Pavie*, qui ſe donna le 24. Fév. 1525. couta à *François* I. la liberté & la perte entiére du Milanois.

Jaques Troger Landamman d'Uri leva l'année ſuivante 8000. Suiſſes, & en 1527. Antoine *Morelet* Ambaſſadeur du Roi obtint une autre levée de 10000. 1526.

Les Suiſſes ſouhaitoient paſſionnément de rétablir dans l'intérieur de la Nation la confiance, l'union & la paix ; l'aigreur contre quelques Cantons & principalement contre Zurich augmentoit journellement ; pour prévenir un

 éclat

(a) *Stettler* T. I. p. 635. *ſuiv.*

1526. éclat facheux ils s'aſſemblérent le 15. de Janvier 1526. Lucerne, Uri, Schweiz, Fribourg & Appenzell propoſérent un Sinode géneral, comme l'unique expédient pour s'expliquer ſur les différents, qui menaçoient de troubler leur harmonie; ils ne purent s'accorder là-deſſus que le 18. Avril à Einſidlen, & Baden fut choiſi pour le lieu du Synode, auquel ils invitérent les Evêques de Conſtance, de Lauſanne, de Bâle & de Coire. Zwingle réfuſa de paroître; l'exemple de Jean Huſs, de Jerome de Prague, & de Jean Hügli Paſteur de Lindau, qui venoit d'être brûlé, lui fit craindre pour ſa ſureté. Les Deputés des 10. Cantons & des 4 Evêques s'y rendirent le 10. de May; le Docteur Jean Eckius Profeſſeur en Theologie à Ingolſtadt, célébre par ſes Diſputes avec Luther & Carlſtad, Faber & Murner y furent envoïés par le parti du Pape; Oecolompade, Berchtold Haller,

Jaque

Jaque Immeli & Ulric Stouder ténoient le prémier rang pour les Reformés. Les Deputés des Cantons prônoncérent, qu'on ne devoit rien innover dans la Religion (*a*) : mais les Cantons mêmes ne se réünirent point; Bâle, Mulhausen & St. Gall laissérent aux Ministres la liberté de prêcher; Schaffouse étoit irrésolu, Glaris & Appenzell laissérent chacun dans sa croyance, Coire, la Thurgovie, le Toggenbourg & le Rheinthal se mirent du parti de Zuric; Berne étoit divisé, les principaux du Senat, les Chanoines, les 3. fréres de Watteville, les Tanneurs & un grand nombre d'autres Bourgeois favorisoient la réforme; le reste des Citoïens lui étoient contraires (*b*). 1526.

Les 7. Cantons voulurent exécuter leur menace d'exclure les reformés de

(a) *Sleidan Comment.* l. *6.*
(b) *Stettler MSc.*

1526. la Confédération ; ils refuſérent de la renouveller avec Zurich, à qui ils en
1527. vouloient principalement ! Berne, Bâle, Schaffouſe & Appenzell s'aſſemblérent à Zurich au commencement de Janvier pour concerter les moïens de prévenir une rupture ; la même animoſité, qui ſe manifeſtoit de Canton à Canton, troubloit le répos de chaque paroiſſe particuliére ; les Souverains y mettoient ordre ſelon les principes qu'ils ſoutenoient : par la même raiſon cette diverſité d'opinion rempliſſoit de troubles les païs qui dépendoient de pluſieurs Cantons, comme la Thurgovie, le Rheintal, les Comtés de Bade & de Sargans, puiſque chacun des Souverains cherchoit à maintenir ſes maximes.

1528. Berne, après avoir fait plaider les Théologiens des deux partis dans une Diſpute publique, qui eſt imprimée, reçût la reforme le 7. Février, & la fit publier dans toute l'étendüe du Canton ;

ton ; le païs de Hasle réfusa de s'y 1528.
soumettre, prit les armes & reçût un secours de 800. Underwaldiens, qui répassa le Brunig avant que les troupes, que Berne fit marcher contre les Rebelles, se fussent rassemblées ; l'Advoïer d'Erlach eut bientôt calmé cette Sedition (*a*). Cette République fit ensuite une Alliance deffensive avec Zurich & les Villes de Constance & de St. Gall, à laquelle Bienne fut aggrégée au mois de Janvier 1529 (*b*). Mulhausen au mois de Février, & Basle le 3. de Mars.

Schafhausen, Basle, une partie de 1529.
Glaris & d'Appenzell se reformérent l'Année suivante (*c*). La plus grande Partie des Grisons avoit déjà pris le même parti en 1526. Les 5. Cantons

(a) *Stettler* T. 2. p. 1 - 17.

(b) *Bulling* L. 19. c. 4. *Stettl.* l. c. p. 20.

(c) *Sleidan* l. 6.

1529. catholiques avoient fait l'année précédente une Alliance avec le Valais pour la deffenſe de la Religion avec la Clauſe particuliére, que les obligations de cette Alliance dévoient précéder toutes les antérieures déz qu'il s'agiroit du maintien de la Religion catholique; ils ſe fortifioient auſſi de l'Alliance avec le Pape & du Roi Ferdinand, & paroiſſoient diſpoſés à une rupture ouverte: Basle, Schafhauſen, Appenzell, Glaris, Fribourg, Soleure & les Griſons s'entremirent amicalement; ils travaillérent avant toute choſe à raccommoder Berne & Underwalden; Berne conſentit au Traité qu'ils avoient propoſé, à condition que Zurich y fut compris: mais Zurich réfuſoit d'un côté d'y accéder, & les cinq Cantons ne voulurent pas conſentir à l'y comprendre. Berne & les Cantons médiateurs envoïérent des Deputés aux cinq Cantons & ces Deputés furent mal reçûs. C'étoit le tour d'Underwalden

walden de nommer un Ballif pour Baden : Zurich & Berne refuſérent de reconnoître Antoine Abacher que ce Canton avoit élû ; Lucerne, Uri, Schweiz & Zug firent mine de l'inſtaller de force : Zurich jetta 200. hommes dans les Balliages libres, 500. dans Bremgarten, & s'empara du couvent de Mouri ; ce fut le ſignal de la guerre. Toutes les répréſentations des Cantons neutres & ſur tout de Berne furent rejettées, ſous prétexte, qu'on avoit offert le droit à Lucerne inutilement ; que les cinq Cantons avoient mis Garniſon dans Raperswil & ſollicité des ſecours étrangers. Zurich fit imprimer un Manifeſte, & réquit le ſecours de ſes alliés ; leva 4000. hommes ſous George Berguer, détacha 3. Corps ſous George Werdmuller, Jean Eſcher & Jean Rodolf Lavater, pour s'aſſurer du Gaſter, de nôtre Dame des Hermites & de la Thurgovie. 1529.

Berne s'arma pour aller à ſon Se-

 cours

1529. cours, & leva 6000. hommes ſous l'Advoïer Sebaſtien de Dieſbach & Gaſpar de Mulinen, & 4000. ſous l'Advoïer Jean d'Erlach & Bernhard Tillmann; munit ſes frontieres; le Ballif Räber couvroit celles de Lucerne, Jean Jaques de Watteville Seigneur de Colombier & Jaques Wagner celles d'Underwalden.

L'Armée des Zuricois avoit pris poſte à Cappel, celle des cinq Cantons campoit à Baar; on ſe préparoit à l'Attaque lorſque Jean Aebli Landamman de Glaris, après avoir obtenu un armiſtice des Catholiques, le vint propoſer au Zuricois: le Banderet Vœgeli de Fribourg & le Deputé de Soleure ſe joignirent à lui, c'étoit le 10. de Juin; l'armiſtice fut accepté, malgré l'oppoſition de Zwingle qui étoit à l'Armée; il prétendoit que les Catholiques ne manifeſtoient des Sentimens de Paix que pour gagner du tems; elle ſe fit cependant, mais ſous des con-

conditions, qui ne promettoient pas 1529.
qu'elle fut de longue durée.

Les cinq Cantons consentoient que dans les Balliages communs les peuples puissent se réformer, si la pluralité des voix le démandoit; que l'Alliance avec le Roi Ferdinand fut annullée; que les cinq Cantons ne tiendroient pas des Diettes particuliéres surtout sur des affaires qui régardoient l'interêt géneral du Corps helvétique; que toutes les ordonnances que les six Villes auroient faites sur la Réligion subsistéroient; qu'on feroit décider des fraix de cette Guerre par des Arbitres dans le terme d'un mois, & que si celà n'avoit pas lieu que les six Villes féroient en droit d'interdire la liberté du commerce aux cinq Cantons. La datte de ce Traité est de Samedi après la fête de St. Jean Baptiste le 23. de Juin 1529. Nicolas Manuel, Pierre Im-Haag Banderets, Antoine Bischof & Leonhard Tremp du grand Conseil

1529. Conseil de Berne l'acceptérent au nom de la Republique. L'Advoyer Sebastien de Diesbach étoit arrivé à Bremgarten à la tête du secours de Berne comme on publioit cette Païx (*a*). Elle ne rétablit point l'union en Suisse; les deux partis suivoient plus les mouvemens de leur zélé que les principes de la politique.

1530. Luther & Zwingle s'étoient élevés en même tems l'an 1518. contre les mêmes abûs; ils se partagérent sur des questions d'écôle: Le Landgrave Philippe de Hesse chercha à les réunir; il appella Zwingle & Oecolompade à une Conférence à Marbourg indiquée au 1. d'Octobre. Luther, Melanchton, Jonas, Osiander, Brentius, Agricola d'une part, & Zwingle, Oecolampade, Bucer & Hedion de l'autre signérent une confession de foi de

15.

(a) *Stettler* l. c. p. 27-32. *Bullinger Hist. MSc.* l. 20. c. 20: 21.

15. Articles, sur lesquels ils se trouvoient d'accord, on ne pût pas les rapprocher sur la présence réelle (*a*). Zwingle envoya sa confession de foi à l'Empereur à la Diette d'Augsbourg, elle fut présentée à ce Monarque par les deputés des trois Villes de Zurich, Berne & Basle (*b*). Charles Quint n'ayant pas pû reussir à ramener les Protestants fit publier un édit le 18. de Novembre, qui ordonnoit à tous les membres du Corps de l'Empire de vivre selon les régles de l'Eglise romaine jusqu'au tems du Concile (*c*). 1530.

Les Reformés de la Suisse s'alliérent avec le Landgrave de Hesse & la Ville de Strasbourg: &, ce qu'on aura peine à croire, François I. qui faisoit brûler

---

(a) *Scultet. Annal. Evang.* T. 2. p. 229.

(b) *Hospinian. Hist. Sacram.* p. 167. *Hotting.* p. 521.

(c) *Scultet.* p. 287.

1530. ler les Luthériens en France, démanda à être reçû dans cette ligue, mais sa proposition fut rejettée (*a*). Le Landgrave souhaitoit de faire recevoir les Cantons évangéliques dans la ligue de Smalkalden, ils n'en étoient pas éloignés, mais comme l'Electeur de Saxe zélé lutherien démandoit qu'ils reçussent sa doctrine, cela ne put avoir lieu (*b*).

C'est ainsi qu'un zélé mal entendu arrêta les progrès de la reformé, qui auroit pu dévenir génerale, si en s'élevant contre les abus de la puissance ecclésiastique les Princes, qui la favorisoient, n'eussent point touché aux bien du Clergé, qui par une conduite opposée devint un parti formidable dans toute l'Europe. Les peuples se mélérent de controverse, s'échaufférent; on se calomnia. Les protestants d'Alemagne

(a) *Hotting.* p. 540.
(b) *Sleidan.* l. 8. p. 215.

d'Allemagne ſe préparerent à la guerre, & les reformés de la Suiſſe s'y trouvérent engagés par la précipitation de Zurich & de Glaris. 1530.

Ces deux Cantons avec ceux de Lucerne & de Schweiz ſont par les traités protecteurs de l'Abbé de St. Gall & de ſes anciens ſujets, (on appelle anciens ſujets ceux que l'Abbaye avoit avant 1468. que l'Abbé Ulrich Röſch achêta le Toggenbourg,) en 1479 l'Abbé leur accorda le droit d'envoïer à tour un Officier, qu'on nomme Landshauptmann, dans ſon païs pour veiller aux droitures réſpectives de l'Abbé & de ſes anciens ſujets. L'Abbé François Geiſsberger étant mort le 23. Mars 1529. les moines s'aſſemblérent à Rapperswil & élurent Kilian Käuflin; Zurich & Glaris ne voulurent pas le reconnoître, il ſe retira en 1530. avec ſes moines à Wolfurt près de Bregence, & ſoutenu par Marc Sittich Seigneur de Hohenems il fit mine de s'inſtaller

1531. ftaller par force. Ses fujets prefque tous reformés fe mirent fous la protection particuliére de Zurich & de Glaris, ceux-ci dreffèrent un réglement fur l'adminiftration des biens de l'Abbaïe; Lucerne & Schweiz s'oppoférent à ce fequeftre; Berne, Bâle & Strasbourg cherchérent à en détourner Zurich & Glaris; les neuf Cantons neutres firent une feconde tentative; ils propoférent au mois de Mars que les 4. Cantons protecteurs nommeroient un Landshauptmann, qui adminiftreroit les biens de l'Abbaïe jufqu'à ce que la difficulté pût être terminée; l'expédient ne fut pas gouté; l'Abbé mourut exilé le 30. Août, Diethelm Blarer lui fuccéda; Zurich & Glaris reftérent en poffeffion de tous les biens de l'Abbaïe, & affranchirent les Toggenbourgeois de toute dépendance & fervitude pour la fomme de 14000. Gouldes. Les anciens fujets réfuférent de recevoir le Landshauptmann que Lucer-

Lucerne avoit nommé. Les cinq Can- 1530.
tons réfusoient de leur côté de païer les
fraix de la prémiere Guerre de Cappel.
Les Reformés en géneral se plaignoient 1531.
qu'on genoit la liberté de Conscience
des sujets dans les Balliages communs ;
qu'on avoit maltraités plusieurs réligionnaires ; qu'on les rendoit odieux auprès des puissances voisines. On negotia beaucoup ; Zurich proposoit des expédiens extrèmes ; la Guerre de Müss s'éléva ; les 8. Cantons envoyérent aux Grisons 4000. auxiliaires ; les 5. Cantons réfuférent leur contingent ; les reformés crurent qu'il y avoit du dessein, la méffiance augmenta ; Zurich vouloit la Guerre, les autres Cantons cherchoient à la prévenir. Enfin dans une diette tenuë à Zurich le lundi avant la Pentecôte les Cantons convinrent d'interdire tout commerce aux cinq Cantons ; ils vouloient éviter une Guerre, & par cet expédient ils la precipitérent.

1531. cipitérent. La France s'entrêmit avec Glaris, Fribourg & Soleure; on tint un Congrés le 14. Juin à Bremgarten. Les Reformés démandoient pour préliminaires, que les Catholiques laissassent prêcher l'Evangile en toute liberté chéz eux; les Catholiques étoient plus raisonnables, ils ne démandoient que la levée de l'interdit; les deux partis s'opiniatrérent dans leur réfus (*a*).

Dans ces entrefaites Basle & Soleure se brouillérent au sujet des limites du Landgraviat de Sisgau, qui apparténoit au prémier Canton; Soleure prétendoit que Dornach, Hochwald & Gempen leur aparténoient en toute Souveraineté. La difficulté fut d'abord remisé à un arbitrage: mais Soleure rompit la conférence & fit dresser une potence entre Schauenbourg & Gempen;

(a) *Stumpf.* p. 324. *suiv.* *Hotting.* p. 475. *suiv.* *Rhan.* 680. *sqq.* *Bullinger Hist. MSc.* L. 23.

pen ; les deux Cantons armérent ; les 1531.
Cantons neutres s'entrémirent de nouveau ; on convint d'un ſecond arbitrage, & cette difficulté fut miſe heureuſement en regle (*a*).

Il n'en fut pas de même dans l'affaire des deux Réligions ; un ſecond Congrés à Bremgarten, tenû le 11. Juillet, fut ſans effet auſſi bien que les ſuivants. On parle différemment des diſpoſitions de Zwingle dans ces Circonſtances. Hottinger rapporte, qu'il alla ſecretement à Bremgarten pour repréſenter à ſes Amis, que l'interdit pouvoit avoir des Suites funeſtes, & qu'il conviendroit de s'en déſiſter (*b*). Bullinger par contre dit, qu'il alla trouver les deputés de Berne Jean Jaques de Wattewyl Seigneur de Colombier & Pierre Im-Haag, & qu'il les ſollicita de ne rien céder aux Catho-

(a) *Wurſteiſen* L. 8. c. 8.
(b) *Hotting.* p. 572.

1531. tholiques (*a*). Les Médiateurs firent plusieurs projets de paix, ils furent tous rejettés, tantôt par l'un tantôt par l'autre parti. Les Reformés s'opiniatroient & perdoient du tems en négotiations, pendant que les cinq Cantons démandoient des troupes au Valaisans, au Duc de Savoïe & au Pape, s'armérent & declarérent la guerre à Zurich le 8. d'Octobre (*b*).

Le lendemain les cinq Cantons firent une irruption avec 1200 hommes dans les baillages libres, ravagérent le païs, & pillérent Mouri, Moos, Esch, Boswyl & Bünzen. Albert de Mulinen Chevalier teutonique & Commandeur de Hitzkilch en donna avis à Zurich & à Berne; le prémier Canton ne leva que trois corps peu considérables. Hottinger cherche à justifier cette conduite

(a) *Bulling. Msc.* p. 159. a.
(b) *Sleidan.* l. 8.

duite (a), & elle en avoit béſoin, le 1531.
11. d'Octobre, jour auquel Berne déclara la guerre aux cinq Cantons, les Zuricois jettérent 1500. hommes dans Bremgarten (b). George Göldlin étoit poſté à Cappel avec environ 1200. hommes; il n'aprit la marche des 5. Cantons, que par leur attaque; ſon Canon les tint pendant quelque tems écartés; la banniere de Zurich marcha à ſon ſecours, mais de 4000. hommes à peine 2000. eurent le tems de le joindre; Zwingle étoit de ce nombre. Jean Jouch d'Uri tourna l'armée & jetta l'épouvante parmi les Zuricois, qui commencérent à prendre la fuite. Rodolphe Lavatter fit ferme avec un petit corps de gens réſolus; Zwingle la hallebarde à la main leur prcêhoit d'exemple; il fut tué & la déroute devint génerale. Les Zuricois ne per-

(a) *Hotting*. p. 577.
(b) *Id*. p. 579.

1531. dirent pas au dèla de 512. hommes ; ſuivant le Calcul de Bullinger, qui les nomme nom par nom, & qui eſt plus croïable que Salat ſuivi de M. le B. d'Alt, & qui fait monter leur perte à 2000. hommes (*a*).

Les Reformés joignirent leurs forces après cet échec à Bremgarten, & ſans entreprendre rien de conſidérable par la deſunion des Géneraux ils ſe partagérent de nouveau & s'amuſérent a piller quelques Villages. Un détachement de 4000. hommes de troupes de Zurich, de Bâle, de Schafhauſen & de St. Gall ſe laiſſa ſurprendre le 24. Octobre ſur le Zugerberg par 700. Catholiques commandés par Chrêtien Itti ; les Reformés y perdirent 830. hommes, 11. pieces de Canon & 5. Drapeaux (*b*). Salat compte encore ici

(a) *Bullinger Hiſt. Mſc. Thuan* T. I. p. 80.

(b) *Bulling. Mſc. l. c. Stettler Chr. Mſ.*

ici plus de 2300. hommes, les Relations de Bullinger font plus impartiales. 1531.

Les Toggenbourgeois fe découragérent & firent leur paix particuliere; on recommenca les négotiations, & les hoftilités continuërent; les fujets de Zurich commencérent à traiter de la paix en leur particulier, & le Canton fut obligé de l'accepter de 16. Novembre aux conditions, qu'il plut au vainqueur de dicter. Comme cette paix fut acceptée par Berne, & qu'elle fervit de loix fondamentale jufqu'en 1712. je vais en donner les articles principaux.

On promet par le prémier de laiffer les cinq Cantons & le Valais dans leur ancienne, vraïe & indubitable foi Chrêtienne; les cinq Cantons de laiffer Zurich & leurs adhérans dans leur Religion; les Cantons fe refervent réciproquement leurs traités; les fujets des Baillages libres, de Bremgarten

1531. & de Mellingen font exceptés de la paix, de même que le Toggenbourg, le Gafter & Wefen.

2. Les deux parties s'engagent à fe laiffer jouïr réciproquement de leurs droits dans les Balliages communs, fous la réferve que s'il y avoit quelque paroiffe, qui ayant embraffée la nouvelle Religion voulut la garder, de même que les paroiffes qui n'auront pas encore renoncé à l'ancienne Religion, féroient pleinement en droit d'y démeurer, & que s'il y en avoit, qui vouluffent rétablir la Religion catholique, elles féroient en droit de le faire; qu'on partagéra les biens d'Eglife entre les prêtres & les miniftres félon l'étenduë des lieux; qu'on ne pourra pas s'injurier pour caufe de Réligion.

3. Les deux parties s'engagent à obferver mutuellement leurs anciennes Alliances, & en particulier les Zuriçois s'engagent à ne point fe mêler des

des affaires des lieux, où ils n'ont aucune authorité. 1531.

4. Les Zuricois s'engagent de rénoncer à tous les traités nouveaux, & le précédent traité de paix devra être annullé & remis aux Cantons.

5. Ils réſtitueront auſſi les 2500. Ecùs, que les cinq Cantons leur avoient payé pour les fraix de la guerre précédente.

6. Les prétenſions contre les eccléſiaſtiques ſe décideront par le droit.

7. Tous les dommages cauſés pendant cette guerre devront être rembourſés.

8. Les priſonniers ſéront echangés & ceux qui ne pourront être echangés rantionnés à un prix raiſonnable.

Ce Traité fut fait ſous la médiation du Roi de France, du Duc de Savoïe, d'Erneſt Marggrave de Baden, de Jeanne de Hochberg, des Cantons de Glaris, de Fribourg & d'Appenzell (a).

(a) *Wurſteiſ.* l. 8. c. 13.

1531. Berne n'eut d'autre parti à prendre après que Zurich eut fait ſa paix particuliere, que de l'accepter pareillément. Cette Republique avoit fait une faute qu'on lui a encore reproché depuis, c'eſt d'avoir trop partagé ſes forces. Sebaſtien de Diesbach & Jean Jaques de Watteville n'avoient pas 7000. hommes ſous leurs ordres; les Païſans ſervoient à leurs propres fraix; ils étoient mécontens, qu'on ne les eut pas d'abord menés à l'ennemi: mais Berne qui avoit travaillé à prevenir une rupture ne vouloit agir que deffenſivement. Diesbach ſe replia vers Lenzbourg & Aarau; les 5. Cantons le ſuivirent avec 12000. hommes, qui firent une incurſion ſur les terres de Berne, & inſultérent la Ville de Brougg; l'advoyer Zulauff de cette Ville avec les gens de la Chatelanie d'Eigen les répouſſa avec beaucoup de valeur (*a*). Les mediateurs firent

(a) *Stettler* T. 2. p. 53.

firent accepter la paix aux Bernois le 1531.
22. Novembre ſous les conditions nommées plus haut. On ajoutâ qu'ils païeroient 3000. Ecus aux cinq Cantons pour les dommages cauſés au couvent de Mouri; qu'ils remettroient à ceux d'Underwalden les titres & recés, qu'ils avoient contre eux au ſujet de l'affaire de Hasli; qu'ils ne ſéroient pas obligés par contre de reſtituer les 3000. Ecus, que ceux d'Underwalden leur avoient payés; que les Bernois permettroient aux Rebelles du Grindelwald de rentrer chés eux. Les fraix de cette guerre-ci furent reglés à 5000. Ecus, que Zuric & Berne payérent.

Tel fut le malheureux ſucces d'une guerre, que Zurich s'étoit attirée imprudemment, qui fut mal conduite & qui arrêta tous les progrés de la Reforme en Suiſſe. L'Abbé de St. Gall fut remis en poſſeſſion de ſon Abbayé; la Ville de St. Gall lui paya 10000. Gouldes pour fraix & dommages

1531. mages (*a*), & il accorda la liberté de confcience à fes anciens fujets ; l'affranchiffement des Toggenbourgois fut déclaré nul en 1538. (*b*) & les VII. Cantons catholiques renouvellérent leur Alliance en 1533. avec l'Evêque & le pais de Valais ; ce Traité fut confirmé le 9. de Juin 1578.

Pendant les négotiations raportées ci-deffus les Grifons étoient en guerre avec Jean Jaques de Medicis, dit le Chatelain de Müfs. Cet Avanturier s'étoit emparé le 12. de Mars du Bourg & du Chateau de Morbegno dans la Valteline ; les Grifons appellérent les Suiffes à leur fecours, & obtinrent 4000. hommes. Les Confederéz réprirent Morbegno & quelques autres petites places, & s'avançoient contre Müfs, lorfque le Duc de Milan pour éloigner les Suiffes de fes frontieres leur fit accepter un traité

(a) *Bulling. MSc.*
(b) *Id. ib.*

té le 7. de May, par lequel il s'en- 1531.
gageoit de continuer la guerre à ses dépens; qu'à l'exemple de son frere Maximilien il renonçoit à ses pretensions sur la Valteline & les Comtés de Chiavenne & de Bormio; qu'il prendroit 2000. hommes des Confederéz à sa Solde; que les places dont il se rendroit maitre lui appartiendroient, & qu'il payeroit 30000. Gouldes d'Or aux Confederéz (*a*).

(a) *Sprecher* L. 10.

FIN.



TABLE



TABLE DES MATIERES.

A.

B.

Berne,

D.

E.

Farnsberg

F.

G.

H.

Marignan

Welfes,

FIN.

